UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Problématique de l’intégration du Burundi dans les organisations régionales : Cas de la Communauté Est-Africaine (2007-2019)

Nzeyimana, Prosper

2020
UB
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/233

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

Problématique de l'intégration du Burundi dans les organisations régionales : Cas de la Communauté Est-Africaine (2007-2019)

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN SOCIETES, POUVOIRS, TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

PROBLEMATIQUE DE L'INTEGRATION DU BURUNDI DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES : Cas de la Communauté Est-Africaine (2007-2019)

Par:

NZEYIMANA Prosper

MEMOIRE

présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Master en Sociétés, Pouvoirs, Territoires et Développement Durable

Option: Science Politique

Composition du Jury:

Président : Prof. Elias SENTAMBA

Directeur : Prof. Dr. Leonidas NDAYISABA

Lecteur principal : Dr. Alfred BURIMASO

Bujumbura, Novembre 2020

DEDICACE

A mon regretté père NZEYIMANA Gaspard,

A ma mère,

A mes sœurs,

A tous ceux qui sont fiers de ce pas franchi.

REMERCIEMENTS

Ce mémoire de Master n'aurait pas pu aboutir sans le concours d'un grand nombre au cours de la période de recherche. Qu'il me soit permis de leur exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance.

Je pense tout naturellement au Professeur Leonidas NDAYISABA, qui a accepté volontairement de m'encadrer et a permis, à travers ses encouragements, ses conseils et ses relectures, de grandement améliorer ce travail.

Ensuite, je voudrais exprimer ma gratitude ainsi que ma reconnaissance envers ma famille. Tout d'abord, mes parents qui m'ont toujours soutenu moralement et financièrement, à chaque fois qu'ils le pouvaient. Sans leurs encouragements, je ne serais sans doute pas arrivé là où j'en suis aujourd'hui. Chers parents, MERCI. J'aimerais également remercier mes sœurs.

Enfin, j'adresse mes remerciements à mes amis de la première promotion Master I Sociétés, Pouvoirs, Territoires et Développement Durable avec lesquels nous avons vécu ensemble des bons moments.

SIGLES ET ABREVIATIONS

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

CEPGL : Communauté Economique des Pays des Grands Lacs

UA : Union Africaine

CIRGL : Conférence Internationale pour la Reconstruction des Grands Lacs

CEEAC : Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale

COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa (Marché commun de l'Afrique orientale et australe)

EAC : East African Community

IBN : Initiative du Bassin du Nil

ALT : Autorité du Lac Tanganyika

PIB : Produit Intérieur Brut

CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

CED : Communauté Européenne de Défense

G.P.R.A : Gouvernement Provisoire de la République Algérienne

A.O.F : Afrique-Occidentale Française

CEA : Commission Economique pour l'Afrique

A.E.F : Afrique Equatoriale Française

O.U.A : Organisation de l'Unité Africaine

CER : Communauté Economique Régionale

SADC : Southern African Development Community (Communauté de Développement de l'Afrique Australe)

R.R.R : Rwandan Revenue Autority

U.R.A : Uganda Revenue Autority

T.R.A : Tanzanian Revenue Autority

TDU : Territoire Douanier Unique

RGTD : Régime Régional de Garantie du Transit sous Douane

EALA : East Africa Legislative Assembly

BNTs : Barrières Non Tarifaires

MPCACEA : Ministère à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est-Africaine

RN : Route Nationale

MW : Mégawatts

RDC : République Démocratique du Congo

KWF : Kreditanstalt Für Wiederaufbau (German Development Bank)

UC : Unités de Compte

KV : Kilovolt

BAD : Banque Africaine de Développement

US : United States

FMI : Fond Monétaire International

EADB : East African Development Bank

ONU : Organisation des Nations Unies

CNDD-FDD : Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie

EINUB : Enquête Indépendante des Nations Unies sur le Burundi

FNL : Front National pour la Liberté

UPRONA : Union pour le Progrès National

FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi

PARSEM : Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités

FAB : Forces Armées Burundaises

UE : Union Européenne

TEC : Tarif Extérieur Commun

USA : United Nations of America

OBR : Office Burundais des Recettes

BRB : Banque de la République du Burundi

BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

UNICEF : United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

ONG : Organisations Non Gouvernementales

CODESRIA : Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences sociales en Afrique

IGL : Infos Grands Lacs

LISTE DES TABLEAUX, CARTES ET SCHEMAS

Tableaux

Tableau 1: Changement avec l'Union douanière 43

Tableau 2 : Taux d'inflation : moyenne annuelle sur 12 mois en %..... 49

Tableau 3 : Déficit budgétaire global, dons compris, en % du PIB, déficit inférieur à 3% du PIB 50

Tableau 4: Les réserves internationales d'importations devraient être supérieures à 4,5%..... 50

Tableau 5: Les dettes publiques totales en % du PIB, devra être inférieur à 50 %..... 51

Tableau 6: croissance économique des Etats membres de la CEA 68

Tableau 7: Les perspectives de la croissance du PIB des pays de la CEA en 2019..... 69

Tableau 8: Evolution des recettes du tourisme dans la CAE(millions de dollars)..... 70

Cartes

Carte 1: Carte de la Communauté Est-Africaine..... 34

Carte 2: Carte des stations électriques et programmation de transmission pour le Burundi..... 60

Carte 3: Carte des Corridors de transport pour la Communauté d'Afrique de l'Est..... 63

Carte 4 : Carte de de réseau ferroviaire de la Communauté d'Afrique de l'Est 65

Schéma

Schéma 1: Etapes de l'intégration régionale 37

RESUME

Depuis le 1er juillet 2007, le Burundi est membre de la Communauté Est-Africaine(CEA), une Organisation Intergouvernementale de six pays (Kenya, Tanzanie, Ouganda, Burundi, Rwanda et Soudan du Sud). Cette intégration touche tous les domaines de la vie de la population. Les objectifs de la Communauté sont de développer des politiques et des programmes visant à élargir et approfondir, pour leur bénéfice mutuel la coopération entre les Etats partenaires dans les domaines politique, économique, des affaires sociales et culturelles, de la recherche, de la technologie, de la défense, de la sécurité, des affaires juridiques et judiciaires.

Le processus d'intégration se base sur quatre piliers à savoir l'Union douanière, le Marché commun, l'Union monétaire et la Fédération politique. Les premiers piliers sont déjà fonctionnels et les des autres sont en cours de préparation. Et si l'intégration amène des opportunités, elle rencontre également des obstacles. L'objectif de ce mémoire est de comprendre pourquoi après douze ans le Burundi n'aurait pleinement pas profité de ce processus dans la Communauté Est-Africaine. **Si le Burundi ne maximise pas les bienfaits de l'intégration au sein de la CEA serait due à des conflits internes et régionaux.** Pour arriver à comprendre cette problématique, les théories des relations internationales sont de grande importance.

Au niveau méthodologique nous avons opté pour la méthode herméneutique (lecture des ouvrages, consulté les sites internet, etc.), sans oublier la méthode qualitative (enquête semi-directive menée auprès des responsables de l'administration publique et privée. Toutes ces méthodes ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

L'entrée du Burundi dans la Communauté Est-Africaine est bénéfique du fait qu'avec la coopération du Burundi avec d' autres pays de la Communauté Est-Africaine, le pays a eu des facilités prévues par le Traité pour l'établissement de la Communauté Est-Africaine à savoir la libre circulation des biens et des personnes (circulation des personnes sans visas dans les pays de la Communauté Est-Africaine).

Après analyse de diverses données, le constat est que le Burundi depuis son indépendance a été caractérisé par des violences politiques, des conflits, ce qui ne lui a pas permis de décoller économiquement. Très récemment, la crise de 2015 a rendu certains projets de développement économique irréalisables alors qu'ils étaient profitables pour le Burundi et la population burundaise.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE **i**
REMERCIEMENTS **ii**
SIGLES ET ABREVIATIONS **iii**
LISTE DES TABLEAUX, CARTES ET SCHEMAS **v**
RESUME **vi**
TABLE DES MATIERES **vii**
0. INTRODUCTION GENERALE **1**
0.1. Contexte et justification 1
0.1.1. Contexte 1
0.2. Justification sociale 2
0.2.1. Justification scientifique 2
0.3. La pertinence scientifique 3
0.4. Problématique 3
0.5. Hypothèse 5
0.6. Méthodologie 6
0.7. Articulation du travail 6
CHAPITRE I: CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES RELATIONS INTERNATIONALES **7**
I.1. Cadre théorique des relations internationales 7
I.1.1. Les théories classiques et néo-classiques des relations internationales 8
I.1.1.1. Le réalisme 8
I.1.1.2. Le néo- réalisme 10
I.1.1.3. L'idéalisme international 15
I.1.1.4. Le libéralisme 15
I.1.1.5. Le néo-libéralisme 16
I.1.1.6. Théorie fonctionnaliste 17
I.1.1.7. La théorie néo-fonctionnaliste 19
I.1.1.8. Le fonctionnalisme et les relations internationales 24
I.1.1.9. La théorie institutionnaliste 25
I.1.1.10. La théorie constructiviste 25
I.2. Cadre conceptuel de l'intégration 27
I.2.1. Intégration 27

I.2.2. Convention 28
I.2.3. Coopération 29
I.2.4. Régime international 29
Conclusion partielle 30
CHAPITRE II. ETATS DES LIEUX DE L'INTEGRATION DU BURUNDI DANS LA COMMUNAUTE EST-AFRICAINE 31
II.1. Bref aperçu sur l'origine de l'intégration en Afrique 31
II.2. Les organisations régionales auxquelles le Burundi est membre 33
II.2.1. Historique de la Communauté Est-Africaine 33
II.2.2. Les objectifs de la Communauté Est-Africaine 34
II.2.3. Les étapes de l'intégration régionale 36
II.2.3.1. Zone de libre échange 36
II.2.3.2. Union douanière 36
II.2.3.3. Marché commun 36
II.2.3.4. Union économique 37
II.2.3.5. Union politique 37
II.2.4. Institutions de la Communauté Est-Africaine 37
II.2.4.1. Le Sommet 38
II.2.4.2. Le Conseil 38
II.2.4.3. Le Comité de coordination 38
II.2.4.4. Les Comités sectoriels 38
II.2.4.5. La Cour de justice de l'Afrique de l'Est 39
II.2.4.6. L'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA) 39
II.2.4.7. Le Secrétariat Général 39
II.2.4.8. Organes et institutions de la Communauté Est-Africaine 40
II.3. Cadre légal de la Communauté Est-Africaine 40
II.4. Le Burundi dans la Communauté Est-Africaine (CEA OU EAC) 41
II.4.1. Etats des lieux de l'intégration du Burundi dans la CAE 42
II.4.1.1. Union douanière 43
II.4.1.2. Avantages de l'Union douanière 43
II.4.1.3. Les défis relatifs à l'union douanière 44
II.4.2. Territoire douanier unique 44
II.4.2.1. Avantages du Territoire Douanier Unique 45

II.4.3. Marché commun 45
II.4.3.1. Circulation des biens 46
II.4.3.2. Circulation des personnes et de la main d'œuvre 46
II.4.3.3. Circulation des services 46
II.4.3.4. Circulation des capitaux 47
2.4.3.5. Droit de résidence 47
II.4.3.6. Droit d'établissement 47
II.4.3.7. Avantages du Marché commun 48
II.4.3.8. Défis du marché commun 48
II.4.4. Union Monétaire 48
II.4.4.1. Conditions requises pour l'Union Monétaire 48
II.4.4.2. Indicateurs macroéconomiques au niveau de la CEA 49
II.4.4.3. Institutions facilitant l'Union Monétaire 51
II.4.4.4. Situation actuelle au niveau national 52
II.4.5. Fédération politique 52
II.5. Défis des institutions de la Communauté 53
II.6. Intégration régionale et projets de développements 53
II.6.1. Etat des lieux au niveau des infrastructures 54
II.6.1.1. Réhabilitation et Elargissement aux normes de l'EAC la Route Nationale numéro 5 et 3 (RN5 et RN3) 54
II.6.1.2. Réhabilitation et élargissement de la Route Nyakasanza et la Construction de la Route Nationale numéro 18 55
II.6.1.3. Construction de la route Cankuzo-Ruyigi-Bujumbura en liaison avec la route Murusagamba-Nyakahura (Tanzanie) 55
II.6.2. Chemins de fer 56
II.6.2.1. Construction de la ligne ferroviaire Uvinza-Musongati 56
II.6.2.2. Construction à écartement standard de la ligne ferroviaire Dar es salaam-Isaka-Kigali (Keza) -Gitega-Musongati 56
II.6.3. Energie 57
II.6.3.1. Construction d'un central hydro-électrique régionale de 80 MW sur les chutes de RUSUMO (Burundi-Rwanda-Tanzanie) 57
II.6.3.2. Construction d'un central hydro-électrique de 147 MW sur le RUZIZI III (Burundi-RDC-Rwanda) 58

II.6.3.3. Construction de la Centrale Hydroélectrique de Ruzizi IV 287 MW (Burundi – Rwanda –RDC) 58
II.6.3.4. Construction de la ligne de transport d'énergie électrique de 161 km (220 KV)..... 58
II.6.3.5. Lignes de Transmission associées à Ruzizi III et IV 58
II.6.3.6. Ligne de Transmission de 110 kV Gitega (Burundi)-Kigoma (Tanzanie)..... 59
II.6.3.7. Ligne de Transmission de 220 KV: Kigoma-Huye-Ngozi-Gitega ; Rwanda (62 km) et Burundi (81 km)..... 59
II.6.3.8. Projet d'Electrification transfrontalière Ngara (Tanzanie)-Kobero (Burundi)..... 59
II.6.3.9. Projet d'Electrification transfrontalière Gisuru -Kibondo..... 59
II.6.3.10. Projet d'Electrification transfrontalière Mugina-Manyovu(220kv) 59
II.6.4. Oléoducs 61
II.6.4.1. Construction de l'oléoduc Eldoret-KampalaKigali- Bujumbura avec une connexion sur Mbarara à l'oléoduc Mwanza-Isaka-Dares Salaam..... 61
II.6.5. Ports et voies navigables d'eaux intérieures..... 61
II.6.6. Aéroports 62
II.6.7. Corridor 62
II.6.8. Projet ferroviaire..... 64
II.6.9. Les infrastructures et l'économie nationale..... 66
II.6.10. Défis en infrastructures..... 67
II.7. Croissance économique du Burundi part rapport autres pays membres de la Communauté Est-Africaine..... 68
II.7.1. Taux de croissance économique du Burundi..... 69
II.7.2. Tourisme et croissance économique..... 69
II.7.3. Avantages pour le Burundi en adhérant à la CEA..... 71
II.7.4. Défis de l'intégration du Burundi dans la CAE..... 72
II.7.5. Les éléments importants pour profiter de la Communauté Est-Africaine..... 72
Conclusion partielle..... 73
CHAPITRE III. CONFLITS INTERNES, REGIONAUX ET SES CONSEQUENCES SUR L'INTEGRATION ET LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DU BURUNDI..... 74
III.1. Conflits internes 74
III.1.1. Difficultés politiques provoquées par la crise de 2015 75
III.1.2. Difficultés sécuritaires lies à la crise de 2015..... 76

III.1.3. Conséquences liées au troisième mandat 77
III.2. Conflits régionaux 80
III.2.1. Les conflits dans la partie Est de l'Afrique 80
III.2.2. Relations entre le Rwanda et le Burundi 82
III.2.3. Impacts de la crise Burundo - Rwandaise 84
III.2.4. La médiation de la communauté de l'Afrique de l'Est dans le conflit Burundais de 2015 87
III.3. Relations entre le Burundi et les partenaires occidentaux 89
III.4. Relations entre le Burundi et l'Organisations des Nations Unies 90
III.5. Les relations entre le Burundi et l'Union Africaine 90
III.6. Impact des conflits sur les sociétés 91
III.6.1. La crise de 2015 et ses conséquences sur le développement socio-économique 92
III.6.1.1. Secteur primaire 93
III.6.1.2. Secteur secondaire 93
III.6.1.3. Secteur commercial 94
III.6.1.4. Au niveau des projets de développement 95
III.6.1.5. Secteur de l'enseignement supérieur 96
III.6.1.6. Secteur de l'importation 96
III.6.1.7. Secteur sanitaire 96
III.6.1.8. Au niveau du budget de l'Etat et la contribution aux élections de 2020 97
III.6.1.9. Sécurité alimentaire 97
III.7. Le lien entre la sécurité interne, régionale et le développement 98
CONCLUSION GENERALE 101
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 102
ANNEXE 109

0. INTRODUCTION GENERALE

0.1. Contexte et justification

0.1.1. Contexte

La construction de l'Union européenne et des autres organisations supranationales occidentales comme l'OTAN ont été à l'origine de la construction des organisations régionales. Cet archétype d'intégration régionale a inspiré la plupart des tentatives sur tous les continents, en Amérique latine et centrale, en Asie ou en Afrique. Comme beaucoup d'autres concepts en sciences sociales ou économiques, l'intégration régionale a été mise en œuvre telle quelle, selon le modèle de la construction européenne.

L'Afrique est fondée sur le regroupement à partir du voisinage. C'est une solidarité par ressemblance et une solidarité par intérêt car les Etats appartenant à la même région se regroupent, ils sont tous et chacun à la recherche de la satisfaction par les moyens de l'intégration l'intérêt national ou communautaire. L'Afrique indique des solidarités qui structurent de relations internationales.

Le Burundi appartient à des organisations internationales et régionales: l'Union Africaine(U.A), Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), la Conférence Internationale pour la Reconstruction des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)[1].

Il a également adhéré aux Organisations Intergouvernementales Régionales de coopération sectorielle spécifique comme l'Initiative du Bassin du Nil (IBN), l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), etc.

Notre étude s'intéresse plus sur la Communauté Est-Africaine (CEA), qui est une organisation de six pays de l'Afrique de l'Est comprenant la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda, le Soudan du Sud. Cette communauté est précurseur de l'établissement d'une fédération de l'Etat, un Etat fédéral de ces six Etats membres en un seul Etat, le Burundi était devenu membre de la Communauté Est-Africaine le 01 Juillet 2007.

[1]REVILLON J., « La politique étrangère burundaise: intégration régionale et maintien de la paix» in *MAMBO!*, Institut français de Recherche en Afrique(Nairobi), Vol.12, no 5, 2014. Voir aussi sa Thèse à la page 16

0.2. Justification sociale

Notre étude s'intéresse plus sur la Communauté de l'Africaine de l'Est (CAE), qui est une organisation de six pays de l'Afrique de l'Est comprenant la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda, le Soudan du Sud.

Le but de recherche sera de comprendre l'état des lieux de l'intégration du Burundi après 12 ans d'intégration: ce qui a été réalisé, les défis, ce que le Burundi a gagné pendant ces 12 ans, le rôle des institutions pour l'amélioration de la vie des populations et le développement économique.

0.2.1. Justification scientifique

Des études ont été réalisées sur ce sujet. C'est le cas d'une étude réalisée par Ochozias GBAGUIDI A., « Cinquante ans d'intégration régionale en Afrique: un bilan global», il indique qu'il y a eu des avancées mais aussi des défis dans certaines domaines:

- Dans le domaine des transports, de nombreux réseaux routiers ne sont pas interconnectés
- Sur le plan de la communication, la connectivité inter-pays a progressé de façon notable grâce aux percées dans les techniques de télécommunications.
- Sur le plan de libre échange de personne, la CAE a introduit un passeport valable à l'intérieur de ses frontières mais la liberté de mouvement reste limitée
- Dans le domaine commercial, la CAE a une union douanière opérationnelle[2].

Une autre étude a été réalisée en 2009 par l'Observatoire de l'Action Gouvernemental(OAG), intitulée *« Impact de l'adhésion du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'Est* » .Selon cette étude, les objectifs de la communauté sont de développer des politiques et des programmes visant à élargir et à approfondir, pour leur bénéfice mutuel, la coopération entre les Etats membres dans les domaines de la politique, de l'économie, des affaires sociales et culturelles, de la recherche, de la technologie, de la défense, des affaires juridiques et judiciaires.

Une autre étude a été réalisée en 2017 par l'Institut de Développement Economique(IDEC) sur *l'Evaluation de l'intégration du Burundi dans la Communauté de l'Afrique de l'Est à travers le développement des infrastructures*.

[2] OCHOZIAS GBAGUIDI A., « Cinquante ans d'intégration régionale en Afrique: un bilan global in *Technique financières et développement* 2013/2/ (N^O 111), juin 2013, pp.42-62 disponible https://www.cairn.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2013-2-page-47.htm

Le professeur Julien NIMUBONA a produit un article intitulé « De la nécessité de prendre en compte les dimensions politiques et institutionnelles » publié in *RIDEC*, Volume 3, № 2, Août-novembre 2008, pp.141-180.

Dans son article, il montrait la nécessité de la prise en compte des dimensions politico-institutionnelles, en articulation avec les dimensions économiques pour que l'intégration régionale réussisse. C'est par là que nous avons jugé aussi qu'il est nécessaire de continuer dans ce sens en montrant l'importance, le rôle des institutions pour le renforcement de l'intégration régionale afin d'aboutir à une intégration profitable aboutissant à un développement économique, qui est une finalité et un besoin de tout le monde.

0.3. La pertinence scientifique

Dans le cadre de théories apprises, la pertinence sera de tester si les théories apprises dans les cours concernant les Théories des relations internationales, à savoir : le réalisme, le néo-réalisme, le libéralisme, le néo-libéralisme, le fonctionnalisme, le néo-fonctionnalisme, l'idéalisme, le constructivisme) seront applicables en Afrique en général et en Afrique de l'Est en particulier. Nous nous sommes aussi inspirés par le cours d'Institution, Organisations Internationales et Intégration du Burundi que nous avons vu en Master.

0.4. Problématique

La Communauté Est-Africaine a vu ses premiers jours au début de 1897 avec la construction d'un chemin de fer qui devait relier le Kenya et l'Ouganda[3]. Elle reprenait ses activités en 1967 par les trois anciens territoires de l'Afrique orientale colonisés par la Grande-Bretagne, le Kenya, l'Ouganda et la République Unie de Tanzanie, la Communauté Est-Africaine fut dissoute en 1976 en raison de graves divergences politiques et économiques des différents chefs d'Etat[4]. Cette communauté s'était effondrée dix ans plus tard en 1977, à cause de plusieurs raisons dont les principales sont de profondes divergences des autorités politiques de l'époque, le manque de participation du secteur privé et de la société civile dans les activités de coopération ainsi que le partage inéquitable des bénéfices entre les différents Etats partenaires.

[3] BUMWE E., "*Le Burundi dans l'intégration régionale : Le cas de la East African Community (EAC)* ", Université catholique de Louvain, 2018, p.10

[4] GAHAMA J., La Communauté d'Afrique de l'Est : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir ?in *Les perspectives de l'Afrique au XXI^e Siècle, mai 2015*, pp.65-78 disponible sur https://codesria.org/IMG/pdf/4-gahama-les_perspectives_de_l_afrique.pdf

La Communauté Est-Africaine fut officiellement dissoute en 1984, mais en même temps un Accord de médiation permit de procéder à la division d'actif et du passif de la communauté, d'une part, et d'explorer et d'identifier les domaines de coopération future, d'autre part.

Le 20 novembre 1999, l'EAC fut reconstituée par un traité signé à Arusha (Tanzanie) par les Chefs d'Etat des mêmes pays fondateurs[5].

En juillet 2007, le Rwanda et le Burundi, deux petits pays francophones anciennement sous mandat et sous tutelle de la Belgique ont adhéré à la Communauté, formant ainsi un bloc de cinq Etats qui ont convenu d'établir une zone de libre- échange, une union douanière, un marché commun, une union monétaire et, à terme, une fédération politique. Celle l'entrée du Burundi et du Rwanda en 2007, le Sud Soudan était membre de l'EAC depuis 2016[6] et République Démocratique (RDC) a demandé de rejoindre la Communauté Est-Africaine à travers une lettre adressée au Président en exercice de l'EAC le 8 juin 2019[7]. L'EAC a pour but d'élargir et d'approfondir la coopération entre les Etats membres dans les domaines politique, économique, social et culturel par le biais d'une intégration progressive allant de l'union douanière à la fédération politique en passant par le marché commun et l'union monétaire[8].

Depuis 2007, le Burundi est membre de l'EAC, l'intégration du Burundi dans les organisations régionales et sous régionales est inscrite dans des documents de références à savoir: la constitution du 06juin 2018 dans son préambule, «*Burundi s'engage au respect du traité portant création de la Communauté Est Africaine*»[9], la Vision (2025) au niveau du pilier 4 «*Profiter de l'intégration régionale pour accroitre et diversifier l'économie Burundaise*»[10]. Le Burundi entend réussir son Intégration à la Communauté Economique de l'Afrique de l'Est par sa volonté affiché dans ses documents de références à savoir, la Constitution de 2018, le Plan National de Développement (2018-2027)[11], la Vision 2025 et dans les politiques sectorielles.

[5] GAHAMA J., o*p.cit.,* p.66
[6] *Ibid*.
[7] JEUNE AFRIQUE, *RDC : quand Kinshasa rêve d'entrer dans l'EAC*https://www.jeuneafrique.com/787954/politique/la-rdc-veut-entrer-dans-une-east-african-community-minee-par-les-tensions-internes/
[8] *Ibid*., p.65
[9] REPUBLIQUE DU BURUNDI, Projet de Constitution de la République du Burundi, adopté le 17 mai 2018, Bujumbura, 2018, p.2.
[10] REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Burundi Vision 2025*, Juin 2011, p.35
[11] REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Plan National de Développement du Burundi (PND) BURUNDI 2018-2027*, Bujumbura, 2018, p.35.

Cependant, malgré la volonté, nous constatons que le Burundi n'a pas profité ni la paix, ni le développement, les objectifs ne sont pas atteints. Pourquoi alors ces objectifs ne sont pas atteints? Il y a des problèmes .Le rapport des Nations Unies: Commission Economique Africaine. Profil Pays Burundi-2016 montre qu'au Burundi la croissance économique n'y est pas. Le Produit Intérieur Brut (PIB) a reculé de 3,9 % en 2015 en raison de la crise sociopolitique qui a affecté le pays. Cette crise a interrompu une décennie de stabilité économique avec une croissance moyenne de 4,5 % par an. En 2016, dans un contexte encore difficile, la reprise est lente et la croissance estimée à 0,7 % du Produit Intérieur Brut. En 2015, les secteurs qui ont connu le recul le plus important sont la construction (-35%), l'énergie (-10 %), le commerce (-9 %) et l'hôtellerie-restauration (-6 %) et l'agriculture (-3,9 %). Cette dernière contribue pour 36 % au PIB.[12]

En comparaison avec les autres pays d'Afrique de l'Est, le Burundi présente le PIB par habitant le plus bas évalué à 285 dollars des États-Unis en 2014 (et 276 dollars en 2015), soit près de 75 % de moins que la moyenne de la CAE[13].Selon le rapport publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les indices et indicateurs humain, le Burundi est classé 185^{e} parmi les 189 Pays classés[14].

Le Burundi tarde à voir les résultats, les rapports montrent que le Burundi malgré les efforts fournis par le gouvernement, malgré la volonté, il profite peu de son adhésion à la Communauté Est-Africaine. Ainsi dans quelle mesure le Burundi profite-t-il l'intégration à la Communauté Est-Africaine? Est-ce que le Burundi a-t-il profité son intégration à la Communauté Est-Africaine? Quelles sont les avantages que le Burundi tire de son intégration à la Communauté Est-Africaine mais également quels les défis et les obstacles de son intégration?

0.5. Hypothèse

Comme hypothèse nous avons postulé que **Si Burundi ne maximise les bienfaits de l'intégration au sein de la Communauté Est-Africaine serait due à des conflits internes et régionaux.**

[12] CEA, *Profil Pays 2016 Burundi*, Addis-Abeba, Éthiopie, mars 2017, p. vii
[13] *Ibid*., p.4
[14] UNDP, *Indices et indicateurs de développement humain 2018* (Sous la dir.de SELIM JAHAN), New York, 2018, p.35

0.6. Méthodologie

Pour arriver à la démonstration de l'hypothèse développée à la page précédente et apporter des réponses aux questionnements, j'ai utilisé la méthode herméneutique (ouvrages généraux, thèses de doctorats, traités, articles et revues scientifiques mais aussi les rapports des ONG) et la méthode qualitative (des entrevues individuelles ont eu lieu avec les autorités du Ministère des Affaires de la Communauté Est -Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, les représentants des entreprises privées et les étudiants).

0.7. Articulation du travail

Pour répondre à des questions posées au niveau de la problématique, je tenterai tout d'abord, dans le premier chapitre, de définir quelques concepts tels que l'Intégration régionale, coopération, institution, conventions, traité, régimes politiques des termes nécessaires pour la compréhension de notre travail.

Le cadre théorique s'intéresse aux théories des relations internationales à savoir: le réalisme, le néo-réalisme, le libéralisme et le néo-libéralisme, l'idéalisme, le constructivisme, ce chapitre s'intéressera aussi aux théories fonctionnalistes et l'analyse des institutions.

Ensuite, le deuxième chapitre a pour but la compréhension d'état des lieux de l'intégration du Burundi à la Communauté Est-Africaine ses avantages et ses défis. Ce chapitre s'intéresse également aux projets régionaux de développement qui pourraient être profitables pour le Burundi.

Le troisième chapitre est consacré à l'analyse des conflits internes, régionaux et ses conséquences sur l'intégration et le développement socio- économique du Burundi.

Le travail se termine par une conclusion générale.

CHAPITRE I: CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES RELATIONS INTERNATIONALES

Afin de mieux comprendre le sujet, il nous paraît primordial de commencer par l'approche théorique, puis définir quelques concepts qui sont au centre de notre travail.

I.1. Cadre théorique des relations internationales

«L'étude des théories existantes nous apprend à réfléchir et à ne pas prendre nos opinions pour des vérités. Elle nous incite à prendre une distance critique et à nous méfier des apparences. Elle nous fait découvrir une signification aux événements qui est plus dégagée des impressions subjectives et qui dépasse les points de vue journalistiques. Apprendre les théories ne change pas le monde, mais permet de le voir sous un autre angle et de mieux comprendre les forces qui déterminent l'agir politique»[15]. Le rôle de la théorie est précisément d'expliquer ou d'interpréter les relations entre les phénomènes et de produire des généralisations qui en rendent compte.

Dario BATTISTELLA se basant sur l'histoire des idées politiques, présente un panorama complet des théories générales qui cherchent, à partir d'une vision globale, à éclairer les relations internationales dans leur ensemble. Il évoque les débats suscités par l'application de ces approches générales dans des secteurs partiels, tels que la coopération, l'intégration, la sécurité, la guerre et la paix, etc.

Dario BATTISTELLA a conclu à l'émergence de trois paradigmes dominants (le réalisme, le libéralisme et le constructivisme)[16]. Il soulignait la prééminence du paradigme réaliste dès lors qu'il s'agit d'analyses partielles portant soit sur des thèmes classiques (la conduite de la politique étrangère, les causes de la guerre et les conditions de la paix, la notion de sécurité) soit sur des problématiques plus contemporaines (les phénomènes d'intégration régionale, les processus de coopération et l'économie politique internationale)[17].

[15]MONIÈRED. H&ERMAN GUAYJ., *Introduction aux théories politiques*, Québec, Éditeur, 1987, p.15.
[16] BATTISTELLAD., *Théories des relations internationales*, 2e éd. revue et augmentée, Paris, Presses de Sciences politique,2006,
[17] BATTISTELLAD., cité par JEAN KLEIN dans la partie introductive d'un article intitulé «Théories des relations internationales» publié dans *Politique étrangère,* 2003

I.1.1. Les théories classiques et néo-classiques des relations internationales

Il existe plusieurs classifications des relations internationales pour établir une distinction entre les classiques (Réalisme, libéralisme, etc.) et théories néo-classiques (néo-réalisme, néo-libéralisme, etc.)

I.1.1.1. Le réalisme

Selon MORGENTHAU le principal critère du réalisme dans les relations internationales est le concept d'intérêt définit en termes de puissance[18].Le réalisme met l'accent sur l'acceptation des faits et sur l'analyse de leurs causes et de leurs conséquences[19].L'objectif principal du réalisme qui s'est focalisé sur le contrôle de la violence interétatique est de préserver une paix fragilisée par les aspirations concurrentes des puissances.

Pour les réalistes, les Etats sont seuls ou les principaux acteurs des relations internationales, l'Etat est par nature unitaire, l'Etat rationnel et vise constamment à maximiser son intérêt national, ce qui implique le recours périodique à la force; la sécurité et les questions politiques étrangères[20].

Thucydide (471-400 av. J.C), est le premier précurseur de la tradition réaliste et de l'analyse des relations internationales se basant sur ce qui s'était passé pendant la guerre Péloponnèse, les deux peuples (péloponnésiens et athéniens), étaient arrivés au sommet de leur puissance. Dans son célèbre ouvrage Histoire de la *guerre de Péloponnèse*, il faisait une analyse de la puissance militaire et politique de ces deux Etats et des causes de leurs comportements agressifs l'un vis-à-vis de l'autre. La principale conclusion de son enquête était que la guerre est le résultat de la peur et d'un changement dans l'équilibre des puissances[21].

Comme Thucydide, Raymond Aron savait que c'est dans les guerres civiles que la modération est le plus exclue, et que c'est lorsque les passions collectives, les idéologies de classes ou de races se substituent à « l'intelligence de l'Etat personnifié » que les chances de la modération

[18]MORGENTHAU H. J., Politics *among Nations. The struggle for Power and Peace*, cité par J. Jacques Roche dans *Théories des relations internationales, p.31*
[19] DUSSOUY G., *Traité de relations internationales*. Tome I. Les théories géopolitiques, Paris, Éditions Harmattan, p.57
[20] PAUL VIOTT I R. & MARK KAUPPI V., *International Relations Theory* ,5e Edition, Pearson Education, 2012, p.55-56
[21] VOILQUIN J. & CAPELLE J., *Thucydide: Histoire de la guerre du Péloponnèse*, T1, Paris, 203p

disparaissent : « si rien ne garantit la modération des Etats, la politique d'une idéologie personnifiée ou d'une classe salvatrice exclut la mesure et implique la lutte à mort »[22].

Deux enseignements fondamentaux ont été retenus par les réalistes à l'œuvre de Thucydide: chaque Etat cherche à défendre ou à maximiser sa puissance militaire et politique, ce qui crée les conditions favorables à la guerre et la guerre est plus probable entre les Etats autoritaires qu'entre les Etats démocratiques puisque les seconds sont moins impérialistes que les premiers.

Machiavel et Hobbes croyaient sur la base de leur observation personnelle et partielle de la rivalité de leur époque, que les hommes sont animés d'un instinct inné de puissance et de domination qui les porte à rivaliser entre eux pour l'acquisition de la richesse, du pouvoir, du prestige, etc.

Selon J. Jacques Roche dans son ouvrage *Théories des relations internationales* montrait que «*la domination violente de l'autorité suprême vis-à-vis de ses administrés débouchait sur une légitimation du recours à la violence à l'extérieur. L'autorité dont l'Etat l'était investi lui faisait dès lors obligation de défendre les intérêts de ses mandats»*[23]. La nature et la conduite des Etats ne diffèrent pas de celles des hommes qui les dirigent, Hobbes *considère que par nature l'homme est égoïste et calculateur qu'il ne s'associe à ses semblables que par la peur*[24].

Les Etats sont animés d'une volonté de puissance ou de conquête qui les incite à rivaliser entre eux. Mais Grotius en arrive à considérer *que le droit naturel et le droit positif instaurent progressivement une société des Etats, lesquels conviennent de respecter dans leur rapports mutuels un certain nombre d'obligations librement consenties car mutuellement avantageuse* [25].Machiavel quant à lui conçoit les Etats comme des monstres froid qui n'ont ni amis, ni ennemis, uniquement des intérêts à défendre.

[22] HOFFMAN, «Raymond Aron et la théorie des relations internationales» In *Politique étrangère*,N°4, 48e 1983, p.853.accessible via http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342X_1983_num_48_4_5707

[23]ROCHEJ. J. , *op. cit.* , p.20

[24] HOBBES T., *Léviathan,* 1651, cité par J. Jacques Roche dans son ouvrage *Théories des relations internationales, p.19*

[25] GROTIUSH. , *De jure belli ac pacis*, 1625, cité par J. Jacques Roche dans Théories des relations internationales, p.92-93

Dans son plus célèbre ouvrage, *De jure belli ac pacis, publié*en1625[26], Grotius soutenait que la guerre ne pouvait pas être la seule forme des rapports entre les Etats puisque la puissance de ces derniers ne reposait uniquement sur la sauvegarde et l'agrandissement de leurs territoire, elle dépend également de leur prospérité économique, elle-même liée au dynamisme de leur commerce avec les autres Etats. *L'Etat trouve ses origines dans le contrat initial entre les hommes pour mettre fin à leur état de nature*[27].

MAX WEBER considérant que même si «*la violence n'est que l'unique moyen normal de l'Etat* », elle constitue néanmoins «*son moyen spécifique*»[28].A l'intérieur l'Etat est considéré comme l'unique source du droit de violence. Pour Clausewitz, *la guerre n'est pas seulement un acte politique, mais un véritable instrument politique, une poursuite des relations politiques, une réalisation de celles-ci par d'autres moyens*[29]. Pour Raymond Aron *la vie en commun d'Etats souverains peut être belliqueuse. Elle n'est jamais essentiellement ou définitivement pacifique. Exclure l'éventualité de la guerre aux Etats, c'est exclure le droit de demeurer juges en dernier recours de ce qu'exige la défense de leurs intérêts ou de leur honneur*, les *Etats possèdent des armées pour assurer leur sécurité*[30].

Les réalistes ajoutent que l'interdépendance politique et militaire des Etats est négative puisqu'elle est synonyme d'une limitation de la souveraineté des Etats faibles par les Etats les plus puissants[31].Ils continuent en disant que la balance coûts et bénéfices est plus rentable pour les Etats forts ou dominants que pour les Etats faibles ou dépendants[32].

I.1.1.2. Le néo- réalisme

KENNETHWALTZ affirmait que *les Etats sont des unités dont les interactions forment la structure des systèmes internationaux*[33]. Selon lui les structures de la politique internationale ne conduisent pas systématiquement à la guerre, *elles tempèrent au contraire les ambitions des Etats qui n'ont pas d'intérêt intrinsèques à se lancer dans des guerres de conquête ou à*

[26]*Ibid.*
[27] JACQUES ROCHE J., *op. Cit .*, p.93
[28] WEBER M., *Le savant et le politique* cité par J. Jacques Roche dans *Théories des relations internationales*, p.20
[29] VON CLAUSEWITZ C. , *De la Guerre*. Livre VIII, Chap. VI, Paris, Les éditions de Minuit, 1992.Cité par J. J. Roche dans *Théories des relations internationales, p.25*
[30] RAYMOND A., *Qu'est-ce qu'une Théorie des relations internationales* cité par J. Jacques Roche dans *Théories des relations internationales*, p.21
[31] LIEBICH A., *Introductions des relations internationales*, p.48
[32]*Ibid.*, p. 52
[33] WALTZ K., Theory *international politics*, cité par J. Jacques Roche dans *Théories des relations internationales*, p.38

mener des politiques d'expansion, puisque les coûts sont obligatoirement supérieurs aux bénéfices[34].

J. JACQUES ROCHE en citant JOHN HERZ soulignait le dilemme de la sécurité, ce dilemme souligne la contradiction inhérente à toute défense en montrant *qu'un supplément de force n'augmente pas la sécurité et peut même s'avérer contre-productif en renforçant la défiance des pays voisins, qui peuvent se sentir menacés par cette accumulation des moyens défensifs*[35].En effet, les efforts de A pour améliorer sa propre sécurité à obligatoirement pour conséquence d'affaiblir la sécurité de B, qui en se réarmant, menace la sécurité de l'Etat A. L'Etat B est en effet contraint par la décision de l'Etat A.

Au contraire le réalisme coopératif apparait comme une variante du réalisme défensif, il privilégie les stratégies de coopération afin de diminuer les erreurs de perception et de calcul des Etats mais dans le but d'obtenir des gains communs et non plus des gains relatifs. Ces recherches de sécurité sont les domaines privilégiés de ce réalisme coopératif avec notamment le concept de sécurité coopérative. Selon CHARLES GLASER et JOSEPH GRIECO, au nombre des éléments susceptibles de favoriser la coopération vont se trouver *les accords formels, les institutions et les régimes de sécurité* : *la prise en compte d'intérêt communs, afin d'éviter la guerre et réduire l'insécurité, peut favoriser la mise en œuvre des politiques communes*[36].

Les néoréalistes tels que ROBERT GALPIN et PETER KATZENSTEIN, ajoutent que l'*interdépendance des Etats est économique et déterminée par les ressources des gouvernements et des entreprises privées*[37]. Et que cette *interdépendance économique peut atténuer les inégalités de développement et renforce les intérêts communs et la coopération entre les Etats*[38].Selon eux, l'interdépendance peut être un jeu à somme nulle dans le cadre duquel les Etats forts gagnent tout et les Etats faibles perdent tout. Mais pour les néolibéraux cette situation est impossible car tous les Etats tirent des gains relatifs de l'interdépendance et

[34]*Ibid., p.39*
[35] HERZ J., « Idealism Internationalism and security dilemma» in *World politics*, 2, 1950. *Political idealism and Political realism. A stady in Theory and Reality* , Chicago, Chicago University Press, 1951 cité par J. Jacques Roche in*Théories des relations internationals* , p.59
[36] GRIECO J., «Understand the problem of cooperation: The limits of neoliberal institutionalism and the Future of Reality Theory» in David Baldwin, (dir.). *Neorealism and Neoliberalism: The contemporary Dabate, New York, Colombia University Press, 1993*. Charles GLASER, «Realists as Optimists: Cooperation as self-help», in International Security, vol.19, Hiver 1995, cite par J. Jacques Roche In Théories des relations internationales, p.61
[37] LIEBICHA. , *Introduction des relations internationales*, p.48
[38]*Ibid*.

dans certains cas ces gains peuvent être absolus, c'est-à-dire supérieurs aux coûts pour les partenaires. L'interdépendance est plus favorable à la coopération qu'aux conflits.

Cette coopération ne résulte pas uniquement du leadership, d'un hégémon, comme prétendent les néoréalistes, mais la convergence de l'intérêt des Etats qui les incite à créer des régimes internationaux[39].

Le réalisme a été remise en cause dans les années soixante et les motifs étaient nombreux. Selon HANS J. MORGENTHAU dans son ouvrage le plus célèbre *Politics among Nations. The Struggle for Power and Peace,* il définit ainsi cette théorie : «*Le réalisme croit que le monde, tout imparfait qu'il est d'un point de vue rationnel, est le résultat de forces inhérentes à la nature humaine»*. HANS MORGENTHAU ayant emporté avec lui les enseignements de Max Weber, il rechercha dans l'histoire, tel Machiavel, les exemples nécessaires à la compréhension des règles qui dictent le comportement humain[40]. Le monde étant par inhérence un monde d'intérêts opposés et de conflits entre ceux-ci, les principes moraux ne peuvent jamais être entièrement réalisés, mais doivent au mieux-être approchés à travers l'équilibrage toujours provisoire des intérêts et le règlement toujours précaire des conflits.

Selon MORGENTHAU, il est possible d'établir une distinction entre ce qui est vrai, objectivement et rationnellement c'est-à-dire soutenu par l'évidence et éclairé par la raison et l'opinion(le réalisme politique).La loi objective fondamentale qui gouverne les relations internationales est le fait que les Etats agissent toujours dans le but de défendre leur intérêt ou leur puissance.

Edward HALLETT CARR dans son œuvre jugée la plus importante, *The Twenty Years' Crisis l919-l939,* il se demande pourquoi la paix établie par le Traité de Versailles (1919) n'a duré que vingt ans[41]. La réponse, disait-il, se trouve chez Thucydide, Machiavel et Hobbes. La première guerre mondiale (1914-1918) a été déclenchée par les puissances européennes (Autriche-Hongrie, Allemagne) qui craignaient un affaiblissement de leur position au profit d'autres puissances rivales (Russie, France, Grande-Bretagne). Carr en rejoignant Morgenthau et l'économiste anglais John Maynard Keynes lorsqu'il concluait que si les puissances victorieuses de la première guerre mondiale montraient que les Etats devraient sentir les

[39] Ibid., p.52
[40] DUSSOUYG., *Traité de relations internationales. Tome I. Les théories géopolitiques*, Paris, Éditions Harmattan, 2006, p.58
[41] HALLETT CARRE. , *The Twenty Years' Crisis l919-l939,* London and Basingtoke,Macmillan,1978,p.8

intérêts des uns et des autres dans le but d'assurer la sûreté et la sécurité et cohabitent mutuellement en adoptant des traités.

La première solution à la guerre qui vient à l'esprit des réalistes consiste à rechercher entre les forces en présence un équilibre qui fasse obstacle à la domination des Etats et qui diminue les risques d'affrontements armés. Pour parvenir à cet état d'équilibre, les Etats sont incités non seulement à modérer leurs ambitions mais à conclure entre eux les alliances nécessaires.

Selon Joseph NYE dans cette ère de l'information que nous vivons actuellement, les stratégies de communication deviennent plus importantes et les objectifs sont atteints non seulement par celui qui détient la meilleure armée mais également et surtout par celui qui aura développé la meilleure stratégie de communication[42].

Cette approche dite « réaliste » des relations internationales, qui se base sur les écrits de Thucydide ou Machiavel, affirme l'anarchie de la politique mondiale, où il n'existe aucune autorité politique au-dessus des États, ces derniers doivent donc compter sur leurs propres forces pour préserver leur indépendance et utiliser la force comme dernier recours (ultima ratio). Pour les « réalistes », *le monde n'est composé que d'États souverains qui visent à préserver leur sécurité et qui, pour se faire et si besoin, sont prêts à utiliser la force. Cette théorie se vérifie au long des siècles passés où la guerre a été un élément constant des affaires internationales*[43].

Le néo-réalisme concevrait le monde d'une manière plus moderne qui doit tenir compte de l'ensemble des ressources de la puissance que sont devenues les idées, la persuasion et la séduction (soft power)[44].Le «soft power» est différent du «hard power» caractérisé par la force un concept utilisé par le réalisme pour designer la capacité d'un corps politique à imposer sa volonté à d'autres corps politiques à l'aide de moyens militaires et économiques.

En effet, le partage des valeurs de la démocratie, de la culture libérale et un vaste réseau de liens transnationaux montrent que l'anarchie décrite par les « réalistes » peut, dans ce contexte, ne pas être la source de tensions et de conflits entre les acteurs de la scène internationale[45].

[42] S. NYE J., «L'équilibre des puissances au XXIe siècle» In *Géoéconomie*, Editions Choiseul, VOL.2, n° 65 2013, , 19-29, p.27, Disponible sur https://www.cairn.inforevue-geoeconomie-2013-2-page-19.htm consulté le 07/10/2020

[43] S. NYE (J.) , op., cit., p.26

[44] *Ibid.*

[45] *Ibid., p.27*

Le néo-réalisme considère que le seul déterminant du comportement des unités analysées, en l'occurrence les États, est l'anarchie du « système international » (notion qu'ils mettent précisément en question, l'anarchie étant antinomique de l'idée d'ordre systémique).

En d'autres termes, il prône l'analyse des relations internationales en insistant sur les rapports entre les États, au risque de sous-estimer l'importance du jeu politique interne (succession des gouvernements, conflits et divisions internes, etc.) sur la politique étrangère.

Rejetant l'anthropologie pessimiste qui sous-tend le réalisme classique (Morgenthau, Carr), selon laquelle l'anarchie s'explique par une nature humaine profondément égoïste, les néo-réalistes affirment au contraire que l'anarchie du jeu international résulte de la structure même de l'ordre international, dépourvu de toute autorité souveraine au-dessus des États : plutôt que d'enraciner leur analyse sur les motivations des acteurs, ils insistent sur les contraintes structurelles de l'ordre international. Ils soulignent en outre la distinction entre les États souverains, qui revendiquent le « monopole de la violence légitime », et l'ordre international dénué de cette caractéristique centrale de la notion d'État. Dès lors, alors que les réalistes classiques voyaient dans la recherche de la puissance la première préoccupation des États (nature humaine oblige), le néo-réalisme considère que la première préoccupation des États est leur sécurité. Celle-ci peut être atteinte par deux options : l'augmentation des capacités militaires ou la constitution d'alliances.

Selon KENNETH WALTZ, les États sont les principaux acteurs dans la vie internationale, l'anarchie internationale ne désignant pas nécessairement le chaos, mais une situation caractérisée par l'absence de tout gouvernement central. En situation d'anarchie, les États sont préoccupés par la puissance et la sécurité, sont prédisposés au conflit et à la compétition.

Dès lors, ils évitent de coopérer même malgré des intérêts communs[46]. KENNETH WALTZ différencie l'ordre interne et l'ordre international, selon lui, cette différence ne réside pas dans l'usage de la force mais dans les différents modes d'organisation de cet usage de la force, il explique que le paradigme international n'est pas la recherche de l'équilibre via la puissance mais seulement la recherche de la sécurité. Par essence, le fait de compter sur soi («self-help») est le principe d'action dans un ordre anarchique[47]. K.WALTZ continue en postulant que l'anarchie des rapports internationaux ne signifie pas pour autant la violence aveugle.

[46] DUSSOUY G., *Traité des relations internationales. Tome I. Les théories géopolitiques*, Paris, Éditions L'Harmattan, p.59
[47] WALTZ K., *Theory of International Politics* cité par J. J Roche, Dans *Théories des relations internationales*, p. 39

I.1.1.3. L'idéalisme international

Les idéalistes affirment que la signification que les acteurs donnent aux données matérielles est importante que les données elles-mêmes, car la matière ne détermine un objet que par l'intermédiaire de l'idée que les hommes s'en font[48]. Pour eux, la structure sociale internationale est composée par moins de rapport de force que différents Etats se font d'eux-mêmes, ainsi que les attentes qu'ils ont les uns envers les autres, elles-mêmes sont fonctions des régimes politiques, des systèmes économiques, et des institutions internationales[49].

Le rôle des régimes internationales s'explique in fine par les gains (matériels) absolus qu'un Etat espère pouvoir tirer de son adhésion aux institutions internationales, et que par ailleurs les «idées» dont parlent les néolibéraux n'ont pas de statut intersubjectif qu'elles ont chez les constructivismes mais sont définies comme des croyances tenues par des individus[50].

Dans les relations internationales, l'idéalisme promeut une diplomatie ouverte, multilatérale, régulée par le droit international et les organisations internationales. Une première théorie de l'idéalisme est énoncée par Emmanuel dans «vers la paix perpétuelle».

Habermas défend l'idée que l'action communicative, couplée à une sphère publique bien structurée peut conduire à se débarrasser de son identité nationale et permettre à l'humanité de se construire dans une paix perpétuelle en dépassant et en écartant ainsi toute velléité de conflit[51]. Le plus souvent, le terme se réfère aux idéalistes de l'entre-deux guerres dont Alfred ZIMNERN, David MITRANY, GRAHAMWALLAS, Gilbert, Jane SCHOTWELL. Pour Donald MARKWELLE, l'idée des libéraux classique est que le libre-échange promeut la paix peut également vue comme une forme idéaliste.

I.1.1.4. Le libéralisme

A l'origine du libéralisme plus pragmatique que wilsonisme, on trouve les travaux de Robert KEOHANE et Joseph NYE. Les deux estiment qu'au-delà des relations interétatiques, il faut prendre en considération les relations transnationales qui s'établissent entre les acteurs multiples des sociétés civiles, les libéraux prônent la concurrence entre les individus, ce

[48] BATTISTELLA D., *Théories des relations internationales*, 2e éd. revue et augmentée, Paris, Presse de sciences Po, 2006, p.292

[49] *Ibid.p.*295

[50] *Ibid.*p.295

[51] HABERMAS J. , «La paix perpétuelle. Le bicentenaire d'une idée kantienne», Paris, Le Cerf, 1996 cité par Gérard DUSSOUY dans son ouvrage *Traité de relations internationales*», Tome1: Les théories géopolitiques, 2006, p.69, disponible sur le site http://classiques.uqac.ca/

dernier est générateur d'équilibre et de progrès. La société est possible en tant que somme des intérêts individuels égoïstes.

Les relations sociales sont fondées sur l'échange des biens matériels comme symboliques, possédés par les uns et réclamés par les autres. Ceci étant, les libéraux ajoutent que, pour que chacun trouve son compte dans l'échange, il faut que ce dernier soit régulé par des lois qui garantissent des conditions égales de concurrence à tous.

Les libéraux misent sur la raison, à l'instar de Kant, le recours à la force est l'apanage des Etats autoritaires nationalistes gouvernés par la passion ou l'instinct du pouvoir ,*ils estiment qu'au fur et à mesure du développement des connaissances, les individus finiront par se rendre compte qu'ils sont tous dans la même situation, que les conflits se retournent contre eux et que la politique internationale deviendra de moins en moins interétatique et de plus en plus interindividuelle*[52].

Depuis le XVIIIe siècle, les libéraux pensent que les relations internationales évoluent graduellement vers toujours plus de liberté pour l'homme. Ils croient au progrès en termes de sécurité physique, de bien-être matériel, de liberté d'expression.

Enfin, ils pensent que la paix et le bien-être sont portés par des forces d'interdépendance qu'ils perçoivent comme parties prenantes du processus général de modernisation[53].

Selon les libéraux la concurrence au sein du marché améliore le bien-être matériel général et la compétition des idées engendre une augmentation du bon sens (raison) politique. Il est logique, par conséquent, que les libéraux attribuent un rôle positif à l'opinion publique considérant que celle-ci doit orienter les politiques publiques, dont la politique étrangère. Ceci explique qu'il rejette la conception réaliste de l'Etat en tant qu'acteur unitaire.

I.1.1.5. Le néo-libéralisme

Concernant l'anarchie, pour les néo-libéraux, en raison de leur interdépendance, les Etats peuvent (dans des organisations internationales et des régimes internationaux) prendre des décisions qui reflètent leurs intérêts ce qui les opposent aux néo-réalismes qui postulent que les Etats agissent ou décident d'une manière indépendante en fonction de leurs intérêts, y

[52] DUSSOUYG. ,*op. cit.* , p. 55-56

[53] ZACHER M. W.& RICHARD A. M, « Liberal International Theory : Common Threads, Divergent Strands » in *Contro-versies*…, Cités par Gérard DUSSOUY, Traité de relations internationales. Tome I. Les théories géopolitiques, p. 55

compris dans le cadre des organisations internationaux et dans les régimes internationaux. Une hégémonie peut imposer une décision aux autres Etats[54].

Les néoréalistes sous-estiment les motivations individuelles des Etats tandis que les néolibéraux sous-estiment les conséquences de l'interdépendance des Etats.

En ce qui concerne la coopération internationale, pour les néolibéraux la coopération se renforce au fur et à mesure que s'approfondit l'interdépendance des Etats alors que les néo-réalistes envisagent que la coopération est difficile à réaliser et à maintenir en raison des intérêts divergents[55].

Les néolibéraux ont constaté que les régimes internationaux constituent la source principale de coopération et de paix au sein du système internationale et un instrument d'apaisement de l'anarchie[56]. Or pour les néoréalistes les régimes internationaux demeurent des lieux de conflits d'intérêts car les néoréalistes ne croyaient pas que l'interdépendance entraine une convergence des intérêts des Etats[57].

Concernant les objectifs et les déterminants de la politique étrangère les néolibéraux admettent que les principaux objectifs de la politique internationale sont la sécurité et la prospérité économique, ils considèrent que la prospérité économique est prioritaire par rapport à la sécurité alors que les néo-réalistes défendent la thèse inverse[58]**.**

I.1.1.6. Théorie fonctionnaliste

Selon YADI, le modèle fonctionnaliste est représenté par D. MITRANY comme étant une antithèse au mode d'organisation politique préconisée par la pensée fédéraliste, selon laquelle la société nationale, régionale ou universelle devrait être organisée sur la base des textes constitutionnels ou procéder d'une forme constitutionnelle[59].

[54]BALDWIND. , *Neorealism and Neoliberalism*: *The contemporary debate*, Columbia University Press, New York Chichester, West Sussex,1993, pp.1-25.
[55] LIEBICH A. , *Introduction aux relations internationales*, p.54
[56]*Ibid.*
[57]*Ibid.*
[58]*Ibid.p.55*
[59]YADIM. , *Les systèmes d'intégration régionale africaine. Théorie-Evolution-Perspectives,* 1979, p.37-44

Aujourd'hui les Etats ont des agendas surchargés, des activités nombreuses qu'ils doivent remplir et D.MITRANY démontrait que dans le monde contemporain les gouvernements ont de nombreuses tâches à remplir et des besoins communs à satisfaire[60].

L'auteur pense *que l'intégration régionale est un moyen nécessaire pour aboutir à l'unité internationale. Pour ce faire, il faudrait abolir les frontières nationales en vue de satisfaire les intérêts communs*[61].

Cette approche repose sur un postulat utilitariste. *Elle est essentiellement axée vers l'action et renvoie à l'organisation d'activités internationales en rapport avec des besoins spécifiques fondamentaux tels que les transports, la santé, le bien-être, les activités scientifiques et culturelles, le commerce et la production*[62].

MITRANY David considère que le plus sûr chemin vers l'intégration et vers la paix, est celui de la coopération au niveau de certaines tâches fonctionnelles de nature technique et économique, et non pas celui de la création au plan politique de nouvelles structures institutionnelles.

Il s'agit de trouver des solutions pragmatiques et globales aux problèmes qui se posent[63]. Par ailleurs, ces tâches fonctionnelles sont exercées par une variété d'organisations transnationales. *Le développement de telles organisations transnationales ferait table rase des frontières nationales et rendrait inutile la souveraineté des Etats*[64]. De l'abolition de la souveraineté des Etats, on aboutit donc à la communauté mondiale basée sur des besoins fonctionnels.

L'approche fonctionnaliste devrait, à long terme, permettre une véritable unification politique. Cette évolution vers une unification politique s'explique par le fait que les bases d'une unification politique future se constitueraient au fur et à mesure des tâches remplies par des organismes supranationaux.

Pour lui l'intégration régionale est un moyen nécessaire pour aboutir à l'unité internationale. Pour ce faire, il faudrait abolir les frontières nationales en vue de satisfaire les intérêts communs.

[60] MITRANYD. , «A working Peace System» in *International Affairs*, London and New York, Royal Institute of International Affairs, 1946. cité par YADI dans «Les systèmes d'intégration régionale africaine». *Théorie-Evolution-Perspectives, p.38*
[61] *Ibid.*, p. 39 et suiv.
[62] *Ibid.*, p. 37
[63] *Ibid*., p. 44
[64] *Ibid*.

La communauté régionale serait un stade intermédiaire entre l'État-Nation et l'Etat-Mondial[65]. La création de la communauté régionale devrait se faire dans un esprit de coordination pour éviter des disparités dans les structures politiques et socio-économiques existant entre les Etats. Il ne s'agit pas seulement de rendre tous les Etats égaux, car ils peuvent être inégaux dans la capacité et dans l'intérêt d'une fonction donnée, mais de rendre effective la participation de tous les Etats dans l'exercice de la fonction et ce, en rapport avec leurs responsabilités respectives.

Chaque activité serait organisée selon sa propre méthode en distinguant bien les fonctions politiques des fonctions techniques[66], celles-ci étant confiées aux techniciens, aux experts. Ceux-ci, aux compétences bien reconnues, sont à la tête des organisations fonctionnelles, renforcées par une puissance financière qui s'accroît continuellement.

N'oublions pas que bien que distinctes les fonctions tendent à devenir interdépendantes en s'enrichissant des expériences des autres. Le contrôle de ces organisations doit se faire, non pour affaiblir le pouvoir mais pour le renforcer. Une fois suffisamment fortes, on peut envisager le transfert de la souveraineté nationale vers ces organisations fonctionnelles. L'aboutissement de la pensée fonctionnaliste est l'élimination de possibilité de guerre entre les nations**.** L'approche fonctionnaliste considère l'Etat comme étant un obstacle à l'ordre de la société internationale et que, pour lever cet obstacle, les fonctionnalistes préfèrent utiliser les moyens indirects.

I.1.1.7. La théorie néo-fonctionnaliste

L'approche fonctionnaliste préconisée par D. MITRANY était constituée par un ensemble des recommandations pour l'intégration des Etats-Nations sous forme de communauté. Dans de *Uniting of Europe*, ERNST HAAS définit cette nouvelle approche comme un processus par lequel les acteurs politiques de plusieurs communautés nationales sont déterminés à réorienter leurs allégeances, leurs aspirations et leurs activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent ou demandent la juridiction sur les Etats nationaux préexistant. Le résultat final d'un tel processus est la création d'une nouvelle unité politique coiffant les unités préexistant[67].

[65] YADI M. , *op. cit.* , p.40
[66] *Ibid*., p. 41- 45
[67] HAAS E., *The uniting of Europe. Political, Social and economic forces 1950-1957*, Londres, Stanford(ca), Stanford University Press, 2e ed. Cité par J. Jacques Roche Dans *Théories des relations internationales*, p.95

Le néo-fonctionnalisme considère que l'intérêt partagé est le plus solide de la coopération internationale. Cette coopération dérive donc du libéralisme du 19 ème siècle qui envisageait que la paix dériverait au commerce entre les Etats, l'intégration est conduite de manière technique par des élites politiques, administratives, syndicales ou industriels convaincues de sa nécessite, les domaines intégrés sont ensuite exclus du champ politique et confiés à des autorités bureaucratiques[68].

Les auteurs du néo-fonctionnalisme fournissaient un cadre théorique qui rend compte de l'état et l'orientation des efforts de l'intégration des Etats au niveau régional.

Ces auteurs ont postulé que la mise en application des accords économiques et le fonctionnement des unions douanières s'accompagnent d'une croissance des échanges commerciaux et des transactions au point que l'augmentation de ces flux donne lieu à une nouvelle bureaucratie créée pour s'occuper des problèmes qui peuvent difficilement être résolus par un seul Etat [69].

Les partisans de cette théorie, dont P. SCHMITTER, estiment que tout progrès sur la voie de l'intégration en amène d'autres. Les activités soumises au traitement commun soit gagnent de nouveaux secteurs soit sont consolidées. La progression de l'intégration amènera nécessairement les Etats participants à déléguer des responsabilités à une institution commune. Ce modèle implique que l'intégration économique déclenche trois types de processus (processus de Spill-over, de politisation, et d'externalisation)[70].

HAAS soutient que le processus de Spill-over, de politisation et d'externalisation débouchent automatiquement sur la formation de la nouvelle communauté politique. Au contraire S. HOFFMANN affirmait que même si les Etats d'Europe occidental possèdent ces caractéristiques, la création d'un nouvel Etat dont les institutions possèderaient ou prétendraient à une juridiction sur les Etats préexistant est illusoire, étant donné que les politiques intérieures des Etats sont beaucoup plus dominées par les problèmes locaux et

[68] ROCHE J. J., *Théories des relations internationales*, 4e édition, Montchrestien, p.56
[69] HAAS E. cité par Melchiade YADI dans *Les systèmes d'intégration régionale africaine :Théorie-Evolution-Perspectives*., p.45
[70] SCHMITTER P., «Three Neo-fonctionalist Hypotheses about Regional Integration» in *International Organization*,1(23),Winter 1969. Cité par MELCHIADE YADI, dans *Les systèmes d'intégration régionale africaine, Théorie-Evolution-Perspectives*, p. 46

globaux que par les problèmes régionaux et que, de ce fait, chaque Etat se trouve dans sa propre orbite d'où il lui est difficile de sortir[71].

Par ailleurs, l'unification politique est, d'après S. HOFFMANN, *est plus difficile à réaliser parce que l'un des soucis principaux de la plupart des dirigeants est de créer ou de renforcer l'Etat-nation en se laissant guider par la relation qu'il y a entre le sentiment national, le nationalisme, et la situation nationale*. Selon S. HOFFMANN, plus est élevé sera le degré de sentiment national, le nationalisme et de la situation nationale, plus faible seront les chances de réussite de l'intégration régionale et vice versa[72].

Enfin S. HOFFMANN ajoute que l'économie et la politique n'appartenant pas au même continuum, l'affirmation selon laquelle le processus d'union économique conduit automatiquement à l'union politique, doit être rejeté. Car Selon cet auteur des problèmes purement politiques touchent aux intérêts vitaux de la diplomatie et de stratégie nationale.

En concédant le degré d'autorité arrachée aux gouvernements nationaux et qui revient aux institutions régionales. Ces institutions sont appelées à exercer leur action dans des domaines dans lesquels constitués le point de convergence des objectifs des acteurs de l'intégration régionale. Si les activités régionale se limitent de chercher d'atteindre ces objectifs de l'intégration régionale, on ne peut s'attendre à des conflits, car aussi longtemps que les acteurs se contenteront de « cultiver leur jardin » et n'essaieront de «regarder les vergers de leur voisin», ils seront tolérés[73]. Le néo-fonctionnalisme repose sur une triade dont les éléments sont les institutions, les dirigeants et les fonctions des organisations régionales.

Melchiade YADI citait E.B. Haas et P. C. SCHUMITTER en disant que les deux auteurs partageaient partiellement un point de vue lorsqu'ils écrivaient que l'union politique signifie tout accord en vertu duquel les Etats nations cessent d'agir comme unités de décisions autonomes pour ce qui concerne un ensemble important de politique[74].

Au sujet des institutions et des dirigeants, il convient de relever que les propositions préconisées constituent un avatar(réincarnation) des propositions du modèle fonctionnaliste, concernant la distinction opérée entre les problèmes politiques et les problèmes techniques qui permet de laisser les premiers à l'intention des Etats-nations et de confier les second aux

[71] HOFFMAN S., «Discord in community: the north Atlantic Area as a partial international system» in *International Organisation,17 , 2,Spring,1963 cité par Merchiade YADI dans son ouvrage Les systèmes d'intégration régionale africaine,p.49*

[72] *Ibid*.

[73] YADI M., *op.cit.*, p.51

[74] *Ibid*.

organisations fonctionnelles[75]. Du fait de la différenciation des fonctions politiques et techniques les auteurs soutiennent que l'organisation devrait éviter de ne se contenter que des aspects purement techniques de sa mission sous peine de jouer un rôle essentiellement marginal de l'intégration des Etats intéressés.

Ainsi, l'organisation régionale devrait être conduite par des dirigeants qui sont conscient des conséquences politiques de leurs tâches. Ceci d'autant que la nature des conflits à résoudre, porte sur les intérêts qui sont empreints des conséquences politiques.

Il s'ensuit que l'organisation régionale devrait être une entité politique dotée de pouvoir et de compétences propres[76]. L'organisation à laquelle Haas se réfère possède trois traits caractéristiques.

Premièrement, l'établissement de ses objectifs et des programmes d'exécution de ceux-ci procèdent d'un ensemble de doctrines qui lui sont particulières et qui constituent son idéologie.

Deuxièmement, il est postulé que l'organisation devrait avoir une grande capacité d'adaptation en raison du climat conflictuel, elle est appelée à fonctionner en cas de besoin d'harmoniser ou de rendre compatibles ses intérêts avec ceux des Etats membres. Dans ce contexte, l'organisation peut résoudre des problèmes en présences et susciter l'émergence des forces favorables à l'expansion de ses propres tâches par l'intermédiaire de ses visions pour la solution des conflits […].

Troisièmement, pour que l'organisation puisse orienter constamment son action vers l'accomplissement de ses objectifs fondamentaux, l'auteur soutient qu'elle devrait éviter de s'immiscer profondément dans les conflits et les controverses quotidiens des Etats membres. A cet égard, si une crise survenait, elle devrait selon Haas, constituer un objet d'apprentissage pour les dirigeants qui devraient l'utiliser pour l'évaluation et la définition de leur rôle afin de tirer profit d'une expérience critique et d'accroitre leur capacité de compréhension du problème.

[75] *Ibid*., p.54

[76] HAASE.,*Beyond the Nation State: Functionalism and International Organization*, Stanford , Stanford Universty Press,1964. Cité par Melchiade Yadi dans son livre intitulé *Les systèmes d'intégration régionale africaine. Théorie- Evolution-Perspectives, p.55*

Selon l'approche néo-fonctionnaliste les institutions centrales sont la cheville ouvrière de l'intégration politique. Pour que ces institutions puissent s'acquitter de leur mission, Haas, fait observer qu'elles devraient être autonomes, avoir la possibilité d'étendre leurs compétences et être à même d'établir les liens entre le secteur intégré et le reste de l'économie.

Le type de l'organisation susceptible de remplir toutes ces conditions est, selon l'auteur le secrétariat international plus ou moins autonome qui se présente sous forme d'un organe bureaucratique ou exécutif.

Autour de cette bureaucratie exécutive, il peut exister d'autres organes (parlement, organes judiciaires, comités des ministres, etc.) qui influent sur le processus d'intégration par l'intermédiaire des conflits qu'ils sont appelés à régler et par les décisions qu'ils sont amenés à prendre[77].

Les fonctions doivent porter sur les domaines d'intérêts des dirigeants des groupes, car ceux-ci accordent autant plus de soutien à l'organisation régionale que les décisions de celle-ci satisfont à leurs intérêts[78]. Il est aussi important de prendre en considération les intérêts des groupes extérieurs à la région. A cet égard, J.S. NYE note que les acteurs extérieurs (les dirigeants étrangers, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales) ont une influence qui prend la forme d'une réaction aux effets d'intégration ou d'un moyen favorable ou défavorable au déclenchement du processus d'intégration[79].

Selon Jean Jacques Roche, le néo-fonctionnalisme se caractérise par trois traits distinctifs: comme le fonctionnalisme, le néo-fonctionnalisme considère que l'intérêt partagé est le plus solide ciment de la coopération internationale, cette coopération internationale dérive donc du libéralisme du XIXème Siècle, qui envisageait que la paix dériverait du commerce entre les Etats, l'intégration est conduite de manière technicienne par des élites politiques, administratives, syndicales ou industrielles convaincues de sa nécessité. Les domaines intégrés sont exclus du champ politique et confiées à des autorités bureaucratiques. Les questions politiques, qui ne sont pas susceptibles d'être intégrés, demeurent du domaine des Etats et enfin, l'intégration doit donc être menée fonction après fonction de manière pragmatique.

[77] DE BUSSY M. E. & AL., « Approches théoriques de l'intégration européenne », in *science politique*, vol.21, 3, 1971, p.615-653
[78] YADI M., *op.cit.*
[79] NYE J.S, «Peace in parts: integration and conflict »in *regional organization* , Boston, Little, Brown and company,1971 cité par Melchiade Yadi dans son ouvrage intitulé *Les systèmes d'intégration africaine*,p.57

HAAS pense que le terrain sur lequel se déclenche l'intégration est "l'économie", contrairement à Deutsch qui affirme que c'est la communauté de sécurité. Partageant cet aspect, DELORS affirmait que le projet européen d'intégration se fondait sur la foi et l'idéal: empêcher à jamais toute nouvelle guerre fratricide. Par cet objectif, le modèle européen s'inspire largement de la théorie de DEUTSCH[80].

I.1.1.8. Le fonctionnalisme et les relations internationales

Au niveau des relations internationales le fonctionnalisme est un courant de pensée qui considère que ce sont les nécessités techniques et non politiques qui favorisent la coopération au sein d'une société complexe. Il en découle la nécessité de création d'institutions internationales ou supranationales appropriées pour résoudre les problèmes qui dépassent les frontières ou les capacités d'un Etat.

Selon J. Jacques Roche l'autorité étant dissociée d'une assise nationale déterminée, plusieurs autorités, poursuivant chacune des buts différents selon des techniques différentes, pouvaient donc cohabiter dans un même espace. Cette dissociation territoriale se doublait d'une dissociation fonctionnelle. Certains attributs demeurant dans le domaine politique (sécurité, justice et diplomatie) alors que la coopération internationale s'imposait pour les domaines socio-économiques[81].

L'habitude de la coopération qui en résultait et les avantages retirés par cette mise en commun de moyens obligatoirement limités permettaient d'envisager un élargissement progressif à d'autres domaines de compétence et le passage graduel à une intégration politique, conséquence de l'intégration économique[82].

Le fonctionnalisme se présente comme une tentative originale de réconciliation des intérêts des Etats[83].

La deuxième caractéristique du fonctionnalisme résidait dans la transformation des objectifs de l'action internationale, puisque celle-ci devrait permettre aux nations de vivre harmonieusement entre elles, plutôt que de fonder leurs rapports mutuels sur la peur perpétuelle[84]. Pour D. MITRANY, ce sont les seuls acteurs sont en mesure de remplacer la

[80] KARL W.DEUTSCH & AL., « Political Community and the North Atlantic Area» in The European Union : Readings on the Theory and Pratice of European integration, edited by Brent F., Alexender Stubb,Boulder LONDON, 4 e éd., 20014, pp. 120-143, Disponible surhttps://www.rienner.com/uploads/537125010ed3c.pdf
[81] ROCHE J.J., *Théories des relations internationales*, p.94
[82] *Ibid.*
[83] *Ibid.*
[84] *Ibid.*

confrontation par la coopération. Il substitua aux critères de l'intérêt et de la sécurité par les critères de bien-être et de coopération comme objectifs ultimes de l'action internationale.

Le fonctionnalisme a exercé une influence sur les pères fondateurs de l'Europe, comme le révéla le grand discours de Robert Schuman du 9 mai 1950, dans lequel l'initiateur de la Communauté Européenne de Charbon et de l'Acier déclarait que:« l'Europe ne se fera pas d'un coup […] *Elle se fera par des réalisations concrètes» donnant aux Etats l'habitude de coopérer en vue d'une « fusion indispensable à l'établissement de la communauté économique»*[85]. En dépit du succès de la CECA, l'échec de la CED, démontra que la construction européenne devait tenir compte de la dimension nationale, ce qui justifia la transformation de la doctrine en «néo-fonctionnalisme», plus soucieux de l'articulation entre le supranational et le national.

I.1.1.9. La théorie institutionnaliste

La conception institutionnaliste considère l'intégration comme une mise en place commune d'un système de règles de la part du pouvoir public en relation avec les acteurs privés. Qu'est une institution? Une institution est un ensemble des règles qui régissent une collectivité, une communauté. Les institutions ou structures fonctionnelles des communautés régionales sont des systèmes permettant la convergence et même des anticipations des parties contribuant à mobiliser des échanges[86].

I.1.1.10. La théorie constructiviste

Le constructivisme est devenu une perspective analytique importante des relations internationales, il naissait à la fin des années 1980 lors de la 4^{e}débat en relations internationales, il y a eu une division de la discipline en deux camps(les post-positivismes et les positivismes).

P. KATZENSTEIN constatait que s'exprimer positivement, adopter un point de vue rafraichissant sur un monde dans lequel nous vivons, exige de combiner une épistémologie positiviste (la réalité sociale existe et un chercheur peut l'étudier) avec une ontologie post-

[85]ROCHE J.J., op. cit.
[86] NIMUBONA J., «De la nécessité de prendre en compte les dimensions politiques et institutionnelles dans les processus d'intégration économique en Afrique centrale et orientale» dans *Revue de l'IDEC, volume 3, Août-novembre 2008*, p.148

positivisme (cette réalité n'est ni objective, ni subjective) mais intersubjective (elle est ce que les croyances partagées par les acteurs en font)[87].

Souligné par STEPHEN WALT les réalistes et les libéraux tendent à se concentrer sur les facteurs matériels tels que la puissance et le commerce, à la différence les constructivistes soulignent l'impact des idées. Au lieu de prendre l'Etat comme une donnée et de supposer qu'il cherche tout simplement à survivre, les constructivistes considèrent les intérêts et les identités comme des produits malléables de processus spécifiques, ils accordent une grande importance aux discours dominants au sein des sociétés parce que le discours reflète et façonne les croyances et les intérêts, et établit les normes du comportement accepté[88].

Le constructivisme se concentre sur ce que John Searle a appelé «les faits sociaux» dans *The construction of social reality* les objets tels que *l'argent, la souveraineté, les droits n'ont pas de réalité matérielle mais n'existent que parce qu'un ensemble de personnes croient et disent qu'ils existent et agissent en conséquence*[89].

Les intérêts et les identités sont des constructions sociales et trois hypothèses ont été formulées par ALEXENDER WENDT: les Etats sont les principales unités d'analyse des relations internationales , les structures fondamentales du système interétatiques sont intersubjectives plutôt que matérielles , les intérêts et identités des Etats sont pour une part importante construits par les interactions sociales plutôt que données de façon extérieure au système par la nature humaine ou par les conditions locales.

Selon ALEXANDER WENDT, de non coopératif, le jeu international deviendrait coopératif. Cet auteur a cherché à montrer que si, aux débuts de l'entrée en vigueur d'un régime, les motivations conservaient un caractère égoïste, avec le temps et la pratique de la coopération, les intentions et les intérêts des États changeaient. Ceci parce que les structures des économies nationales évoluaient et parce que les perceptions mutuelles se modifiaient au point que d'anciens ennemis ou rivaux pouvaient devenir des partenaires ou des amis[90].

[87] KATZENSTEINP., «The culture of National security, New York, Columbia, University Press, 1996». cité par DARIO BATTISTELLA dans son ouvrage *Théories des relations internationales*, 2e Ed. Revue augmentée, Paris, Presse de sciences Po, 2006, p.285-286

[88] *Ibid.p.*286

[89] SEARLE J., *The construction of social reality*, The free Press, 1995. Cité par Dario BATTISTELLA in Théories des relations internationales, p.287. Voir aussi Hubert KNOBLAUCH, «The Construction of Social Reality». by John R. Searle in *American Journal of Sociology* , Vol. 101, No. 5, University of Chicago Press,1996, p.2

[90] WENDT A ., «The social Theory of International Politics», Cambridge, Cambridge university Press, 1999 cité par Gérard DUSSOUY in *Traité de relations internationals,T1, Les théories geopolitiques*,p.67

Selon JOHN SEARLE les institutions sont, à son avis, des « blocs construits ». Ce qui laisse libre cours à deux interprétations. D'une part, on peut assimiler leur persistance, leur solidité, leur résistance au temps et aux événements, ce qui se vérifie, selon Searle, quand elles sont le fruit d'une « intentionnalité collective », Une proposition qui a emporté la conviction de l'école néo-institutionnalisme internationaliste, d'après laquelle l'institutionnalisation des normes et des comportements crée entre les partenaires des contraintes mutuelles, des interdépendances indépassables. Mais, d'un autre côté, tant qu'il s'agit de constructions humaines, on est porté à croire que, tôt ou tard, les institutions sont mises en cause en fonction des changements dans les représentations du monde des acteurs[91].

I.2. Cadre conceptuel de l'intégration

Dans notre recherche les concepts utilisés sont: intégration régionale, coopération, Région, Traité, Agenda, Régimes internationaux,

I.2.1. Intégration

Selon le dictionnaire la Grande encyclopédie Larousse, « *ce que Durkheim a nommé la solidarité sociale désigne ce que plus couramment nous appelons* intégration. *Des valeurs et des idées communes forment une conscience collective qui conduit les personnes et les groupes à coopérer efficacement»*[92].

Karl Deutsch définit l'intégration comme «obtention, au sein d'un territoire, d'un sens de la communauté et d'institutions et de pratiques suffisamment fortes et diffusées pour assurer, pendant un long moment des attentes de changement pacifique la population concernée»[93].

Ernest Haas, voit, lui, dans l'intégration « la tendance vers la création volontaire d'unités politiques plus larges, chacune évitant consciemment le recours à la force dans ses relations avec les autres unités participantes»[94]. Quant à Joseph NYE, il va jusqu'à affirmer que les organisations politiques régionales ont contribué à la création des ilots de paix au sein du système international[95].

[91] DUSSOUY (G.), Op.cit.p.41
[92] RENE A. & AL., *La Grande Encyclopédie*, Vol.11, Librairie Larousse, p.6370
[93]DEUTSCH K. & AL., Political Community and North Atlantic Area. Cité par Dario BATTISTELLA Dans son ouvrage *Théories des relations internationales,* p.363
[94] HAAS E., «The Stady of Regional Integration. Reflections on joy and Anguish of preotheorizing» in *International organization*, vol. 24, 4, 1970. Cité par Dario BATTISTELLA dans son ouvrage *Théories des relations internationales*, p.363
[95] NYE J., « Peace in Parts. Integration and conflicts» in *Regional Organization*, Boston, Little Brown, 1971,cité par DARIO BATTISTELLA, dans Théories des relations internationales, p.363

L'intégration provient d'intégrer, c'est à dire d'entrer dans un tout, d'en faire partie, de s'incorporer, de s'assimiler à un groupe. Cette association des deux termes amène de plus une autre notion : « l'intégration régionale est le processus qui consiste à surmonter, d'un commun accord, les obstacles politiques, physiques, économiques et sociaux qui séparent les pays de leurs voisins, et à collaborer dans la gestion de ressources partagées et de biens communs régionaux ».[96]*L'intégration c'est l'ajustement réciproque des éléments constitutifs d'un système permettant à celui-ci de former un tout équilibré.*[97]

L'intégration politique vise essentiellement le transfert des activités politiques nationales à un niveau de pouvoir politique supranational. Ce niveau peut prendre une forme fédéraliste ou autre[98].

Selon le Dictionnaire Nouveau Larousse Universel «**La région** est une étendue de pays qui doit son unité à des causes physiques (climat, végétation, relief) ou humaines (peuplement, économie, structures politiques et administratives), le régionalisme c'est la doctrine qui favorise les regroupements régionaux.[99]

La notion de région s'agrandit, s'étend, jusqu'à désigner des ensembles de pays. L'intégration régionale peut même définir le rapprochement d'un continent.[100]

I.2.2. Convention

Les conventions selon Etienne SOURIAU sont des clauses d'un accord (conventions internationales, conventions régionales), c'est aussi ce qui est convenu de respecter suivant la bienséance[101].Une convention est un accord, soit explicite, soit tacite, entre des personnes, des groupes, ou l'ensemble des membres d'une société ; ce dont on est convenu prend alors son existence, sa nature, ou sa force de loi, du fait même de cet accord.[102]

[96] U.E & AL., « Intégration régionale pour le développement des pays ACP » cité par Jeremy REVILLON, dans sa thèse de doctorat intitulé *L'intégration régionale dans les Grands Lacs : analyse comparée Rwanda/Burundi, p.*14

[97] RENE A. & AL., *Op.cit*.

[98] KABAMBA KAZADI B., *Inter-régionalité des pays des grands lacs africains.* Elaboration d'un modèle d'intégration régionale en Afrique et son application à la région des Grands Lacs (Burundi, République démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie), T1. , p.29

[99] NOUVEAU LAROUSSE UNIVERSEL,VOL.II, Paris VIe, Librairie Larousse, 1969, p. 524.

[100] REVILLONJ.,*L'intégration régionale dans les Grands Lacs : analyse comparée Rwanda/Burundi*, Thèse de doctorat, Université de PAU et pays de l'Adour, 2016,p.14

[101]*Ibid.*, p.404

[102],GRAVEL, P., *Vocabulaire d'esthétique (*sous la dir. d'ÉTIENNE SOURIAU), Paris, P.U.F., 1990, p.405

I.2.3. Coopération

Selon Etienne SOURIAU, la coopération c'est l'action de coopérer, de participer à une œuvre commune. C'est une méthode économique par laquelle des personnes ayant des intérêts communs constituent une entreprise où les droits de chacun a la gestion sont égaux et où le profit est reparti entre les seuls associes au prorata de leur activité. [103]

I.2.4. Régime international

Selon Stephen KRASNER, un régime international est « un ensemble de principes, de normes, et de procédures de décisions implicites ou explicites que les Etats adoptent sur une base volontaire en vue de gérer leurs relations et de résoudre leurs conflits dans domaine particulier d'activité»[104].

L'autre qui a défini le régime international est KEOHANE, selon lui, les régimes internationaux signifient des accords, de principes, des normes, des conventions, des procédures de prises de décision gouvernant les interactions des acteurs internationaux dans des domaines spécifiques[105].

[103] *Ibid*.
[104] STEPHEN KRASNER, «Structural causes and regime consequenses: regimes as intervening variables»,*International Organization*,32,2,sprig 1982,Massachussetts institute of technology,pp.185
[105] JOÃO PAULO CANDIA VEIGA & MURILO ALVES ZACARELI,« International Regimes: From Public Intergovernmental to Public-Private Transnational Arenas»,In *History and Political ScienceAmerican Research Institute for Policy Development,* June 2017, Vol. 5, N°. 1, p.46

Conclusion partielle

Le but de ce chapitre est de dégager les théories des relations internationales qui nous aident à comprendre le phénomène de l'intégration régionale en général et l'intégration du Burundi dans les organisations régionales en particulier. Comme l'intégration régionale est un domaine trop vaste même les théories applicables à l'intégration sont nombreuses d'où l'utilisation des théories dites classiques et néo-classiques (Réalisme, néo-réalisme, libéralisme, néo-libéralisme,…).D'autres théories ont été jugées pertinentes pour réaliser ce mémoire (l'idéalisme, le constructivisme).En plus de ces théories des relations internationales, les théories de science politique (l'institutionnaliste, le fonctionnaliste, le néo - fonctionnaliste), nous a apparu nécessaire pour comprendre le rôle et les fonctions des élites locales et régionales, les normes, les règles, les conventions pour conduire bien l'intégration.

Premièrement, pour les réalistes, la guerre est un phénomène naturel, inévitable, elle est à l'origine de la puissance, de la nature de l'homme qui est égoïste et cherche toujours à dominer. La quête de la puissance devient l'objectif premier de la politique étrangère. Cette théorie est fondée sur la vision hobbesienne. Le néo-réalisme accepte l'anarchie des Etats mais il prône l'analyse des relations internationales en insistant sur les rapports entre les Etats, il affirme que l'anarchie internationale résulte de la structure internationale dépourvue de l'autorité souveraine au-dessus des Etats.

Deuxièmement, pour les libéraux le monde change, le monde évolue parce que les droits internationaux changent et avec l'interdépendance il y a des gains absolus entre les partenaires. Les réalistes sont pessimistes tandis les libéraux sont des optimistes.

Troisièmement, les fonctionnalistes l'abolition des frontières par l'intégration régionale conduiront à l'unité internationale, ils admettent que la coopération au niveau fonctionnel des taches est favorable à l'intégration et la paix et cela est possible grâce au développement des organisations transnationales qui rendent inutile la souveraineté des Etats.

Quatrièmement, pour les néo-fonctionnalistes la paix dériverait du commerce entre les Etats, les échanges, la coopération, la mise en place des institutions supranationales, la direction de l'intégration de manière technicienne par l'élite aboutiront à une intégration efficace.

Cinquièmement, pour les idéalistes, la paix est possible grâce à la coopération et les libéraux ajoutaient que la paix et le bien-être sont portés par les forces d'interdépendances .D'où le chapitre qui suit analyse en long et large l'Intégration du Burundi dans les organisations régionales.

CHAPITRE II. ETATS DES LIEUX DE L'INTEGRATION DU BURUNDI DANS LA COMMUNAUTE EST-AFRICAINE

L'intégration régionale n'est pas un phénomène nouveau, elle permet de profiter des avantages de la coopération, d'échapper à l'enclavement pour le pays enclavé comme le Burundi, mais également l'intégration est considérée comme le chemin conduisant vers la paix et la sécurité, le développement économique. A part de nombreuses organisations dont le Burundi est membre, depuis le 1er juillet 2007, le Burundi était devenu membre de la Communauté Est-Africaine. Dans ce chapitre nous allons faire un bref aperçu sur l'origine de l'intégration régionale, les avantages et les défis de l'intégration, les organisations régionales, les étapes de l'intégration régionales, la Communauté Est-Africaine, les objectifs de la Communauté Est-Africaine, l'état des lieux de l'intégration du Burundi dans la Communauté Est-Africaine, etc.

II.1. Bref aperçu sur l'origine de l'intégration en Afrique

L'intégration ou la coopération entre les Etats africains, s'était produite depuis les années 1958 après l'indépendance du Ghana, qui en agissant dans un esprit du panafricain, d'unité, a tendu la main fraternelle à la Guinée qui venait d'accéder à l'indépendance avant la fin de 1958. Ils formaient une union Ghana-Guinée et développaient des liens étroits[106].

Les années 70 ont connu une montée en puissance du lancement des communautés économiques régionales (CER), l'Union Africaine en reconnaît huit. Ces dernières années, les pays africains ont vigoureusement appliqué un programme d'intégration en tant que stratégie collective de développement et de transformation. En dépit de sa forte croissance économique récente, le continent demeure marginalisé sur le plan économique. Les causes de cette marginalisation sont des contraintes qui entravent le commerce au sein de l'Afrique et le commerce à destination des marchés développés et elles englobent l'infrastructure matérielle des transports et des communications, les procédures douanières et l'administration des frontières, la faiblesse des marchés financiers et des capitaux, le manque de base de production diversifiée et l'absence de coordination des politiques régionales.

En 1991, les chefs d'État et de gouvernement ont signé le Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine(CEA). Le Traité établissant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja) entré en vigueur en 1994.

[106] PADMORE G., *Panafricanisme ou Communisme? La prochaine lutte pour l'Afrique*, Présence Africaine, Duhas,Paris, 1960, p.15

La première étape est désormais achevée, et huit communautés économiques régionales ont formellement été reconnues par l'Union africaine. Ce sont l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE),l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA), la Communauté Economique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté des États sahélo sahariens (CEN-SAD). L'idée est d'édifier la Communauté économique africaine en tant que partie intégrante de l'Union Africaine. Elle doit être formée en six phases en 34 ans :

- Première phase (cinq ans): renforcer les CER existantes et créer de nouvelles CER dans les régions où il n'en existe pas.
- Deuxième phase (huit ans): assurer la consolidation au sein de chaque CER, l'accent étant mis sur la libéralisation des droits de douane, l'élimination des barrières non tarifaires, l'harmonisation des taxes et le renforcement de l'intégration sectorielle à l'échelle régionale et continentale dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de la monnaie et des finances.
- Troisième phase (10 ans): mettre en place dans chaque CER une zone de libre-échange (ZLE) et une union douanière (reposant sur un tarif extérieur commun et un territoire douanier unique).
- Quatrième phase (deux ans): coordonner et harmoniser les systèmes tarifaires et non tarifaires entre les CER en vue de mettre en place une union douanière continentale.
- Cinquième phase (quatre ans): mettre en place un marché commun africain.
- Sixième phase (cinq ans): mettre en place la Communauté économique africaine, y compris une union monétaire africaine et le Parlement panafricain.

L'idée sous-jacente aux six étapes est qu'il faut d'abord consolider l'intégration économique au plan régional, par la création de CER qui fusionnerait en définitive pour donner la Communauté économique africaine. Les CER doivent servir d'éléments constitutifs de ladite Communauté[107]. Les initiatives de l'intégration en Afrique remontent à l'époque où l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) a été mise sur pied en 1990 et avant elle, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) en 1919.

[107] C E A & ET AL. , *État de l'intégration régionale en Afrique: Vers une zone de libre-échange continentale africaine*, 5e éd., Addis-Abeba, Éthiopie, 2012, p.13

II.2. Les organisations régionales auxquelles le Burundi est membre

Le Burundi pour faire face aux problèmes liés à son enclavement (problèmes économiques), à sa sécurité a adopté une stratégie de s'associer ou de se regrouper avec d'autres pays voisins. Le Burundi est membre de plusieurs organisations régionales et sous régionales à savoir l'Union Africaine (UA), la Communauté des Pays de la Région des Grands Lacs (CPGL), la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CRGL), l'Union des États de l'Afrique Centrale (UDEAC), (UEMOA), la Communauté Est-Africaine (CEA)[108].

II.2.1. Historique de la Communauté Est-Africaine

Les États de l'Afrique de l'Est coopèrent de longue date. Ils ont commencé dès la période coloniale, en constituant le Centre des recettes douanières en 1900 et le Conseil monétaire (East Africa Currency Board) en 1905. Ils ont poursuivi leur coopération après l'indépendance, par le biais d'institutions comme East African Common Services Organization en 1961. Le 6 juin 1967, le Traité de coopération en Afrique de l'Est (Treaty for East African Cooperation) a été signé à Kampala (Ouganda) par le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Cet instrument a porté création de la Communauté Est-Africaine et le Marché commun de l'Afrique orientale[109].

La Communauté Est-Africaine est une organisation interétatique rassemblant six Etats à savoir la Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya, le Burundi, le Rwanda et le Soudan du Sud. Cette communauté a été créée en 1967 par les trois anciens territoires de l'Afrique orientale colonisés par la Grande-Bretagne: le Kenya, l'Ouganda et la République Unie de Tanzanie qui constituait l'East African Community (EAC), elle fut dissoute en 1976 en raison de graves divergences politiques et économiques des différents chefs d'Etat[110].

Elle fut reconstituée en juillet 2000 sous l'impulsion des mêmes pays fondateurs, et en juin 2007, elle admit en son sein le Burundi et le Rwanda, deux anciennes colonies belges[111]. En 2016 le Soudan du Sud était devenu membre de cette communauté. Cette organisation intergouvernementale à son siège à Arusha en Tanzanie.

[108] GRIGNON F., «East African Community : vers une intégration par défaut ?» in *Mambo,* Volume I, n° 1. Juillet - septembre 2000, p.3

[109] BIRD, (Sous la dir. de Jean GROSDIDIER de Matons), *Les instruments juridiques internationaux de facilitation du transport et du commerce en Afrique. Traités, Conventions, Protocoles, Décisions, Directives*, 2e éd. Washington DC, 2014, p.175

[110] GAHAMA J., La Communauté d'Afrique de l'Est : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir ? In *Les perspectives de l'Afrique au XXIe siècle*, CODESRIA, mai, 2015, pp.65-78

[111] GAHAMA J*., op. cit*., p.65

A l'instar des autres organisations régionales africaines, l'EAC a pour but d'élargir et d'approfondir la coopération entre les Etats membres dans les domaines politique, économique, social et culturel par le biais d'une intégration progressive allant de l'union douanière jusqu'à la fédération politique.

Carte 1: Carte de la Communauté Est-Africaine



Source: Document présenté lors d'une conférence animé par le secrétaire permanent au Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la jeunesse, du sport et de la culture, le 19 Avril 2019

II.2.2. Les objectifs de la Communauté Est-Africaine

Toute organisation doit avoir des objectifs réalisables soit à long terme, soit à court terme. Les objectifs de la Communauté Est-Africaine sont de développer des politiques et des programmes visant à élargir et à approfondir, pour leur bénéfice mutuel, la coopération entre les États membres dans les domaines de la politique, de l'économie, des affaires sociales et culturelles, de la recherche, de la technologie, de la défense, de la sécurité, des affaires juridiques et judiciaires.

Les États membres s'engagent à établir entre eux et, conformément aux dispositions du traité, une Union douanière, un Marché Commun, plus tard une Union Monétaire et, à la fin, une Fédération Politique afin de renforcer et de réglementer les relations industrielles, commerciales, culturelles, sociales et politiques des États membres de même que leurs rapports dans le secteur de l'infrastructure et dans d'autres domaines afin de promouvoir un développement accéléré, harmonieux et équilibré et une expansion durable des activités économiques dont les bénéfices seront partagés équitablement entre eux[112].

Pour la réalisation de ces objectifs la communauté garantissait: la réalisation d'une croissance et d'un développement durables des États membres en favorisant un développement plus équilibré et plus harmonieux de leurs structures, le renforcement et la consolidation de la coopération dans des domaines convenus afin de permettre un développement économique équitable des États membres avec comme corollaire l'augmentation et l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations , la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelles des États membres et l'adoption de mesures qui permettront de protéger l'environnement naturel des États membres , le renforcement et la consolidation des associations et liens traditionnels politiques, économiques, sociaux et culturels entre les populations des États membres de manière à promouvoir le développement mutuel et centré sur les peuples de ces liens et associations , la prise en considération de la dimension du genre sous toutes ses facettes et la reconnaissance du rôle des femmes dans le développement culturel, social, politique, économique et technologique, la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du bon voisinage entre les États membres, la consolidation et le renforcement du partenariat avec le secteur privé et la société civile afin de parvenir à un développement socio-économique et politique durable ; et toutes autres activités visant à atteindre les objectifs communautaires que les États membres peuvent décider périodiquement d'entreprendre en commun[113].

La réalisation de ces objectifs nécessite: la confiance mutuelle, la volonté politique et l'égalité souveraine, la coexistence pacifique et le bon voisinage ,le règlement pacifique des différends, la bonne gouvernance y compris l'adhésion aux principes de la démocratie, de la primauté du droit, de la responsabilité, de la transparence, de la justice sociale, de l'égalité des chances, de l'égalité des hommes et des femmes ainsi que la reconnaissance, la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples conformément aux dispositions de la Charte africaine

[112] Article 5 du traité pour l'établissement de la communauté de l'Afrique de l'Est du 20 août 2007, p.7
[113] *Ibid*., p.8

des droits de l'homme et des peuples , la distribution équitable des bénéfices, la coopération pour le bénéfice de tous. Ce que le traité appelé dans son article 6 les principes fondamentaux de la communauté[114].

II.2.3. Les étapes de l'intégration régionale

L'intégration au sein de la Communauté Est-Africaine repose sur quatre principales étapes qui constituent les piliers de la Communauté Est-Africaine. Il s'agit de:

- Zone de libre échange

- l'union douanière;

- le marché commun;

- l'union monétaire;

- la fédération politique[115].

II.2.3.1. Zone de libre échange

Selon Ferdinand BARARUZUNZA, la première étape de l'intégration par le marché est la création d'une zone de libre-échange. C'est une zone dans laquelle les pays membres suppriment toutes les restrictions aux échanges, notamment les barrières nationales non tarifaires qui pourraient entraver les échanges à l'intérieur de la communauté. Dans la zone de libre-échange, les services de douanes doivent continuer à surveiller les frontières entre pays membres afin de taxer les échanges conformément aux lois des finances nationales.

II.2.3.2. Union douanière

La deuxième étape de l'intégration par le marché est l'Union Douanière. Celle-ci est une zone de libre-échange où tous les membres appliquent un même tarif vis-à-vis de l'extérieur, celui-ci varie d'un produit à l'autre. Cette étape est caractérisée par un tarif extérieur commun (**TEC)**. Il n'y a pas de nécessite de surveillance douanière aux frontières communes.

II.2.3.3. Marché commun

La troisième étape de l'intégration par le marché est la constitution d'un marché commun dans lequel les pays membres de l'Union douanière permettent la libre circulation des facteurs de productions tels que le capital et la main-d'œuvre.

[114] EAC, *Traité de l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est*, *op. cit*., p.9
[115] B RB, *L'Intégration monétaire du Burundi dans la Communauté Est Africaine*, Bujumbura, juin 2018, p.10

II.2.3.4. Union économique

La quatrième étape de l'intégration par le marché est l'union économique dans laquelle tous les pays membres harmonisent leurs politiques économiques y compris les politiques budgétaires, monétaires et sociales, à cote des politiques commerciales et des politiques d'immigration et d'émigration de la main-d'œuvre.

II.2.3.5. Union politique

Enfin, toutes ces étapes d'intégration par le marché sont clôturées par une phase ultime qui est l'union politique. Cette phase est caractérisée par l'harmonisation des politiques intérieures. Le caractère supranational des institutions qui préside à son instauration touche à des questions très délicates de souveraineté nationale[116].

Schéma 1: Etapes de l'intégration régionale

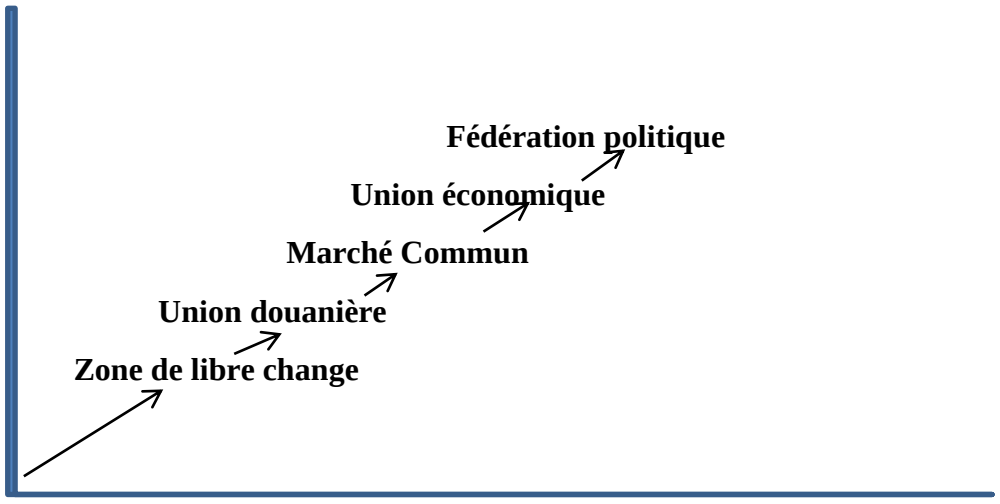


Schéma résumant les étapes de l'intégration conçu par l'auteur en se basant des données ci-hauts.

II.2.4. Institutions de la Communauté Est-Africaine

Comme toute organisation, la Communauté de l'Afrique de l'Est est dotée d'une hiérarchie des structures dans le but d'assurer des fonctions. Ces dernières sont planifiées, exécutées et évalues par des responsables chargés des services au niveau régionale mais aussi au niveau interne des Etats membres. Ce sont des institutions chargées d'exercer des fonctions, des missions de la communauté: le Sommet, le Conseil, le Comité de coordination, les Comités

[116] BARARUZUNZA F., « Convergence réelle et optimale du Marché commun Est Africain», in *Revue de l'Institut de Développement Economiques, Vol,3, № 2*, p.5

sectoriels, la Cour de justice de l'Afrique de l'Est, l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, le Secrétariat Général.

II.2.4.1. Le Sommet

Le Sommet est un organe suprême composé par les chefs d'Etats et de Gouvernements. Ce définissent les orientations générales et donne l'élan nécessaire au développement et à la réalisation des objectifs de la Communauté. En outre le Sommet examine la situation en matière de paix, de sécurité et de bonne gouvernance à l'intérieur de la Communauté ainsi que les progrès accomplis en vue de l'établissement d'une fédération politique des États membres[117]. L'article 12 précise que le sommet se réunit une fois par an.

II.2.4.2. Le Conseil

Le Conseil est composé des ministres responsables des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est de chaque État membre, d'autres ministres des États membres tels que désignés par chaque État membre ainsi que le Procureur général de chaque État membre[118]. Le conseil se réunit deux fois par an, précise-t-il l'article 15.

II.2.4.3. Le Comité de coordination

Le Comité de coordination est composé des Secrétaires permanents responsables des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est dans chaque État membre et d'autres Secrétaires permanents des États membres que chaque État membre est libre de désigner. Il a pour fonction de fournir périodiquement des rapports et recommandations au Conseil, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Conseil[119].

II.2.4.4. Les Comités sectoriels

Les Comités sectoriels sont établis par le Conseil des Ministres sur recommandation du Comité de Coordination. Ces Comités conceptualisent et assurent le suivi de la mise en œuvre des programmes retenus pour la Communauté. Plusieurs Comités sectoriels existent, et parmi eux figurent le Comité des Affaires Monétaire (Monetary Affairs Committee, MAC) et le Comité des Affaires Fiscales.

[117] *Ibid.*, .p.12
[118] *Ibid.*, p.14
[119] Article 17 et 18 du traité pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est, p.17

II.2.4.5. La Cour de justice de l'Afrique de l'Est

La Cour de justice de l'Afrique de l'Est est l'organe principal en matière juridique au sein de la Communauté. Il doit s'assurer de l'adhésion des Pays aux lois en vigueurs ainsi que la conformité relative à leur mise en application conformément au Traité de la Communauté Est Africaine. La Cour est composée de Juges approuvés par le Sommet des Chefs d'Etat et qui proviennent des Etats Membres. Cette cour comprend deux instances: la première instance et la cour d'appel.

II.2.4.6. L'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA)

L'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, est l'organe législatif de la Communauté. Elle a pour fonction principale d'assister la Communauté à travers l'exercice d'un mandat législatif, de représentation et de supervision. Il doit assurer une liaison avec les Assemblées nationales des Etats membres sur questions relatives à la communauté, discuter et approuver le budget de la communauté[120].

II.2.4.7. Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général est l'organe exécutif de la Communauté qui doit assurer l'harmonisation des politiques et stratégies relatives au développement de la communauté par l'intermédiaire du comité de coordination, s'assurer que les règles et lois adoptés par le Conseil des Ministres sont mises en œuvre conformément aux orientations stratégiques et recommandations du Conseil. Le Secrétaire Général est en même temps secrétaire du Sommet des Chefs d'Etat[121]. Dans ses activités le Bureau du Secrétaire Général couvre les domaines suivants: le commerce et les douanes, la planification et les infrastructures, les secteurs productifs et sociaux, la coopération politique, l'administration et les finances[122].

Il faut savoir que le Sommet peut créer d'autres institutions comme le prévoit le traité en son article 9 qui est consacré à la création des organes et des institutions de la Communauté Est-Africaine.

[120]EAC, *Traité pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est*, p.30
[121] Article 71 de la traité pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est, p.40
[122] B R B, *op, cit*., p.9

II.2.4.8. Organes et institutions de la Communauté Est-Africaine

- La Commission sur le Bassin du Lac Victoria : Lake Victoria Basin Commission, (LVBC) à Kisumu au Kenya ;
- L'Organisation de la pêche sur le Lac Victoria: Lake Victoria Fisheries Organization (LVFO) à Jinja en Ouganda;
- Banque de Développement de la Communauté Est-Africaine : East African Development Bank (EADB) à Kampala en Ouganda;
- Civil Aviation and Safety and Security Oversight Agency (CASSOA) à Kampala, en Ouganda;
- East African Health Research Commission (EAHRC) à Bujumbura au Burundi à Kigobe;
- East African Kiswahili Commission (EAKC) à Zanzibar en Tanzanie;
- East African Science and Technology Commission(EASTECO) à Kigali au Rwanda;
- East African Competition Authority (EACA) qui a son siège en Tanzanie.

II.3. Cadre légal de la Communauté Est-Africaine

En plus des organes et des institutions la Communauté Est-Africaine en tant qu'une organisation interétatique a des traités, des conventions, des lois pour son fonctionnement quotidien. En plus de cet ensemble de lois communes, chaque Etat a ses propres lois et règlements internes.

Pour bien fonctionner la Communauté Est-Africaine dispose d'instruments juridiques à savoir:

- Le Traité pour l'établissement de la Communauté Est-Africaine considéré une constitution de cette Communauté.
- Protocol on the establishment of the East Africa Health Reasearch Commission
- Protocol on the establishment of the East African Kiswahili
- The Protocol on the establishment of the East African science and technology commission
- Protocol on the establishment of the East African Customs Union
- Protocol on the establishment of the East African Community Common Market
- Protocole d'entente entre la communauté d'Afrique de l'est (CAE) et l'organisation mondiale de la santé animale (OIE)
- Agreement establishing a tripartite free trade area among the common market for eastern and southern Africa, the east African community and the southern African development community

- L'Accord de transport et de transit du corridor nord. Il a été signé à Bujumbura (Burundi) le 19 février 1985 par le Burundi, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda[123]. Le nouvel Accord sur le Transit et le Transport dans le Corridor Nord a été signé à Nairobi (Kenya) le 7 octobre 2007 entre les Gouvernements du Burundi, du Kenya, l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Il est entré en vigueur le 6 décembre 2012. Le Soudan du Sud est devenu le sixième État membre signataire de cet Accord le 7 mars 2013. Ce nouvel Accord élargit la mission et la portée de l'Accord de 1985[124].

- Loi n°1/16 du 29 juin 2012 portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de Transit et de Transport du Corridor Nord (ATT-CN) ;
- Décret N^{o} 100/019 du 04 juillet 2020 portant création, missions, organisations et fonctionnement du Comité National de Pilotage du projet de Chemin de Fer Uvinza-Musongati-Gitega-Bujumbura-Uvira-Kindu.

II.4. Le Burundi dans la Communauté Est-Africaine (CEA OU EAC)

Le Burundi étant un pays enclavé, très éloigné des ports maritimes, le gouvernement reconnaît qu'une intégration économique accrue est essentielle pour renforcer sa compétitivité sur les marchés régionaux et mondiaux (pilier 4 de la Vision 2025 et reproduit dans les Piliers de la Transformation structurelle de l'économie du Burundi au Plan National de Développement 2018-2027 qui a remplacé la Vision 2025),mais également le Burundi s'engage de respecter le Traite portant création de la Communauté Est-Africaine dans le préambule de la constitution de 2018 pour jeter les fondements d'une croissance solide et durable. L'intégration Burundi au sein de la Communauté Est-Africaine permettra non seulement de réduire les coûts de transport, actuellement élevés, et d'améliorer l'accès aux biens et services, mais elle créera aussi un plus grand marché pour les exportations burundaises et contribuera surtout à attirer les investissements étrangers nécessaires aux activités de prospection et d'extraction minière.

Dans le but de réalisation des objectifs de la communauté de l'Afrique de l'Est, chaque Etat membre a des institutions internes chargées d'assurer les fonctions concernant la communauté, le Burundi dispose d'un Ministère des Affaires de la Communauté-Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

[123] GROSDIDIER DE MATONS J., *Les instruments juridiques internationaux de facilitation du transport et du commerce en Afrique. Traités, Convention, Protocoles, Décisions, Directives* ,(Deuxième édition), Washington, 2014, p.162.
[124] *Ibid*.

La création de l'Office Burundais des Recettes (OBR) participait au mouvement des reformes modernisatrices en matières fiscale car au mois de novembre 2006, une commission de la FMI avait identifié un certain nombre de faiblesses accusées par l'administration fiscale qui se ramène en réalité à l'administration des douanes et à l'administration des impôts directs.

Mais aussi l'Office Burundais des Recettes (OBR) a été mise en place dans le but d'appliquer une fiscalité harmonisée dans le cadre de la communauté de l'Afrique de l'Est[125]. L'adhésion du Burundi devait entrainer une mutation des structures de son administration fiscale car les autres pays de la Communauté Est-Africaine ont adopté une administration de type O.B.R : R.R.R. au Rwanda, U.R.A. en Ouganda, T.R.A. en Tanzanie, la création de l'O.B.R. au Burundi est une étape de l'harmonisation des systèmes fiscaux, prévue par l'article 83, 2 du traité pour l'établissement de la communauté de Est- Africaine[126], l'expérience était menée au Rwanda ,au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda[127] .

II.4.1. Etats des lieux de l'intégration du Burundi dans la CAE

Le Burundi fournit beaucoup d'efforts en matière d'intégration régionale. Dans le cadre de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le pays a fait des avancées notables en vue de la mise en place du marché commun. Il s'agit notamment de la mise en place d'un tarif commun extérieur, de l'harmonisation des lois sur l'immigration et le travail, de la suppression des barrières non tarifaires et de la finalisation du protocole sur la bonne gouvernance.

Le Burundi a également signé l'Accord pour la Zone de libre- échange continentale en mars 2018. Le pays doit donc relever le défi lié à son enclavement pour bénéficier des opportunités que lui offre l'intégration régionale en Afrique de l'Est et à l'échelle du continent, il requiert également des efforts de facilitation de la circulation des personnes et des échanges avec l'extérieur.

Le renforcement du réseau routier (voie de passage de 80 % du commerce de biens) et le développement de la voie lacustre sont des priorités pour le pays (Lac Tanganyika)[128].

[125] OAG, *Analyse de la loi № 1/11 du 14 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes* (OBR), Bujumbura, novembre, 2010, p.4.
[126] *Ibid*.p.6
[127] Ibid.p.7
[128] République du Burundi, Document de Stratégie-Pays 2019-2023,68p.p.14

Quel est l'état des lieux au niveau de l'Union Douanière, du Marché commun, de l'Union Monétaire, du développement des Infrastructures et de la voie lacustre et enfin de la Fédération Politique qui sont des étapes importantes facilitant la circulation des personnes, des biens en échange avec l'extérieur afin de stimuler le développement économique.

II.4.1.1. Union douanière

En 2004, il y a eu signature du protocole de l'Union douanière, ce protocole a commencé à être appliqué en 2005 dans les trois pays fondateurs de la CEA et, depuis 2009 au Burundi et au Rwanda après 2 ans d'être reconnu comme pays membres de la CEA[129].

Le protocole de l'union douanière a quatre principaux piliers à savoir : la suppression des taxes sur les importations au sein de la CEA, élimination des Barrières Non Tarifaires(BNT), Tarifs Extérieur Commun (TEC), Territoire Douanier Unique (TDU).

Tableau 1: Changement avec l'Union douanière

Anciennes taxes de douanes	%	Nouvelles taxes de douanes	%
Matières premières	5%	Matières premières	0%
Biens d'équipements	10%	Biens d'équipements	0%
Produits intermédiaires	15%	Produits intermédiaires	10%
Biens de consommation	30%	Biens de consommation	25%

Source: Ministère des Affaires de la Communauté Est -Africaine, de la jeunesse, du sport et de la Culture, *Document présenté sur l'Union douanière de la Communauté Est-Africaine* lors des journées portes ouvertes

II.4.1.2. Avantages de l'Union douanière

Avec l'union douanière, il y a eu une réduction des taxes, pour les matières premières et les biens d'équipements, il n'y a pas de taxes. Ce qui représente un atout bénéfique pour les industries. Pour les produits intermédiaires et les biens de consommations, la réduction est de 5%.Les taxes sur les marchandises échangées au sein de la CEA ont été supprimées, sur les produits qui entrent au Burundi dès 2009, le contrôle des produits échangés au sein de la CEA se base sur les règles d'origines[130].

[129] NTIBANEJEJE D., *Union douanière de la Communauté Est-Africaine*, Bujumbura, 2019, p.11
[130]NTIBANEJEJE D., *op.cit.*p.7

II.4.1.3. Les défis relatifs à l'union douanière

Même si l'union douanière a été mise en application des défis ne manquent pas dont certains nécessitent d'être relatés. Parmi eux, il y a les défis qui sont relatifs à l'internet, mauvaise connexion sur les ports ou COTECNA, insuffisances des matériaux sur les frontières, leurs dysfonctionnements, manque de leur utilisateur sur les différents secteurs frontaliers (cas de balance à NEMBA), la corruption.

Dans le but de résoudre le problème lié à ces obstacles le gouvernement du Burundi a mis en place une commission de 19 personnes chargée de suivre l'éradication de ses obstacles. Cette commission a été mise en place par le Deuxième Vice- Président de la République en 2008 par la loi № 28 du 16decembre 2008. Cette commission est dirigée par le conseiller à la deuxième vice-présidence en collaboration avec un représentant du secteur privé.

Cette commission a pour mission de: chercher partout où il y a des obstacles, que ce soit au Burundi ou ailleurs dans les pays membres de la CEA, participer aux rencontres avec les membres des autres commissions au sein de la CEA pour échanger comment enlever ces obstacles dans le but de faciliter les commerçants, mobiliser les gens sur les bienfaits d'enlever ces obstacles, et enfin donner un rapport à la Deuxième Vice-Présidence et au Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est-Africaine[131].

II.4.2. Territoire douanier unique

Depuis juillet 2014, la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique de la Communauté Est-Africaine était à son stade pilote. La date butoir pour sa mise en œuvre effective et complète était fixée au 31 juillet 2017. Et le Régime Régional de Garantie du Transit sous Douane (RGTD) du COMESA était à sa phase pilote depuis janvier 2017.

La mise en œuvre effective du TDU et du RGTD suppose une seule déclaration et une seule garantie de transit des marchandises importées et exportées sur le territoire de la Communauté Est-Africaine (CEA) et celui du COMESA dès leur arrivée au premier point d'entrée : Dar-es-Salaam ou Mombassa pour le Burundi ; les droits et taxes dus étant payés au pays de destination.

[131]NTIBANEJEJE D., *op.cit.*p.7

II.4.2.1. Avantages du Territoire Douanier Unique

Les avantages du Territoire Douanier Unique sont: la facilité, la rapidité et la réduction du coût de faire les affaires, les hommes d'affaires burundais n'ont pas de difficultés de rapatrier leurs marchandises[132].

Actuellement, il y a des bureaux de l'OBR qui sont basés au port de Mombassa et à Dar-es-Salam, en plus de ces bureaux, il existent également des post-frontaliers où il y a un agent de l'OBR burundais et un autre du pays membre de la CEA, à cela il faut ajouter que les camions sont suivis par un système informatique (COTECNA) depuis le port jusqu'à sa destination tout en passant sur les post-frontaliers pour éviter le fraude et le déchargement[133] mais la déclaration se fait à partir d'un système douanier automatisé (SYDONIA). Sydonia World utilise internet et permettra d'établir la déclaration à partir de n'importe quel point du monde[134]. Selon Jean RIGI, «Il y a eu réduction du coût et du temps mis à l'import et à l'export».

II.4.3. Marché commun

La deuxième étape de l'intégration est Marché Commun, cette étape a débuté le 1er juillet 2010 dans les cinq pays membres de la Communauté Est-Africaine. Elle a comme objectif la libre circulation des marchandises, des personnes, des travailleurs, le droit d'établissement et de résidence, la libre circulation des travailleurs de la main-d'œuvre, la libre circulation des capitaux, libre circulation des services. Le but est de renforcer les relations entre les pays membres de la Communauté Est-Africaine.

Pour YOUSSUF NDUWIMANA, le marché commun serait bénéfique pour le Burundi si «les burundais devraient être capable d'échanger avec la Tanzanie, le Rwanda, l'Ouganda, le Kenya, et le Sud Soudan et vice -versa mais nous importons plus que nous exportons». Cela est dû au secteur privé qui n'est pas développé.

[132] https://www.obr.bi/index.php/actualites/472-le-burundi-s-apprete-a-la-mise-en-oeuvre-effective-du-territoire-douanier-unique-tdu-des-aout-2017

[133] Ces informations ont été recueillies lors des entrevues effectuées au Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est-Africaine

[134] Voire aussi KATIHABWA A., Transport and logistics innovation towards the review of the Almaty Programme of Action in 2014: état de la facilitation du commerce et dela logistique CNUCED : Note de Présentation du Burundi du 22 au 24 OCTOBRE 2013, Bujumbura, 2013, p.23

Le secteur privé est dominé par des micros entreprises du secteur informel orientées essentiellement vers le marché local. Son développement est confronté à des problèmes tels que: faible accès au financement; manque crucial de devises dans le pays, la faiblesse des infrastructures de transport dans le pays, la faiblesse du secteur de l'énergie et la certification difficile des produits agroalimentaires. La part des investissements privés dans le PIB demeure faible (près de 15 %) est en dessous de la moyenne des pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

En matière de compétitivité, le Global Competitiveness Report 2018 classe le Burundi au 125eme rang sur 135 pays avec un score de 3,21 sur 7 et souligne que les facteurs comme la taille du marché, l'accès à la technologie, les acquisitions des compétences techniques, le développement du secteur financier figurent parmi les obstacles majeurs à la compétitivité des entreprises burundaises[135].

II.4.3.1. Circulation des biens

Actuellement la circulation des biens est garantie par l'application du protocole de l'union douanière et le protocole sur la Normalisation, la Qualité, la Métrologie et les Essaies.

II.4.3.2. Circulation des personnes et de la main d'œuvre

Les Etats se sont convenus de lutter contre une discrimination basée sur le pays, les étudiants ressortissant des pays membres de la CEA ont eu facilité d'avoir gratuitement le papier de résidence, il n'y a pas de frais de visa pour entrer dans les pays membres de la CEA, la discrimination pour donner l'emploi n'est pas permis mais il y a des pays qui font payer le papier de résidence.

La libre circulation des travailleurs de la main-d'œuvre est dans la phase de préparation, les experts continuent des négociations, des études pour voir ce qui est acceptable.

II.4.3.3. Circulation des services

Par circulation des services, il faut comprendre, la fourniture des services. Les Etats se sont également convenus sur les services à libéraliser. Ces services sont au nombre de sept: Services fournis aux entreprises, services de communication, services de distribution, services d'éducation, Services financiers, services de transport, Services relatifs au tourisme et aux voyages.

[135] REPUBLIQUE DU BURUNDI, *op.cit*., p.15

Il faut noter que cette libre circulation des services doit respecter les lois internes de l'Etat où ces services sont donnés, Il est impossible d'ouvrir une école dans un Etat membres de la Communauté si les conditions exigées ne sont pas remplies.

II.4.3.4. Circulation des capitaux

Les Etats membres de la CEA se sont convenus de supprimer tous les obstacles sur la libre circulation des capitaux dans le but d'atteindre le développement économique.

Au Burundi la loi régissant le marché des capitaux a été signée, la Banque de la République du Burundi, avec l'appui de la Communauté Est-Africaine a donné des formations aux personnels de la BRB ainsi qu'aux autres personnes travaillant dans ce domaine. Le marché des capitaux devrait commencer au mois de mai2019[136].

Au niveau national, l'élaboration des lois concernant les capitaux, se conforme sur les objectifs de la Communauté Est-Africaine.

2.4.3.5. Droit de résidence

Les papiers permettant de résider dans un Etats de la CEA, appelés (Permis de résidence) sont octroyés aux fonctionnaires et acteurs privés

II.4.3.6. Droit d'établissement

La licence de travail est octroyée aux associations qui le demandent selon les procédures de l'Agence de Promotions des Investissements (API). En 2018 des industries ont été créés: douze, au Kenya, cinq au Rwanda, sept en Ouganda (SAMAKO Consulting, Autochoice, Unga Safi NAKAMULA, Maison des Artistes Polytechnicien, SAFURIYA Burundi, TαD Cleaners)[137].

[136] NTIBANEJEJE D., *op.cit*. p.26
[137] *Ibid*.p.28

II.4.3.7. Avantages du Marché commun

Le premier avantage du Marché Commun c'est le renforcement des relations entre les Etats membres de la Communauté Est-Africaine par la libre circulation des biens et des personnes, capitaux, les droits de résidence et d'établissement, le passeport de la CEA. Actuellement, il y a eu délocalisation des banques des pays membres de la Communauté Est-Africaine (CRDB et KCB), etc.

II.4.3.8. Défis du marché commun

Les défis relatifs au Marché commun sont entre autre: la non application des décisions déjà prises (cotisations, harmonisation des lois), politique diplomatique qui se détériore entre les Etats membres de la CEA, l'inappropriation des différentes institutions des projets de la Communauté Est-Africaine, les institutions burundaises ne portent pas une attention particulière sur la mise en œuvre des décisions prises lors des réunions rassemblant les Etats membres de la CEA, la non harmonisation des lois et des politiques approuvées par la CEA.

II.4.4. Union Monétaire

L'Union Monétaire est la troisième étape de l'intégration régionale, le protocole instituant l'union monétaire a été signe le 30 novembre 2013, le Burundi a ratifié ce protocole décembre2014. L'utilisation de la monnaie unique doit être acceptée en minimum par trois pays. Les pays qui acceptent l'utilisation de la monnaie unique doivent créer une zone de la monnaie unique de la CEA. C'est au cours du sommet des chefs d'Etats que le nom de cette monnaie soit communiqué. Il est prévu que cette monnaie commencera à être utilisée dans la CEA en 2024. Comme nous l'avons vu dans les pages précédentes, le développement prend ces racines dans la circulation des biens et services, des marchandises, des capitaux mais égalent sur une monnaie qui ne connait pas une inflation facilement mais également qui se base sur un budget national et un cadre macroéconomique promoteur du développement et une politique monétaire visant la stabilité des prix et le développement.

II.4.4.1. Conditions requises pour l'Union Monétaire

Pour être acceptée d'être membre de la zone de la monnaie unique de la CEA, chaque Etat et les institutions publiques doivent payer toutes les dettes qu'ils doivent à la Banque Centrale et en même temps remplir les critères de convergences macroéconomiques.

Les critères de convergence Macroéconomique sont:

- Un plafond de taux d'inflation de 8%

- Un plafond de la dette publique de 50% du PIB en termes de valeur actuelle nette.
- Un plafond du déficit budgétaire, dons inclus, de 3% du PIB
- Réserves de change de 4,5 mois d'importations.

II.4.4.2. Indicateurs macroéconomiques au niveau de la CEA

Pour que les Etats membres de la Communauté Est-Africaine puissent utiliser la même monnaie, certains critères doivent être remplis, le taux d'inflation doit être inférieur à 8%, le déficit budgétaire doit être inférieur à 3 %, les réserves internationales d'importations devraient être supérieures à 4,5%, les dettes publiques totales en % du PIB, devra être inférieur à 50 %[138].

Tableau 2 : Taux d'inflation : moyenne annuelle sur 12 mois en %

L'inflation est l'un des indicateurs qui seront considérés pour qu'un pays soit accepté en tant que pays appartenant à la zone de la monnaie unique, l'inflation ne pourra pas être supérieur à 8%, il devra être inférieur à 8%. Ce tableau illustre le taux d'inflation des pays de la CEA, pour la période 2014-2018.

Pays	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Burundi	4,4	5,5	5,6	16,1	-2,6
Kenya	7,4	7,0	5,8	8	4,7
Rwanda	3,4	1,3	4,1	4,9	1,4
Sud Soudan	9,9	109,9	479,7	-	-
Tanzanie	6,3	5,4	6,0	5,3	3,5
Ouganda	5,3	2,9	6,6	5,7	2,6

Source: Présentation de la Direction Générale chargée de la coordination des Infrastructures et des Questions Economiques lors des portes ouvertes du MPCACEA, document non encore publié.

Selon ce tableau, sauf le Sud Soudan qui a un taux d'inflation très élevé, les autres pays (Rwanda, Tanzanie, Ouganda) ont un taux d'inflation inférieur à 8 % mais pour le Kenya pendant la période 2016-2017, le taux a monté jusqu'à 8 % .Pour le Burundi, le taux a monté jusqu'à 16,1%, puis était devenu négative pour la période 2017-2018 c'est-à-dire (-2,6%).

[138]REPUBLIQUE DU BURUNDI, *op.cit*., p.15

Tableau 3 : Déficit budgétaire global, dons compris, en % du PIB, déficit inférieur à 3% du PIB

L'autre indicateur, permettra d'être accepte comme membre de cette zone de la monnaie unique, c'est le déficit budgétaire global. Ce tableau en bas donne l'aperçu sur le déficit budgétaire global des Etats membres de la CEA.

Pays	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Burundi	4,1	8,0	5,9	4,6	4,4
Kenya	5,9	8,8	7,8	7,4	6,3
Rwanda	4,3	5,3	3,5	4,7	4,7
Sud Soudan	-	-	-	-	-
Tanzanie	3,3	3,3	3,5	1,5	2,1
Ouganda	3,5	4,1	4,4	5,0	-

Source: Présentation de la Direction Générale chargée de la coordination des Infrastructures et des Questions Economiques lors des portes ouvertes du MPCACEA, document non encore publié.

Le déficit budgétaire doit être inférieur à 3 % du PIB, selon ce tableau dans les pays membre de la Communauté Est-Africaine, ce taux est supérieur à 3 % du PIB, sauf pour la Tanzanie l'année budgétaire 2016-2017 et 2017-2018.

Tableau 4: Les réserves internationales d'importations devraient être supérieures à 4,5%

Les réserves internationales d'importations sont considérées comme critère, le tableau en dessous montre les réserves internationales d'importations des pays membres de la CEA.

Pays	**2013/14**	**2014/15**	**2015/16**	**2016/17**	**2017/18**
Burundi	4,1	2,0	1,5	1,7	1,0
Kenya	4,2	4,7	5,1	5,5	5,3
Rwanda	4,8	3,9	3,6	4,1	4,7
Sud Soudan	2,5	1,4	0,3	0,2	-
Tanzanie	4,1	4,2	4,6	4,2	4,9
Ouganda	5,0	5,6	5,4	4,8	-

Source: Présentation de la Direction Générale chargée de la coordination des Infrastructures et des Questions Economiques lors des portes ouvertes du MPCACEA, document non encore publié.

Les réserves internationales d'importations devraient être supérieures à 4,5, elles ont été de 4,1 % pour l'année budgétaire 2013-2014, depuis l'exercice budgétaire 2014-2015 jusqu'à l'exercice budgétaire 2017-2018, ils sont comprises entre 1% et 2 % pour le Burundi. Sont l'Ouganda, la Tanzanie, le Kenya et le Rwanda qui sont en avance.

Tableau 5: Les dettes publiques totales en % du PIB, devra être inférieur à 50 %

Comme parmi les indicateurs macroéconomiques y figure les dettes publiques totales, ce tableau en dessous montre les dettes des pays membres de la CEA.

Pays	**2013/14**	**2014/15**	**2015/16**	**2016/17**	**2017/18**
Burundi	33,1	39,9	43,5	45,0	45,8
Kenya	38	42,9	46,3	48,7	57,1
Rwanda	26,7	29,1	33,4	37,6	49,8
Sud Soudan	17,6	34,8	65,7	33	-
Tanzanie	31,4	33,2	36,9	34,2	42,4
Ouganda	31,80	35,65	37,86	-	-

Source: Présentation de la Direction Générale chargée de la coordination des Infrastructures et des Questions Economiques lors des portes ouvertes du MPCACEA, document non encore publié.

Les dettes publiques totales en % du PIB devraient être inférieures à 50 %, tous les pays remplissent cette condition, sauf le Kenya pour l'exercice budgétaire 2017-2018 où la dette budgétaire était 57,1 % du PIB.

II.4.4.3. Institutions facilitant l'Union Monétaire

Pour faciliter l'union monétaire, il doit y avoir une Banque centrale indépendante à laquelle les pays membres de la zone de la monnaie unique doivent verser leurs capitaux suivant les décisions du conseil des ministres.

A côte de cette institution, d'autres institutions sont en train d'être mises en place

- Institut responsables des services financiers, dont l'élaboration du projet-loi par les experts est en cours dans les différents secteurs,
- Institut responsable de la surveillance, conformité et mise en application, dont le projet-loi est au niveau du comité des Ministres de commerce et de l'industrie,
- Institut responsable des statistiques, dont le projet-loi est déjà à l'EALA,
- Institut Monétaire Est africain, dont loi est déjà signée par les présidents de la CEA au mois de mai 2019.

Les activités incontournables de l'union monétaire étaient la mise en œuvre de l'Union Douanière, du Marché Commun, de tous ces instituts que nous avons cité selon l'ancien calendrier devaient être fonctionnel avant la fin de 2015, mais cette période a été échelonnée jusqu'en 2024, période à laquelle la monnaie unique devrait commencer à être utilisée parce que aujourd'hui certaines lois n'ont pas encore été adoptées et il y a toujours des obstacles liés à la circulation des marchandises (restrictions des BNT) mais également à la circulation des travailleurs (non reconnaissance mutuelle des qualifications) au sein de la CEA.

II.4.4.4. Situation actuelle au niveau national

L'étape principale que Burundi a déjà atteint est le changement de l'année budgétaire, qui commence au mois le 1er Juillet /N et se termine le 30 juin/N+1 comme les autres pays membres de la CEA, il y a aussi la mise en place d'une société BI-SWITCH chargée de transfert de l'argent et le paiement des marchandises à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du pays via la nouvelle technologie (carte bancaire) et téléphone mobile (Lumicach , Smart Pesa, Ecocash…). Le Burundi a été le premier pays au niveau de la CEA a mis en place la société BI-SWITCH[139].

Il faut également savoir qu'une loi sur le Marché des capitaux a été signée par le Président de la République au mois de Novembre 2018 et une autre loi portant création de l'autorité de Régulation du Marché des capitaux est déjà finalisée, il reste d'être promulguée par les institutions habiletés.

Au niveau de la BRB, il y a eu création des services comme:

- Service de régulation du marché des capitaux

- Secrétariat de la Bourse de Valeurs Mobilières

II.4.5. Fédération politique

Selon le Directeur Général chargé des affaires politiques, diplomatiques, sécurité et défense au Ministère à la Présidence chargé des affaires de la Communauté Est-Africaine de l'intégration régionale, la fédération politique qui est une étape ultime de l'intégration, cette étape est difficile à atteindre à cause de la souveraineté des Etats, c'est pourquoi les Etats membres de la CEA, ont jugé bon de commencer par un stade transitoire mais qui n'est pas inscrit dans le Traité pour l'établissement de la CEA.

[139] Document reçu au Ministère des affaires de la Communauté Est-Africaine intitulé «Ishirwa mu ngiro ry'amasezerano ajanye no gukoresha ifaranga rimwe mu bihugu bigize umuryango w'afrika y'ubuseruko» présenté lors des journées portes ouvertes

Ce stade est appelé «**Confédération politique**», à ce stade les Etats gardent leurs souverainetés. Actuellement la constitution est en cours d'élaboration.

Selon ce responsable les questions qui reviennent est de savoir comment serait cet Etat, la gouvernance dans cet Etat, comment les décisions seront prises dans cet Etat, elles seront prises de façon unanime? Par consensus? Ou par assemble générale? Et enfin comment cet Etat sera financé[140].

II.5. Défis des institutions de la Communauté

Les institutions communautaires, pèchent d'un manque dramatique d'autorité supranationale. L'assemblée nommée par les parlements nationaux ne pourra jouer qu'un rôle consultatif, les compétences précises de la Cour régionale de justice ne sont pas établies et leur définition est renvoyée à la signature d'un protocole spécifique à une date ultérieure, le Secrétariat permanent est affaibli par sa dépendance vis-à-vis des exécutifs nationaux. Le nouveau traité évite ainsi de concéder le moindre abandon de souveraineté qui pourrait forcer les gouvernements nationaux à accepter des résolutions communautaires jugées contraires à leurs intérêts[141].

II.6. Intégration régionale et projets de développements

Pour profiter l'intégration régionale, le Burundi devrait bénéficier les projets de développements régionaux comme la construction des infrastructures, construction des lignes ferroviaires, des barrages électriques, etc.

Le commerce des pays de l'EAC avec le reste du monde étant nettement plus important que le commerce inter-régional, la dépendance des États enclavés vis-à-vis des ports de l'Océan indien, et donc des corridors, est devenue un enjeu crucial, les infrastructures de transports permettent par ailleurs de développer la complémentarité des activités au sein du processus d'intégration régionale.

[140] Entretien avec une autorité travaillant au Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, du Sport et de la Culture
[141] GRIGNON F., *op. cit.* , p.4

Selon la matrice des projets prioritaires pour le Burundi par la retraite conjointe des chefs d'Etat des pays partenaires de la communauté est africaine sur le développement et le financement des infrastructures et de la santé, les domaines prioritaires sont: Routes, Chemin de fer, Energie, Oléoducs, Ports et voies navigables d'eaux intérieures[142].

II.6.1. Etat des lieux au niveau des infrastructures

II.6.1.1. Réhabilitation et Elargissement aux normes de l'EAC la Route Nationale numéro 5 et 3 (RN5 et RN3)

Premier sous projet comprend la route Ruhwa-Nyamitanga distant de 50km , un projet financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), le coût des travaux est de 47 Millions dollars américains.

Deuxième sous projet comprend la route Nyamitanga-Bujumbura de 30km, les travaux sont financés par l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEC), de la Banque de Développement Economique Arabe (BADEA), du Fonds Koweitien et du Fonds Saoudien, le coût des travaux est de 38 Millions dollars américains.

Tronçon Bujumbura- Rumonge, route de 78km, les études de faisabilité de tout le tronçon par la BAD, pour un montant de 287.705 dollars américains; les études de faisabilité, conception détaillée et structuration pour Bujumbura-Gitaza 30km sont déjà terminé et la même Banque financera les travaux pour la partie Gitaza-Rumonge 48km pour un montant de 53 392 500 dollars américains. Actuellement il y a appel d'offre dans les journaux officiels des offres, pour la construction de la route Gitaza-Rumonge de 48km[143].

La partie Rumonge-Nyanza Lac concernant 45km pour un montant de 38 Millions dollars américains, ce projet concerne l'actualisation des Etudes de Faisabilité qui ont été réalisées en 2016 sur financement du Gouvernement du Burundi, mais les promesses du Fonds Koweitien, de la BADEA, du Fonds Saoudien et de l'OFID ne sont pas encore concrétisées.

Enfin, la partie Mugina-Nyanza Lac de 45km pour un montant de 27 Millions dollars américains, financé par la BAD est actuellement opérationnel.

[142] Matrice des projets prioritaires pour le Burundi par la retraite conjointe des chefs d'Etat des pays partenaires de la Communauté Est africaine sur le développement et le financement des infrastructures et de la santé voir aussi BURUNDI, Rapport national de mise en œuvre du plan d'action de vienne 2014-2024 Disponible sur http://www.lldc2conference.org/custom-content/uploads/2018/12/BURUNDI-Fr.pdf consulté le 08/10/2020 à 17h54min.

[143] Entretien réalisé avec un responsable travaillant au Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la jeunesse, du Sport et de la Culture

II.6.1.2. Réhabilitation et élargissement de la Route Nyakasanza et la Construction de la Route Nationale numéro 18

Premier sous-projet

- ✓ La partie Kobero-Muyinga de 30km pour un montant de 85 Millions de dollars américains, les études de faisabilité de ce projet ont été réalisées par la Banque Mondiale en 2014 pour un montant de 27 Millions de dollars américains. Actuellement les études de faisabilité et conception détaillée sont déjà terminées. Selon une autorité travaillant au Ministère des Affaires de la Communauté Est –Africaine, de la jeunesse, du Sport et de la Culture, cette route est actuellement construite, il reste l'élargissement pour respecter les normes de la CEA, c'est-à -dire 7 mètres de largeur. Actuellement les études de faisabilité et de conception détaillée sont déjà terminées.
- ✓ La partie Muyinga-Gitega de104 km pour un montant de 46 Millions de dollars américains, les études de faisabilité et de conception détaillées ont été effectuées en 2014.
- ✓ La route Nyakararo-Mwaro-Gitega (Phase I: 0-26 km) Mwaro (Kibumbu)-Gitega de 24 Km pour un montant de 85 Millions de dollars américains, financé par la BAD à hauteur de 18 millions de dollars américains, elle est déjà opérationnelle.
- ✓ La partie Nyakararo-Mwaro-Gitega Phase II de 26-56 km pour un montant de 19 Millions de dollars américains, ce projet doit le financement à la BAD.
- ✓ La route Nyakararo-Bujumbura, pour un montant de 18 Millions de dollars américains, les études de faisabilité et de conception détaillées ont été réalisées en 2014 par la Banque Mondiale à hauteur de 60 millions de dollars américains.

II.6.1.3. Construction de la route Cankuzo-Ruyigi-Bujumbura en liaison avec la route Murusagamba-Nyakahura (Tanzanie)

- ✓ Partie Bujumbura-Bugarama mesurant 35km nécessita un montant de 28 millions de dollars américains, les études de faisabilité et de conception détaillée sont déjà terminées et des travaux d'entretien sont en cours.
- ✓ Partie Bugarama–Makebuko de 88km, pour un montant de 53 millions de dollars américains, la première étape d'identification et de conception est déjà terminée.
- ✓ Partie Makebuko–Butaganzwa mesurant 21km pour un montant 106 millions de dollars américains et la route Butaganzwa–Ruyigi de 21km pour un montant de 6 millions de dollars américains sont déjà opérationnel.

- ✓ Partie Cankuzo–Gahumo mesurant 50km pour un montant 5 millions de dollars américains, la Banque Mondiale a financé les études de faisabilité et de conception en 2014, actuellement les études de faisabilité et de conception sont déjà terminées, des discussions à convenir le Burundi et la Tanzanie sur la priorisation du financement de ce projet. Selon le Directeur du département des Infrastructures, cette route est très importante car elle très courte, au lieu de passer à Kobero très loin, on passe à Gahumo.
- ✓ Partie Cankuzo-Ruyigi ayant comme distance 51km, pour un montant de 64 millions de dollars américains, c'est déjà opérationnel[144].

II.6.2. Chemins de fer

II.6.2.1. Construction de la ligne ferroviaire Uvinza-Musongati

La construction de la ligne ferroviaire Uvinza-Musongati nécessite un montant de 600 millions de dollars américains, actuellement, elle sur la deuxième étape qui concerne les études de faisabilité et conception préliminaire. Pour le moment le décret n°100/019 du 04 juillet 2020 met en place un Comité National de Pilotage du Chemin de fer Uvinza-Musongati-Gitega-Bujumbura-Uvira-Kindu.

II.6.2.2. Construction à écartement standard de la ligne ferroviaire Dar es salaam-Isaka-Kigali (Keza) -Gitega-Musongati

La stratégie à moyen terme consiste à améliorer le niveau de service des lignes principales, à étendre le réseau pour une connexion Rwanda-Burundi et à réaliser des études de faisabilité pour les autres extensions proposées. Le Plan directeur propose deux extensions ferroviaires au Burundi. La première est une extension de la ligne principale proposée entre Isaka et Kigali. L'extension au Burundi commencerait à Keza et se prolongerait jusqu'à Gitega, puis éventuellement dans la zone minière de Musongati.

L'autre option présentée dans le Plan directeur concerne une extension d'Uvinza à Bujumbura avec une possible extension jusqu'à Musongati. Dans le cadre du Plan directeur, une étude de faisabilité a été réalisée pour la ligne Isaka-Kigali et pour l'extension de Keza à Musongati[145].

[144] EAST AFRICAN COMMUNITY, *The 16th meeting of the sectoral council on transport, communications and meteorology (TCM)*, Arusha, Tanzania, June, 2019, p.12
[145]BAD, *Un plan d'action pour les infrastructures au Burundi: Accélérer l'intégration régionale*, Septembre 2009, p.21

La construction de la ligne ferroviaire Isaka-Keza-Kigali-Musongati (620km), pour un montant de 3130 millions de dollars américains, selon la matrice il y a appel d'offre pour ce projet. Sur la base de ce calendrier indicatif, l'extension Isaka-Keza pourrait être construite sur la période 2013-2015 et les extensions de Keza à Gitega et vers les sites miniers devraient être achevées en 2016 .Mais suite à la crise de 2015 et les mauvaises relations entre le Burundi et le Rwanda, ce projet est arrêté[146].

II.6.3. Energie

Au niveau de la production énergétique, il y a des projets à savoir: construction d'un central hydro-électrique régionale de 80 MW sur les chutes de RUSUMO, construction d'un central hydro-électrique de 147 MW sur le RUZIZI III, construction de la Centrale Hydroélectrique de Ruzizi IV 287 MW, construction de la ligne de transport d'énergie électrique de 161 km, lignes de Transmission associées à Ruzizi III et IV, ligne de Transmission de 110 kV Gitega-Kigoma, ligne de Transmission de 220 KV: Kigoma-Huye-Ngozi-Gitega ; Rwanda et Burundi, Projet d'Electrification transfrontalière Ngara-Kobero, projet d'Electrification transfrontalière Gisuru –Kibondo, projet d'Electrification transfrontalière Mugina-Manyovu.

II.6.3.1. Construction d'un central hydro-électrique régionale de 80 MW sur les chutes de RUSUMO (Burundi-Rwanda-Tanzanie)

Le projet de construction de la centrale hydroélectrique régionale de 80 MW sur les chutes de Rusumo nécessitait 379,4 millions de dollars américains, la Banque Mondiale a financé les travaux à hauteur de 400 millions de dollars américains. Les contrats sur les travaux Electromécaniques et de Génie Civil avec Engineering, Procurement and Construction (EPC) pour la construction de la Centrale hydroélectrique ont été signés en novembre 2016.Mais également les travaux de construction des lignes de transport et des postes de transformation revêt un caractère urgent pour éviter de se retrouver avec une énergie produite, mais non évacuée pour son utilisation effective en 2019.

[146] Entretien réalisé auprès d'un responsable travaillant au Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la jeunesse, du sport et de la culture

II.6.3.2. Construction d'un central hydro-électrique de 147 MW sur le RUZIZI III (Burundi-RDC-Rwanda)

Le projet de la construction de la Centrale Hydroélectrique de 147 MW sur la Ruzizi III valait un montant de 650 millions de dollars américains, ce projet est cofinancé par la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement, l'Union Européenne, la Caisse Française de Développement et de la KWF pour un montant de 604 millions dollars américains. Le financement pour ce projet a été obtenu. Les Documents de projet et l'Accord entre pays (peut être un Traité) approche la date de signature avec un développeur privé. La date proposée pour la signature des documents qui était prévue en Janvier 2017 avait été fixée en novembre 2017[147].

II.6.3.3. Construction de la Centrale Hydroélectrique de Ruzizi IV 287 MW (Burundi – Rwanda –RDC)

Le projet de construction de la Centrale Hydroélectrique de Ruzizi IV 287 MW pour un montant de 432 millions de dollars américains, ce projet se trouve au niveau de la phase de préfaisabilité.

II.6.3.4. Construction de la ligne de transport d'énergie électrique de 161 km (220 KV)

La Construction de la ligne de transport d'énergie électrique de 161 km à partir de Rusumo falls jusqu''a Gitega, nécessitait un montant de 45 millions de dollars américains, financé par la BAD pour un montant de 16,7 millions d'UC et par l'Union Européenne pour un montant de 12,75 millions d'Euros. Le Projet de construction de lignes de transport de courant de Rusumo à Gitega est au stade de finalisation du dossier d'appels d'offre pour les travaux.

II.6.3.5. Lignes de Transmission associées à Ruzizi III et IV

Le projet de construction des lignes de transmission de Ruzizi III et IV pour un montant de 41 millions de dollars américains. La ligne Kamanyola (RDC)-Bujumbura (Burundi) 125 km, financé par la BAD pour 15,15 millions UC. La construction de la ligne Kamanyola-Bujumbura est en cours. Actuellement la BAD examine la possibilité de financer la construction des postes de Kamanyola et de Rubirizi associés à cette ligne, suite à la suspension du financement de la KFW d'un montant de 15 millions d'Euros pour le poste de Rubirizi situé au Burundi.

[147] BAD, *Un plan d'action pour les infrastructures au Burundi: Accélérer l'intégration régionale*, Septembre 2009

II.6.3.6. Ligne de Transmission de 110 kV Gitega (Burundi)-Kigoma (Tanzanie)

Le projet de construction de la ligne de Transmission de 220 kV Gitega (Burundi)-Kigoma (Tanzanie) pour un montant de 100 millions de dollars américains reste à la première étape d'identification et de conception.

II.6.3.7. Ligne de Transmission de 220 KV: Kigoma-Huye-Ngozi-Gitega ; Rwanda (62 km) et Burundi (81 km)

Le projet de construction de la ligne de Transmission de 220 kV (Kigoma-Huye-Ngozi-Gitega), pour le Rwanda c'est 62 km et pour le Burundi 81 km, ce projet nécessite 38 millions de dollars américains. L'Union Européenne devrait financer ce projet à hauteur 16millions d'Euros et la Kfw à 3millions d'Euros. Actuellement il y a appel d'offres.

Mais également il y un blocage pour le tronçon concernant le Burundi suite à la décision de la KFW de suspendre sa contribution de 3 millions d'Euros pour le Burundi et d'assurer la délégation de pouvoir par l'Union Européenne ; financement de la surveillance des travaux.

II.6.3.8. Projet d'Electrification transfrontalière Ngara (Tanzanie)-Kobero (Burundi)

Le projet d'Electrification transfrontalière Ngara (Tanzanie)-Kobero (Burundi) obtenait son financement de la part d'ORIO. La ville de Ngara est alimentée en énergie électrique. Cette énergie peut être utilisée pour électrifier Kobero.

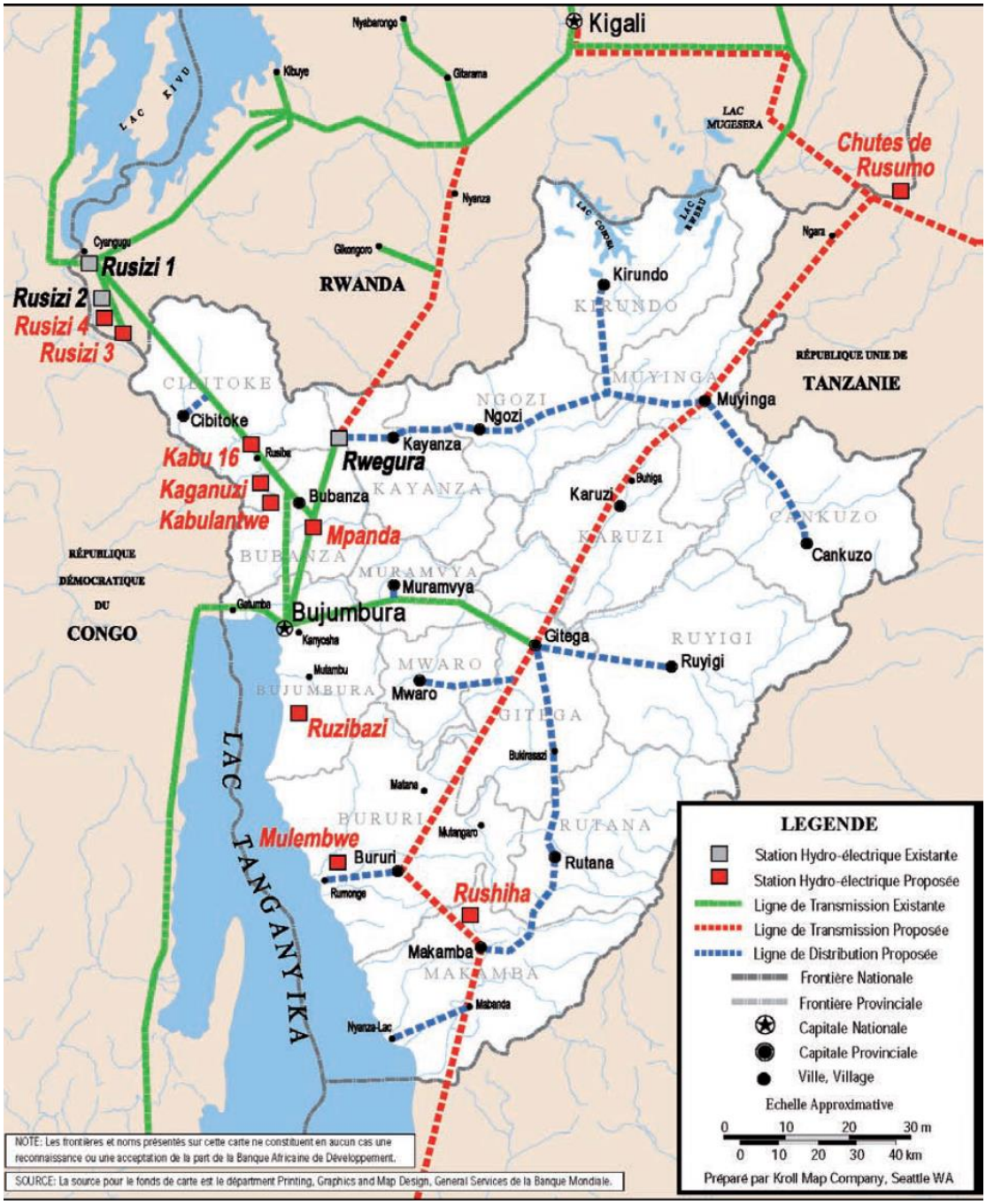
II.6.3.9. Projet d'Electrification transfrontalière Gisuru -Kibondo

Gisuru dispose d'une alimentation de réseau pouvant servir à approvisionner Kibondo (le projet n'est plus nécessaire).

II.6.3.10. Projet d'Electrification transfrontalière Mugina-Manyovu(220kv)

Le projet d'Electrification transfrontalière Mugina (Burundi)-Manyovu (Tanzanie) (220kv) reste à la phase d'identification et de conception de même que le projet d'électrification transfrontalière, ligne Kanyaru (Burundi)-Butare (Rwanda).

Carte 2: Carte des stations électriques et programmation de transmission pour le Burundi



Source: *Plan d'action pour les infrastructures au Burundi: Accélérer l'intégration régionale, Septembre 2009*

II.6.4. Oléoducs

II.6.4.1. Construction de l'oléoduc Eldoret-KampalaKigali- Bujumbura avec une connexion sur Mbarara à l'oléoduc Mwanza-Isaka-Dares Salaam

1. Oléoduc pétrolier Kigali-Bujumbura

Ce projet dont le coût était estimé à 0,6 millions de dollars américains, était au stade des études de faisabilité et de conception préliminaire. Mais le Burundi s'est désengagé de ce projet.

2. Oléoduc Mbarara-Mwanza-Isaka-Dar-Es-Salaam-Isaka-Muyinga-Bujumbura

Le projet de Construction d'un Oléoduc Mbarara (Uganda)-Mwanza-Isaka-Dar-Es-Salaam (Tanzanie) est à l'étude de faisabilité et de conception préliminaire. Le Burundi a demandé d'être connecté sur Isaka[148].

3. Construction d'oléoducs de pétrole brut en Ouganda

La Construction d'oléoducs de pétrole brut allant des champs de pétrole à la raffinerie proposée à Hoima, en Ouganda pour un montant de 850 millions de dollars américains, il n'y a pas de manifestation d'intérêt pour le Burundi à ce jour, y compris pour le projet construction d'un pipeline de produits et des infrastructures connexes de la raffinerie au marché en Ouganda.

II.6.5. Ports et voies navigables d'eaux intérieures

Mise en œuvre des programmes de construction, de réhabilitation et d'expansion des ports intérieurs, y compris Bujumbura, Rumonge, Rusizi, Karongi, Rubavu, Kigoma, Kisumu, Baie d'Homa, Port Bell, Mwanza, Itungi, Kasanga et Jinja.

1. Construction d'un chantier naval au port de Bujumbura

Ce projet vaut 7 millions de dollars américains, Japan International Cooperation Agency (JICA) a accepté de financer ce projet, de même que le projet de Construction d'un terminal à conteneur au port de Bujumbura pour un montant de 19 millions de dollars américains, le projet de construction d'un canal de déviation des eaux de pluie pour un montant de 21 millions de dollars américains et le projet de dragage du bassin du port de Bujumbura pour un montant de 1 millions de dollars américains.

[148]Matrice des projets prioritaires pour le Burundi par la retraite conjointe des chefs d'Etat des pays partenaires de la communauté Est -Africaine sur le développement et le financement des infrastructures et de la santé

Pour tous ces projet, il y a des appels d'offres et sont tous sous le financement de Japan International Cooperation Agency (JICA) sauf la Construction au Port de Bujumbura d'une Digue des Eaux à l'Entrée du Port et dragage du port de Bujumbura autour du terminal pétrolier, deux projets de 7 millions de dollars américains financés par la BAD et le financement est déjà obtenu.

2. Construction du port de Rumonge et le projet de transport sur le Lac Tanganyika

La Construction du port de Rumonge qui comprend (la construction du port de Rumonge) et le projet de construction de transport sur le Lac Tanganyika qui comprend (la mise en place des installations de déchargement à partir des navires, la mise en place des jetées communautaires et les routes de desserte, aides à la navigation et les installations et navires de recherche et sauvetage). Tous ces projets et ses sous projets nécessitaient un financement de 12,2 millions de dollars américains acceptés par la Banque Mondiale mais actuellement la situation est en veilleuse. Ces projets étaient à la phase des études de faisabilité et de conception détaillée.

II.6.6. Aéroports

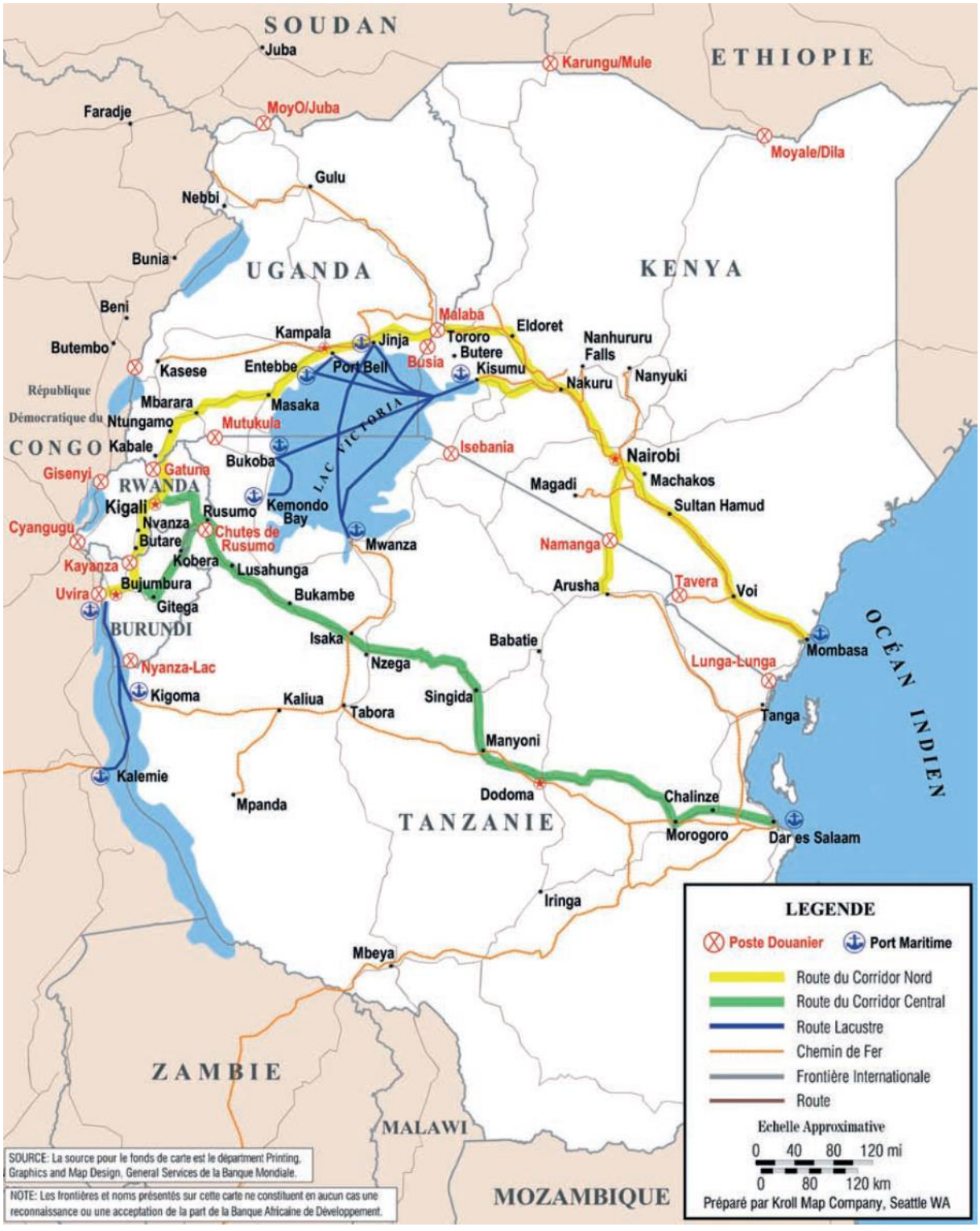
Le projet d'extension de l'aéroport international NDADAYE Melchior est d'un montant de 48 millions de dollars américains financé par la Chine. Pour le moment ce projet est au stade des études de faisabilité, de conception détaillée et de structuration.

II.6.7. Corridor

Selon le Directeur chargé des infrastructures au Ministère a la Présidence, par corridor il faut entendre des modes de transport que ce soient routiers, ferroviaires, maritimes qui acheminent les marchandises qui proviennent au Port de Dar-es-Salaam. Selon cette autorité actuellement le corridor qui aide le Burundi est le corridor central, 80% des marchandises passent sur ce corridor.

Corridor Nord: Mombassa-Nairobi-Kampala-Kigali-Bujumbura. Ce corridor était utilisé avant la crise de 2015, actuellement on ne peut pas passer au Rwanda.

Carte 3: Carte des Corridors de transport pour la Communauté d'Afrique de l'Est



Source: Plan d'action pour les infrastructures au Burundi: Accélérer l'intégration régionale, Septembre 2009

II.6.8. Projet ferroviaire

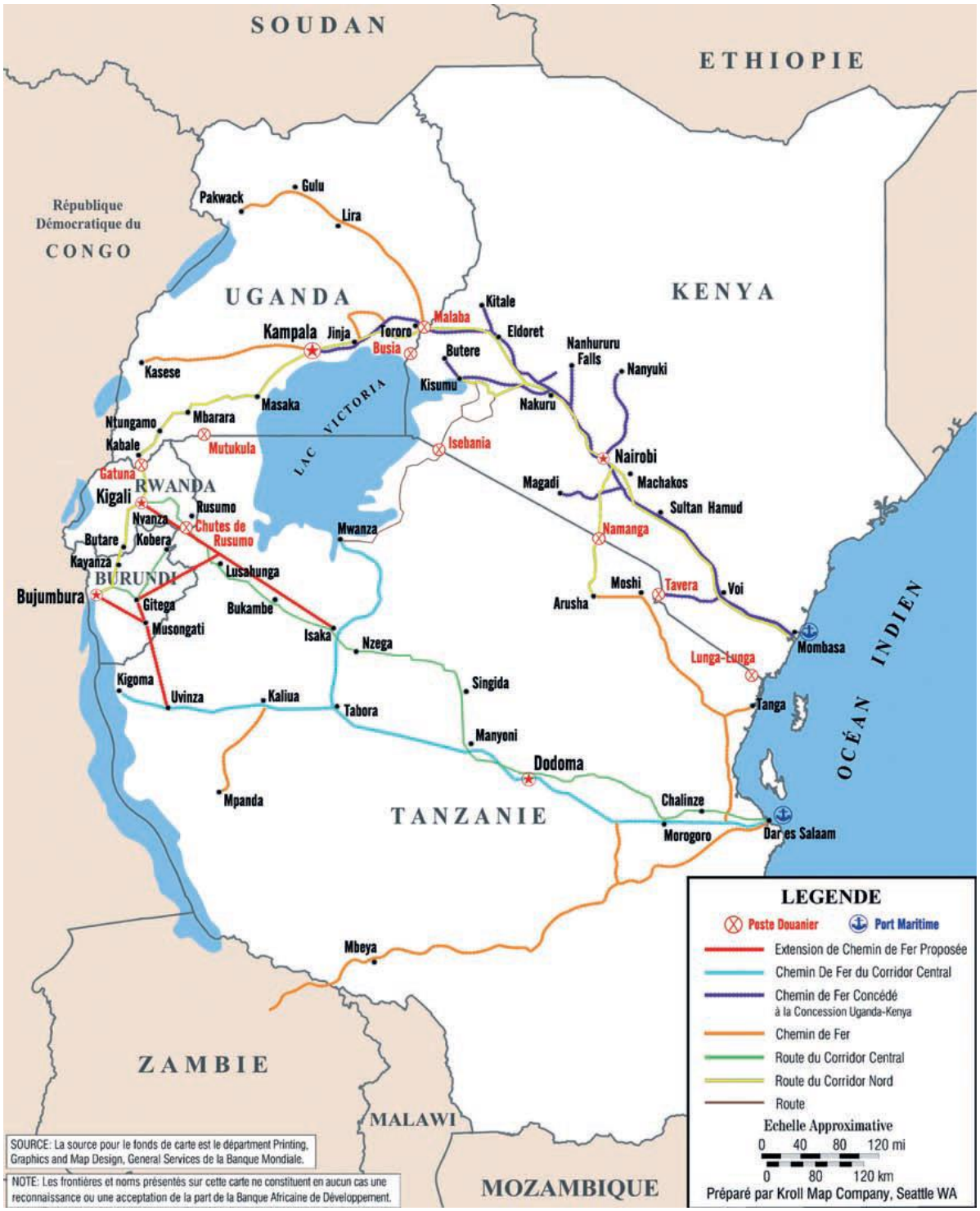
Les réseaux ferroviaires dont la construction est prévue en Afrique de l'Est et en Afrique australe au titre de l'approche du corridor adopté comprennent ce qui suit[149]:

- La liaison ferroviaire pour Djibouti, l'Éthiopie, le Soudan du Sud et le Soudan dont le point de départ est Djibouti et le terminus est Juba;
- La liaison ferroviaire reliant le Kenya, le Soudan du Sud et l'Éthiopie partant du port de Lamu et se terminant à Juba avec une liaison au réseau Éthiopie-Djibouti en passant par Moyale ;
- Le chemin de fer du bassin de la Kagera reliant la Tanzanie, le Rwanda et le Burundi et partant d'Isaka dont l'étude de faisabilité a été financé par la BAD. En outre l'Éthiopie, Djibouti et les cinq pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est notamment : le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda avaient décidé de mettre en œuvre des réseaux de chemin de fer à voie normale pour remplacer les réseaux actuels à voie étroite.

Ces pays avaient décidé de se servir de mécanisme de financement innovateur pour le réseau de chemin de fer à voie normale.

[149] Etat de l'intégration en Afrique

Carte 4 : Carte de de réseau ferroviaire de la Communauté d'Afrique de l'Est



Source: *Plan d'action pour les infrastructures au Burundi: Accélérer l'intégration régionale, Septembre 2009*

II.6.9. Les infrastructures et l'économie nationale

L'économie burundaise ne dispose pas des conditions préalables à la transformation de la production et à la création d'emplois. Les infrastructures ne répondent pas aux besoins de croissance, avec un approvisionnement en électricité particulièrement problématique et un accès très limité aux routes. La promotion de ces ressources de nickel constitue un objectif majeur pour le gouvernement et plusieurs sociétés étrangères ont manifesté leur intérêt à les explorer dans un but commercial, l'exportation du minerai de nickel, et l'exportation de métal après raffinage sur site. Le premier scénario implique le transport d'environ quatre millions de tonnes de minerai par an, de la mine jusqu'au port de Dar -es-Salaam à partir duquel il serait acheminé vers des raffineries à l'étranger.

De tels volumes nécessitent d'emprunter le réseau ferroviaire tanzanien ; ce scénario dépend donc de la mise en œuvre de l'une des options étudiées pour l'extension du réseau ferré entre la Tanzanie et le Burundi et nécessite l'installation de voies vers les sites miniers. Le second choix suppose le raffinage du minerai sur place puis le transport du métal obtenu vers la côte en vue de son expédition à l'étranger. En cas de raffinage sur le site, les quantités de métal à transporter annuellement seraient de l'ordre de 50 000 tonnes. Le transport du métal par route jusqu'au terminal ferroviaire de Kigoma serait alors, selon les spécialistes du secteur, l'option à privilégier.

L'hypothèse retenue dans le scénario de base du Plan d'action suppose que le gisement de Musongati sera développé et mis en service avant 2017, que le nickel et le cobalt seront raffinés sur place et que la société minière assurera ensuite le transport routier du métal raffiné jusqu'au terminal de Kigoma. Le coût du développement minier, hors transports et énergie, est estimé à environ 1,44 milliard de dollars EU. Pour l'activité minière même, les besoins en infrastructure sont importants. Le Plan d'action pour l'infrastructure aborde deux des principaux obstacles au développement de l'industrie minière à savoir, d'une part, l'accès à une électricité à bas coût et, de l'autre, les modalités de l'importation des équipements nécessaires au secteur minier et de l'exportation des produits miniers vers les marchés internationaux. La capacité installée nécessaire à la mine serait d'environ 75 MW, fournis par le réseau national.

L'exploitation minière a également pour préalable une amélioration des transports et infrastructures liées, avec notamment la réhabilitation de la ligne ferroviaire reliant Dar es-Salaam à Kigoma et l'acquisition de locomotives et wagons supplémentaires pour faire face à l'augmentation du fret généré par l'activité minière[150]. Le Burundi affiche un retard par rapport à la plupart des autres groupements régionaux dans le monde. Il est également devancé par d'autres pays membres de la CAE en ce qui concerne l'accès aux services d'infrastructure de base[151].

La position enclavée du Burundi restreint encore plus le pays qui possède une forte densité de population, des ressources naturelles limitées et dégradées, un faible capital humain et une main-d'œuvre qualifiée très faible. Tous ces éléments couplés avec les faiblesses institutionnelles et l'instabilité politique sont un frein à l'investissement privé et au développement de l'activité économique productive. De ce fait, la majeure partie de la population est dépendante des emplois informels agricoles et non-agricoles et continuera probablement à travailler dans ces secteurs dans un avenir proche[152].

II.6.10. Défis en infrastructures

Selon *Un plan d'action pour les infrastructures au Burundi: Accélérer l'intégration régionale* de la BAD de Septembre 2009, le Burundi affiche un retard par rapport à la plupart des autres groupements régionaux dans le monde. Il est également devancé par d'autres pays membres de la CAE en ce qui concerne l'accès aux services d'infrastructure de base. La population burundaise vit à environ 90 % dans les zones rurales et malgré l'importance de l'agriculture, seule une fraction de la population rurale a accès aux routes praticables en toutes saisons. La densité du réseau routier dans les zones de terre arable est nettement moins élevée au Burundi qu'ailleurs en Afrique et dans d'autres pays à faible revenu. De même, à peine 2 % de la population burundaise ont accès à l'électricité chiffre qui s'élève à 16% pour l'Afrique subsaharienne et à 41% dans d'autres pays en développement à faible revenu.

[150] BAD, *Un plan d'action pour les infrastructures au Burundi : Accélérer l'intégration régionale*, Décembre 2009, p.29
[151] *Ibid*. p.19
[152] REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Évaluation de la pauvreté au Burundi*, novembre 2016, 208p. p.22

Le Burundi est également en retard en ce qui concerne la densité des réseaux de téléphonie fixe et mobile, ainsi que pour l'accès à Internet. Avec un taux de couverture de 3 % de la population, la densité des réseaux de télécommunications reste faible et plus de 90% des abonnés sont concentrés dans les zones urbaines[153].

Non seulement l'accès aux services d'infrastructure est limité, mais le mauvais état des infrastructures se traduit par des coûts nettement plus élevés. Le prix des services peut représenter le double, voire le triple de celui pratiqué dans d'autres pays, ce qui nuit encore à la compétitivité des entreprises burundaises sur les marchés régionaux et mondiaux. Dans le secteur agricole burundais, le coût des transports représente, en moyenne, 35 % des prix à l'importation et 40 % des prix à l'exportation des produits agricoles. Pour la très nombreuse population vivant de l'agriculture, coûts d'infrastructure élevés et manque d'accès sont des entraves majeures à l'amélioration des revenus et du bien-être[154].

II.7. Croissance économique du Burundi part rapport autres pays membres de la Communauté Est-Africaine

Le taux de la croissance économique est un indicateur qui montre comment la situation économique nationale se présente, à travers ces taux, les chiffrent montrent si le pays a avancé ou a reculé économiquement, le tableau en dessous montre les taux de croissance économique des pays membres de la CEA.

Tableau 6: croissance économique des Etats membres de la CEA

Real Economic Growth (%)					
Year	Year 2012/13	Year 2013/14	Year 2014/15	Year 2015/16	Year 2016/17
Burundi	4,9	4,2	-0,3	1,7	2,5
Kenya	5,2	5,6	5,5	5,8	5,4
Rwanda	8,8	4,7	7,6	8,9	5,9
South Sudan	13,1	12	18,5	7,1	-12,4
Tanzanie	5,1	7,3	7	7	7
Uganda	3,6	5,1	5,2	4,7	4

Source: *Rapport du Sous-Comité des Affaires de Politique Economique*, Arusha, Janvier 2018

[153] BAD, *Un plan d'action pour les infrastructures au Burundi: Accélérer l'intégration régionale*, Septembre 2009, p.20
[154] *Ibid.*, p.21

En observant ce tableau, le constat est que la croissance économique a chuté à partir de 2015 par rapport à la période précédente passant de 4,9 % en 2012-2013 et 4,2% en 2013-2014 à -0,3% en 2014-2015 et à 1,7 % en 2015-2016.Or les autres Etats ont progressés sauf le Sud Soudan en 2016-2017.

II.7.1. Taux de croissance économique du Burundi

Le taux de croissance est un indicateur d'augmentation de la production, création des emplois, richesse nationale et enfin de compte amélioration du bien-être collectif si une meilleure répartition des ressources nationales s'en suit. Or, dès la fin de la guerre en 2005 jusqu'en 2014, le Burundi n'a jamais eu un taux de croissance suffisant pouvant lui permettre de décoller économiquement, de récupérer le manque à gagner perdu pendant la guerre. Le Burundi a eu un taux de croissance moyen de 4% alors que les experts exigeaient 7%. Pourtant, d'autres pays, au lendemain de la guerre enregistraient des taux de croissance de 2 chiffres. Même aujourd'hui, le Burundi a un taux de croissance le plus faible de la sous-région. Depuis 2011, les pays de la CAE ont enregistré des taux de croissance économique variant entre 4% et 7% sauf le Burundi[155].

Tableau 7: Les perspectives de la croissance du PIB des pays de la CEA en 2019

	2015	2016	2017	2018
Burundi	-0,4	3,2	3,6	3,8
Kenya	5,7	5,9	4,9	6,0
Ouganda	5,7	2,3	5,0	6,8
Rwanda	8,9	6,0	6,2	8,6
Tanzanie	7,0	6,9	6,8	6,6
CEA	6,1	5,4	5,6	6,3

Source : *Rapport annuel de la Banque de la République du Burundi*

II.7.2. Tourisme et croissance économique

Selon une étude réalisée par NSABIMANA René, le Burundi dispose d'immenses potentialités touristiques grâce à sa position géographique et ses précieuses montagnes, il cita Okello en disant que le Burundi est considéré comme la Suisse de l'Afrique. Il montre cinq domaines d'attraction touristique à savoir l'observation d'oiseaux sur le lac Rwihinda ; la plongée en apnée et sous-marine dans le lac Tanganyika, la pêche sportive, l'observation des

[155] NSABIMANA R., « Analyse de la convergence macroéconomique des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est(CAE): Une approche empirique basée sur l'analyse des chocs d'offre et des chocs de demande». Dans *Revue de l''Institut de Développement Economique*, vol.5, №3,2016, p.14

forêts naturelles de Bururi et Kibira, et la randonnée dans les aires protégées (protection de la faune, de flore et des écosystèmes[156]. A cela s'y ajoute les produits agricoles comme le thé et le café en dégustation mais également les produits culturels comme les danses et les tambours[157].

Le parc de la Kibira abrite un bon nombre d'espèces animales comme les chimpanzés, les singes, les babouins, et les colombes. Le parc de la Ruvubu est intéressant grâce à ses buffles et autres espèces animales, la réserve naturelle de la Rusizi est connue pour ses hippopotames, ses crocodiles et ses antilopes et enfin le parc national de Bururi est un bel endroit pour explorer des centaines d'espèces d'oiseaux sur le continent africain, ainsi que la réserve naturelle de Vyanda[158].

Malgré ces potentialités, l'auteur montre que les flux d'entre de touristes est faible, ce qui entraîne une baisse des recettes internationales. En 2015, 131.000 ont visité le Burundi, générant 3,1 millions de dollars contre 235.000 visiteurs et 5,5 millions en 2014[159]. En considérant les arrivées de touristes dans les cinq pays, on trouve que la part de marché du Burundi reste la plus faible. Elle a fléchi avec le temps, passant de 6,4% en 2006 à 2,8% en 2014.Elle a également fléchi pour le Kenya en passant de 43,9% en 2006 à 24% en 2015. Par contre, la part de marche n'a cessé d'augmenter pendant cette période pour le Rwanda (de 14,8% à 21,3%), la Tanzanie (de 18,7% à 23,8%) et l'Ouganda (de 16,2 % à 28,1%). Ces trois pays ont connu un taux d'accroissement exorbitant[160].

Tableau 8: Evolution des recettes du tourisme dans la CAE(millions de dollars)

Année	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Burundi	1,9	1,6	2,3	1,6	1,7	2,1	3,7	2,7	3,1	5,5
Rwanda	67	148	177	224	223	224	298	337	351	304
Kenya	969	1181	1514	1398	1124	1620	1844	2004	1829	1833
Ouganda	382	347	402	536	683	802	977	1157	1355	1833
Tanzanie	835	986	1215	1293	1192	1279	1383	1754	1939	2047

Source: NSABIMANA, p .44

[156] NSABIMANA R., op.cit., p.41
[157] *Ibid*.
[158] *Ibid*.p.42
[159] *Ibid.*
[160] *Ibid*., p.43

Alors que le tourisme représente 20% des recettes d'exportation dans d'autres Etats de la CAE, il ne représente que 2% au Burundi. Le tourisme contribue pour 1,7% en 2015, une diminution par rapport à l'année précédente, soit 2,67%[161]. La cause de cette diminution c'est la crise socio-politique de 2015.

En 2014, la chambre sectorielle de l'Hôtellerie et du Tourisme du Burundi (HTB) et le gouvernement avaient signé un contrat de partenariat avec Trade Mark East Africa (TMA) pour le financement de l'aménagement de certains sites touristiques à savoir le monument Pierre Livingston et Stanley, le parc de la Kibira et le sanctuaire des tambourinaires de Gishora, cela n'a pas été effective suite au gère de financement par l'Union Européenne partenaire du TMA en 2015[162].

II.7.3. Avantages pour le Burundi en adhérant à la CEA

Les opérateurs économiques burundais avaient comme avantages[163]:

- la disponibilité des ressources minérales telles le Nickel, le Cobalt, le Vanadium, l'Or et le Tantale, encore inexploités au Nord et à l'Est du pays,
- La production de thé et du café,
- L'exploitation de l'industrie touristique particulièrement le lac Tanganyika et ses plages,
- Une grande potentialité agricole qui pourra attirer les technologies de production agricole de l'EAC,
- L'accès au marché étendu sur les six pays de la Communauté Est Africaine, permettant ainsi l'augmentation des circuits commerciaux,
- Opportunité dans la création des sociétés d'entreprises entre les opérateurs économiques de la communauté,
- Le choix dans l'octroi des crédits dans les Banques de l'EAC, plus particulièrement EADB,
- Le flux d'Investissement Direct Etranger.

[161]NSABIMANA R., op.cit., p.44-45
[162] BIGIRINDAVYI B., *Hôtellerie et Tourisme, un secteur en berne*, Burundi éco, 23 mars2018, disponible via http://burundi-eco.com/hotellerie-et-tourisme-un-secteur-en-berne/#.X236Z8gzbIU
[163] Research Paper/CUTS Geneva Resource Centre, *op.cit*.,p. 22

II.7.4. Défis de l'intégration du Burundi dans la CAE

Pour le Burundi: l'Electricité, l'Accès au crédit, l'Instabilité politique, et la concurrence du secteur informel[164].

Les grands défis du secteur privé burundais[165] :

- Un secteur privé embryonnaire ;
- Un secteur privé fortement dépendant de l'Administration Publique ;
- Un secteur privé fortement dominé par les investissements productifs de l'Etat ;
- Un secteur privé dont dépend largement l'Etat pour ses recettes ;
- Un secteur privé qui a fortement souffert de la crise ;
- Un secteur privé qui a besoin d'être écouté, encadré et soutenu.

D'autres défis sont liés aux conflits internes mais également régionaux que nous allons développer au troisième chapitre. Le cas le plus illustratif c'est le conflit de 2015, ce conflit est l'origine de plusieurs sanctions qui ont frappé le Burundi.

II.7.5. Les éléments importants pour profiter de la Communauté Est-Africaine

Selon Professeur Elias SENTAMBA, pour que le Burundi puisse profiter des avantages de l'intégration de la communauté Est-Africaine, à laquelle il est membre, l'Etat burundais se devrait d'opérer une modernisation[166]. Pour cette dernière SENTAMBA proposait des pistes comme la bonne gouvernance, l'accountability, la transparence, la lutte contre la corruption, il soulignait également le renforcement des capacités à tous les niveaux de la pyramide étatique comme de la population d'une part et en renforçant l'Etat de droit de l'autre part. Tout cela contribuera à changer l'image du Burundi pour attirer les investisseurs étrangers qui financent les projets de développement[167].

[164] CUTS, *Accession du Burundi et du Rwanda à la Communauté Est Africaine, son implication pour le Développement du Secteur Privé,* Geneva Resource Centre, *2010, p.12*
[165] *Ibid*., p.19
[166] SENTAMBA E., « L'Etat burundais dans l'EAC: assez modernisé pour tirer profit de la communauté?» in *Revue de l'institut de Développement Economique*, vol.3, №6, Septembre –Décembre 2010, p.33-34
[167] *Ibid*.

Conclusion partielle

La Communauté Est-Africaine a pour but d'élargir et d'approfondir la coopération entre les Etats membres dans les domaines politique, économique, social et culturel par le biais d'une intégration progressive allant de l'union douanière jusqu'à la fédération politique. Les piliers de la Communauté sont l'union douanière, le marché commun, l'union monétaire la fédération politique.

Les États membres s'engagent à établir entre eux et, conformément aux dispositions du traité, une Union douanière, un Marché commun, plus tard une union monétaire et, à la fin, une fédération politique afin de renforcer et de réglementer les relations industrielles, commerciales, culturelles, sociales et politiques des États membres de même que leurs rapports dans le secteur de l'infrastructure et dans d'autres domaines afin de promouvoir un développement accéléré, harmonieux et équilibré et une expansion durable des activités économiques dont les bénéfices seront partagés équitablement entre eux. Pour y arriver les Etats partenaires se sont fixés des objectifs.

Pour cette coopération des projets communs ont été pensés et commencés à être mis en œuvre, on peut citer des projets concernant des infrastructures mais pour le Burundi ces projets trainent encore. Les avantages de cette intégration sont l'accès au marché étendu sur les six pays de la Communauté Est Africaine, permettant ainsi l'augmentation des circuits commerciaux, le flux d'Investissement Direct Etranger.

Donc, ce chapitre a comme objectif de montrer l'intégration africaine dans son ensemble et l'intégration est-africaine en particulier, son origine, ses avantages et ses inconvénients mais également les projets de développement que les pays partenaires puissent bénéficier dont certains de ces projets ont été arrêtés pour le Burundi suite à la crise de 2015 et les mauvaises relations entre le Burundi et la Rwanda. La question qui reste est de savoir quels sont les effets de la crise de 2015 sur le développement du Burundi qui sera traitée au niveau du troisième chapitre intitulé «**CONFLITS INTERNES, REGIONAUX ET SES CONSEQUENCES SUR L'INTEGRATION ET LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DU BURUNDI**».

CHAPITRE III. CONFLITS INTERNES, REGIONAUX ET SES CONSEQUENCES SUR L'INTEGRATION ET LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DU BURUNDI

« *La paix, la sécurité et la liberté ne sont pas dans produits non renouvelables (comme la terre, le pétrole ou l'or) qu'un Etat peut acquérir aux dépens d'un autre. Au contraire, plus il y a de paix, de sécurité et de liberté dans un Etat, plus les chances de ses voisins d'en avoir sont aussi grandes*»[168]. Kofi Annan, disait-il dans un discours d'ouverture de l'Assemblée Générale de l'ONU, le 12 septembre 2002.

III.1. Conflits internes

Au Burundi, comme au Rwanda, dès l'indépendance, les systèmes politiques sont très similaires: des dictatures a parti unique, menées par une minorité recourant à la violence physique et manipulant les ressorts d'un dispositif ethniste et régionaliste[169]. Les traits significatifs des périodes de violence selon André GUICHAOUA et Claudine VIDAL sont, entre autres, l'impunité: ni la recherche de responsabilités, ni procès ; les cycles de violences se succèdent comme si chaque bain de sang recélait fatalement le germe du suivant, les élites et fractions sociales exacerbèrent les sentiments ethniques jusqu'à cristalliser des haines racistes.

L'histoire du Burundi, avant et après l'indépendance, a été marquée par des cycles répétés de violence intense, y compris entre les composantes sociales. Une guerre civile de dix ans a pris fin avec la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation (Accord d'Arusha) de 2000, prévoyant le partage du pouvoir entre les différents groupes socio-politiques et ethniques.

La situation au Burundi doit également être comprise dans son contexte régional plus large, où la violence dans un pays génère presque inévitablement des effets de débordement dans les pays voisins et affecte la sécurité régionale. Les Etats se font la guerre parce que chacun veut maximiser son intérêt, ce qui engendre le recours à la force, ce recours à la force est dû à la peur (analyse faite par Thucydide sur la guerre de Péloponnèse. Une approche réaliste).

[168] KOFI A. , «Jeter les bases d'un climat propice à la paix» in *Consolidation de la paix et le développement en Albanie, en Erythrée, au Guatemala, en Somalie, et au Timor oriental*, CHOIX , décembre 2002, p.5
[169] GUICHAOUA A. & VIDAL C., «Les politiques internationales dans la région des Grands Lacs africains». In *Politique Africaine*, № 68 , Karthala, Décembre 1997,p.4

Le conflit entre le Rwanda et Burundi est dû à la peur, une peur selon laquelle suite à l'insécurité qui s'était produite au Burundi en 2015 pourrait se répercuter sur le Rwanda mais également le fait qu'il y a des réfugiés burundais au Rwanda, le Burundi pense qu'ils peuvent venir le déstabiliser. Ce chapitre essaie d'analyser les conflits, internes, régionales et ses conséquences sur le développement socio-économique.

III.1.1. Difficultés politiques provoquées par la crise de 2015

Le Burundi dans son histoire a été marqué par des crises politiques et instabilité gouvernementale sans répit. Cela ne lui a pas permis d'avoir une période plus ou moins longue lui permettant de se pencher aux défis de lutte contre la pauvreté en créant de la richesse et de la croissance avec une meilleure répartition des revenus. En effet, malgré le recouvrement de l'indépendance sous l'égide du charismatique leader « le Prince Louis RWAGASORE » qui, dans son brillant discours centrait sa vision du développement sur l'action des coopératives et le leadership fort, les lendemains ont vite déchanté.

- La période monarchique (1962-1966) post indépendance a été marquée par une instabilité gouvernementale marquée par des rivalités Monrovia - Casablanca : en moyenne, neuf mois par gouvernement comme longévité.

- La première République est l'une des périodes les plus sombres de l'histoire du Burundi. Des crises qui emportèrent une grande part de l'élite burundaise, l'intrigue, l'incurie politique, le laxisme étaient au rendez-vous.

- Cependant, la deuxième République se montra au début réformatrice (1ère quinquina) et c'est à cette période où le Burundi s'est doté des infrastructures modernes dans plusieurs secteurs. Mais vite après, le régime s'est brouillé dans des conflits stériles avec l'Eglise altérant ainsi son image à l'extérieur, restreignant ses appuis extérieurs alors que même la période du PAS (Programme d'Ajustement Structurel) avait sonné.

- Quant à la troisième République, juste au début de son avènement, la crise Ntega-Marangara provoqua un choc qui fit que dans le programme gouvernemental, le politique prit le dessus sur l'économie avec l'inauguration de la politique de l'unité nationale.

- Après, fut l'avènement de la démocratie en 1993. La crise qui a éclaté est arrivé à son comble.

- De 1993-2005, les Burundais connurent la traversée du désert avec des croissances négatives et le recul du PIB au niveau économique.

- L'espoir semblait naître avec 2005. Mais de 2005 à 2015, les tensions politiques ont subsisté (élections de 2010), la morosité de la croissance n'a pas permis la relance économique et voilà que 2015, la crise encore[170].

L'instabilité politique donne naissance à de nombreux réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et à l'extérieur. Les activités économiques ralentissent ou sont suspendues, ce qui entravent le développement et rend la population misérable.

III.1.2. Difficultés sécuritaires lies à la crise de 2015

L'actuelle crise politique au Burundi est liée à la volonté du président NKURUNZIZA et de son parti (CNDD-FDD) de briguer un troisième mandat considéré par certains acteurs comme contraire à l'esprit de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi de 2000 et de la Constitution du 18 mars 2005.

Les acteurs de la communauté internationale ont aussi exprimé leur inquiétude quant au processus électoral miné par ce débat sur le troisième mandat et se sont retirés du processus de monitoring électoral et ont suspendu leur coopération avec le Burundi. Seules la Chine et la Russie sont restées favorables à l'évolution du processus politique en cours au nom du respect du principe de la souveraineté des États.

Dans un commentaire sur le rapport de l'EINUB, le gouvernement burundais n'accepte pas que cette crise a commencé en 2015, le gouvernement situe les origines de cette crise aux élections de 2010, lorsque les mêmes opposants qu'aujourd'hui ont contesté les résultats des urnes et réclamé de dialoguer avec le Parti vainqueur, le CNDD-FDD[171]. Cela confirme une thèse selon laquelle dans un pays où s'était une guerre civile, il y a probabilité qu'il pourra y avoir une autre.

Un rapport final de la mission d'observation électorale de l'Union Européenne disait ce qui suit : « Il [le CNDD-FDD] se distance avec tous les autres partis dont le plus méritant d'entre eux, le FNL, n'obtient que 14,15%.Viennent ensuite l'UPRONA (6,25%), le FRODEBU (5,43%), le MSD (3,75%), l'UPD (2,21%), le FRODEBU NYAKURI (1,36%) et le CNDD (1,26%)»[172].

[170] PARCEM, *op.cit.., p.2*
[171] REPUBLIQUE DU BURUNDI, *commentaires de la république du Burundi sur le rapport de l'enquête indépendante des nations unies sur le Burundi(EINUB) établie conformément à la résolution S-24/1 du conseil des droits de l'homme*, Bujumbura, p.4
[172] *Ibid*.

Le commentaire du gouvernement continue en expliquant que les perdants n'ont pas supportés cet échec perdants qui ont donc préféré prendre le large et entamer une vaste campagne d'intimidation sur tout le territoire national afin de saboter le restant du processus électoral.

Plusieurs permanences du CNDD-FDD ont été incendiées dans plusieurs provinces du pays, des grenades ont été lancées dans des lieux publics et privés faisant des morts et des blessés. Entre les élections communales de mai, la présidentielle de juin et les législatives de juillet, en 2010, certains observateurs ont dénombré 128 attaques à la grenade qui ont fait 11 morts et 69 blessés[173].

Après les élections de 2010, les violences se sont poursuivies dans la province de Bujumbura communément appelée Rural et ont fait une centaine de morts. Le 31 décembre 2014, quelques mois avant la campagne électorale de 2015, le Burundi subit une attaque armée en provenance du Rwanda via l'Est de la RDC, dans la province de CIBITOKE[174].

III.1.3. Conséquences liées au troisième mandat

Au-delà de ses implications politiques, la décision du Président NKURUNZIZA de se présenter à l'élection présidentielle de 2015 a eu des conséquences sécuritaires non moins négligeables.

Premièrement, la candidature de NKURUNZIZA a posé un problème de neutralité et de cohésion interne des forces de sécurité nationales burundaises constituées de composantes qui, naguère, se firent la guerre. Mais, plus que toutes les autres « factions » des forces de sécurité burundaises, c'est la loyauté des anciens membres du CNDD-FDD vis-à-vis de NKURUNZIZA et de leurs autres anciens camarades en charge des institutions étatiques qui était en question[175].

Deuxièmement, et directement lié au premier point ci-dessus, la candidature de Pierre NKURUNZIZA soulevait la question de la réponse des forces de défense et de sécurité aux manifestations de contestation organisées par les forces sociopolitiques de l'opposition. A cet égard, il est important d'observer que plusieurs cas de répression violente des manifestations ont été enregistrés au cours de la période de contestation autour de la recevabilité de la

[173] REPUBLIQUE DU BURUNDI, *op.cit.*
[174] *Ibid.*
[175] SADIKI KOKO & YUMA KALULU T., «La question du troisième mandat présidentiel au Burundi: Quelles leçons pour la République Démocratique du Congo? Volume 16 N° 1» in *Journal of African Elections* ,2017, p.105

candidature du Président NKURUNZIZA. Le bilan de ces répressions et violences fait état de près de 800 morts et de milliers de blessés[176].

> *Néanmoins, il importe de souligner que la violence armée n'a pas été et n'est pas l'apanage du seul gouvernement. A plusieurs reprises et à plusieurs endroits (surtout dans la capitale Bujumbura), les forces de sécurité ont également été la cible d'attaques armées de la part des personnes non identifiées. En réponse à ces attaques les forces de sécurité ont procédé à plusieurs reprises à des bouclages, des perquisitions, des arrestations et parfois des exécutions sommaires dans des quartiers de Bujumbura considérés comme contestataires, notamment CIBITOKE, MUSAGA, MUTAKURA, NGAGARA, KANYOSHA, JABE, NYAKABIGA et BUTERERE*[177].

Les violences politiques nées des contestations autour de la candidature de Pierre NKURUNZIZA à l'élection présidentielle de 2015 ont également pris la forme d'assassinats ciblés dirigés contre des officiers des forces de sécurité, des acteurs politiques, des activistes de la société civile, etc. En octobre 2015, par exemple, Bujumbura avait été le théâtre des attaques à la grenade considérées comme des actes liés aux violences politiques nées des contestations du troisième mandat.

Enfin, il convient de mentionner la tentative de coup d'Etat perpétré le 13 mai 2015. En effet, alors que le Président NKURUNZIZA prenait part à une réunion extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) à Dar es Salam (Tanzanie), un groupe d'officiers des forces de sécurité, dirigés par le Général Godefroid NIYOMBARE, tenta en vain de s'emparer du pouvoir à Bujumbura. Cette tentative de coup d'Etat consacra un tournant décisif à la crise burundaise:

Premièrement, la tentative de coup d'Etat a étendu le champ de contestation politique aux forces de sécurité[178].

Deuxièmement, et directement lié au premier point ci-dessus, la tentative de coup d'Etat a introduit la dimension armée dans la panoplie des stratégies utilisées par les opposants au troisième mandat.

[176] SADIKI KOKO & YUMA KALULU T., *op. cit.*, p.106
[177] *Ibid.*
[178] *Ibid.*

Troisièmement, ce sont les représailles du régime dirigées contre les maisons de média (radio et télévision) privées dont les putschistes s'étaient servis lors de leur tentative de coup d'état. Bon nombre de ces entreprises de presse furent incendiées, leurs matériels confisqués.

De manière générale, c'est l'espace de travail des médias privés qui se retrouva réduit de manière drastique, le gouvernement doutant désormais de leur objectivité et de leur impartialité[179].

La lutte de 2015 s'est prolongée en 2016 au sein de l'institution militaire. La série d'assassinats croisés d'officiers suscitait alors un climat de paranoïa et créait d'importantes tensions dans l'armée[180].

Depuis août 2015, les meurtres de militaires n'ont pas cessé. L'identité des victimes très souvent des officiers indique qu'il s'agit d'assassinats ciblés s'inscrivant majoritairement dans une logique de représailles entre ceux qui étaient en faveur du troisième mandat et ceux qui s'y opposaient. Ainsi, l'assassinat du général Adolphe NSHIMIRIMANA, l'ancien chef du service de renseignement, le 2 août 2015 était suivi le 15 août par l'assassinat du colonel Jean BIKOMAGU[181]. Le 22 mars 2016, le lieutenant-colonel Darius IKURAKURE et, quelques heures plus tard, le major Didier MUHIMPUNDU (ex-FAB), sont assassinés. Le chef d'état-major ex-FDD, le général Prime NIYONGABO, a échappé à un attentat en septembre 2015, tandis que le général Athanase KARARUZA (ex-FAB et conseiller militaire du premier vice-président) tombait dans une embuscade devant le lycée du Saint-Esprit à Bujumbura le 25 avril 2016[182].

La peur d'être tué renforçait le mouvement de désertions observé dans l'armée burundaise depuis 2015 et confirmé notamment par les Nations unies. Entre 600 et 2 000 hommes auraient fait défection depuis le début de la crise, dont des officiers de haut rang. Parmi eux figurent le lieutenant-colonel Alexandre Mbazumutima, chargé des renseignements à la 120ème brigade, le major Emmanuel Ndayikeza, commandant en second du Bataillon de soutien de la première région militaire, une unité d'élite basée à Bujumbura, et le colonel Edouard Nshimirimana, responsable des transmissions et des communications militaires, qui auraient tous déserté, le dernier avec une quarantaine de soldats en emportant des armes, des

[179] SADIKI KOKO &YUMA KALULU T., *op. cit.*
[180] Voir aussi FIDH, Burundi : *Répression aux dynamiques génocidaires*,novembre 2016,204p.p.34
[181] INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Au cœur de la crise burundaise IV : la rente du maintien de la paix en question*, 11 july 2017
[182] *Ibid*.

munitions et des équipements de communication. Plusieurs désertions ont eu lieu en 2016 en Ethiopie, en Belgique et à l'Institut supérieur des cadres militaires[183].

III.2. Conflits régionaux

III.2.1. Les conflits dans la partie Est de l'Afrique

La région des Grands Lacs est en proie aux conflits depuis des dizaines d'années, et a connu certaines des pires guerres traversées par le continent africain. Ces conflits trouvent leur origine dans les tensions qui existent depuis longtemps sur les questions d'origines ethniques et des droits des citoyens, qui sont elles-mêmes liées aux revendications sur l'accès aux ressources, notamment foncières, mais aussi minérales ainsi qu'aux autres ressources naturelles. Ces revendications constituent souvent un défi à la légitimité et au pouvoir des autorités nationales et locales.

Les relations entre l'Ouganda et le Rwanda ont connu des hauts et des bas, les deux pays se sont éloignés progressivement à partir de 1997. Kigali souhaité se libérer de l'influence de son voisin. Les deux pays ont également des ambitions expansionnistes concurrentes en RDC, qui ont débouché sur un conflit armé en 1999 et 2000.

Des rivalités au niveau régional et des accusations mutuelles de déstabilisation. Cette animosité a atteint un point critique en février 2019 lorsque le Rwanda a fermé son principal poste frontalier avec l'Ouganda à la suite de l'arrestation et de l'expulsion de citoyens rwandais accusés d'espionnage. Le commerce dans la région a souffert de ces échanges de piques entre les deux voisins[184].

Les relations entre le Rwanda et la Tanzanie ont été relativement cordiales jusqu'en 2013 mais elles ont commencé à se détériorer quand le président tanzanien JAKAYA KIKWETE a recommandé d'ouvrir des négociations entre Kigali et les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), une faction de génocidaires active dans l'Est du Congo. Cette déclaration a provoqué des échanges verbaux tendus et des menaces entre les deux chefs d'Etat, dégradant les relations diplomatiques, les relations ont également été mises à mal par les allégations de soutien de Dar es Salam à des dissidents rwandais et de collusion avec le FDLR, le gouvernement rwandais était donc convaincu que la Tanzanie essayait de le déstabiliser[185].

[183] *Ibid*.
[184] INTERNATIONAL CRISIS GROUP, Burundi : à court d'options. Rapport Afrique N°278 , 20 juin 2019
[185] *Ibid.*

Du côté des relations entre le Burundi et le Rwanda, alors que l'armée rwandaise et les Forces de défense démocratiques (FDD), alors branche armée du CNDD-FDD aujourd'hui au pouvoir, se sont livrées bataille lors des première et deuxième guerres du Congo (1996 et 1998-1999), les deux pays ont entretenu d'étonnamment bonnes relations pendant des années. Lorsque le CNDD-FDD est arrivé au pouvoir en 2005.Le fait que le Rwanda était déjà en délicatesse avec l'Ouganda et la RDC, avoir un allié dans la sous-région était nécessaire pour des raisons à la fois sécuritaires et économiques[186].

Mais les relations se sont progressivement détériorées à partir de 2013, quand le Burundi a pris le parti de la Tanzanie dans les querelles économiques au sein de la CAE et émis des critiques vis-à-vis du bloc Kenya-Rwanda-Ouganda. Kigali a interprété ces actions comme un soutien implicite à Dar es Salam dans la querelle au sujet du FDLR. Le Rwanda a soupçonné le Burundi et la Tanzanie (et peut-être d'autres) de coopérer secrètement pour le déstabiliser. Les rumeurs faisant état de la présence de troupes du FDLR au Burundi ont entretenu cette crainte, tout comme la coopération supposée entre des responsables des services de sécurité burundais et des dirigeants du FDLR[187].

De leur côté, les autorités burundaises sont convaincues que le Rwanda s'emploie à renverser le gouvernement de Bujumbura. Elles soupçonnent Kigali d'avoir joué un rôle dans la tentative de coup d'Etat de mai 2015, citant pour preuve la fuite de certains soutiens au coup vers le Rwanda. Elles ont aussi accusé le pays d'avoir armé et entraîné des réfugiés[188].

Evoquer les pays de la communauté de l'Afrique de l'Est, c'est forcément se retrouver happé par une histoire violente, de conflits internes (clivages internes) les crises ethniques et externes, les recherches sur le Rwanda sont centrées, obnubilées par le génocide, au Burundi les conflits ethniques occupent également le devant de la scène, dans une moindre mesure, crise entre mouvance et opposition au Kenya, crise ethnique Soudan du sud. Ces crises se répètent selon les périodes et empêchent le développement, elles affectent les membres de la communauté du fait que chaque fois qu'il se produit une crise politique dans un Etat membre de la CEA, il y a mobilité des gens demandeurs d'asile. C'est le cas du troisième mandat, beaucoup de Burundais ont fui le pays vers le Rwanda, la RDC, la Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya.

[186] INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *op. cit*. p.12
[187] *Ibid.*
[188] *Ibid*.p.14

III.2.2. Relations entre le Rwanda et le Burundi

Le XIXe siècle est conflictuel, ce qui nous empêche de croire à toute tentative d'intégration institutionnelle. En fait, nous sommes dans un tout autre type d'intégration, des intégrations totales et non-volontaires : ce sont des annexions.

Le Burundi s'empare du Bugesera, qui passe ensuite sous domination rwandaise. Le Rwanda annexe le Gisaka après plusieurs décennies de conflits. Les relations entre les deux royaumes sont détestables et les escarmouches sont nombreuses (on essaie notamment de razzier du bétail). Les armées rwandaises tentent d'envahir à plusieurs reprises le Burundi, mais ce sont des désastres militaires, tout comme l'était la tentative burundaise d'envahir le royaume rwandais. Si l'intégration politique est inexistante, l'intégration régionale débute en partie avec le commerce. C'est une histoire diplomatique mais l'intégration permet ainsi d'évoquer les liens qui unissent les deux pays, l'intégration se nourrit parfois de la désintégration. La région n'est pas que désintégration[189].

Depuis 2015, les relations entre le Burundi et Rwanda ne sont pas bonnes, cette mauvaise relation entre ces deux pays est un handicap de l'intégration et s'illustre par des communiques du gouvernement, c'est le cas du *communiqué du gouvernement à l'issue de la 4ème session du dialogue inter-burundais tenue à Arusha* où le gouvernement du Burundi insistait sur sa souveraineté mais également que la 4ème session est la dernière tenue à l'étranger qu'elle va se poursuivre et compléter celui qui a rassemblé les Burundais de l'intérieur[190]. Un autre communiqué du 04 Avril 2018 accusait le gouvernement du Rwanda d'un refoulement des réfugiés burundais par le Rwanda, l'enrôlement des jeunes filles et garçons dans des groupes criminels, que ce même pays le Rwanda qui héberge une partie des putschistes du mois de mai 2015 et les terroristes qui ont endeuillé le Burundi lors des violences qui ont accompagné l'insurrection de 2015 et déclare également qu'il a eu une attaque de Kabarore en juillet 2015.

Le Burundi accuse le Rwanda de violer le Pacte sur la Sécurité, la stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs[191]. Dans une déclaration du 08 janvier 2019 le gouvernement Burundais montre que la question de l'agression du Rwanda contre le Burundi doit être prise au sérieux par la communauté des Etats de l'Afrique de l'Est en vertu

[189]REVILLON J.,*L'intégration régionale dans les Grands Lacs: analyse comparée Rwanda/Burundi, p.197 et suiv.*

[190] REPUBLIQUE DU BURUNDI. SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT *communiqué du gouvernement à l'issue de la 4ème session du dialogue inter burundais tenue à Arusha* du 11 décembre 2017

[191] REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Communiqué du gouvernement sur le refoulement des refugies burundais par le Rwanda* du 04 Avril 2018.

du principe sacro-saint du bon voisinage tel que consacré par le Traité de l'EAC. Le Burundi estime que l'agression rwandaise n'est pas de nature à favoriser une bonne intégration régionale et que traiter cette question à sa juste valeur est un des préalables pour la bonne marche des activités de la communauté de l'EAC[192], un communiqué du gouvernement burundais s'était produite le 28 Novembre 2019 pour annoncer que le Gouvernement de la République du Burundi venait d'être victime d'une agression armée de la part d'un pays voisin le Rwanda dans la nuit du 16 au 17 novembre 2019. Le gouvernement burundais affirmait que l'armée rwandaise a mené une attaque sur une position militaire de l'armée burundaise située sur le mont Twinyoni, précisément à MARURA en Commune MABAYI de la Province CIBITOKE et cette attaque s'ajoute à d'innombrables agressions de la part de ce même pays et qui ont fait l'objet de dénonciation auprès des instances régionales et internationales. Rwanda accuse également le Burundi d'être derrière les attaques qui produisaient sur son sol.

Les rivalités économiques entre Etats membres ont perturbé le fonctionnement de la Communauté. En 2013, des désaccords sur l'intégration régionale, ainsi que sur les infrastructures de transport et de commerce, ont scindé l'organisation en deux, opposant le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda (pays qui cherchent à accélérer le développement d'une fédération est-africaine) à la Tanzanie. Le Burundi, enclavé et donc dépendant de la Tanzanie pour son accès à la mer, a apporté son soutien à son voisin oriental. Le projet de Corridor Nord, un réseau de transport qui établit une entrée via le Kenya vers l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda, l'Est de la RDC et le Soudan du Sud, est controversé.

Ce réseau est en compétition directe avec le développement par la Tanzanie d'un Corridor Central qui contourne le Kenya. L'alliance entre le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda avait peu de chances de prospérer du fait de la résurgence d'anciennes rivalités entre les présidents Kagame et Museveni, et de la remise en cause d'accords sur des projets majeurs, comme par exemple la décision de l'Ouganda de travailler avec la Tanzanie, plutôt qu'avec le Kenya, sur son oléoduc d'exportation. « L'Ouganda choisit la Tanzanie pour exporter son pétrole[193]. En 2015 la vase a débordé et les relations se détérioraient du jour au le lendemain entre le Burundi et le Rwanda.

[192] REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Déclaration du gouvernement du Burundi consécutive aux différentes réactions des acteurs socio-politiques burundais aux échanges de correspondances entre les présidents du Burundi et de l'Ouganda* du 08 janvier 2019

[193] INTERNATIONAL CRISIS GROUP, Burundi : à court d'options. Rapport Afrique N°278 | 20 juin 2019

La dégradation des relations diplomatiques entre le Rwanda et le Burundi a atteint son paroxysme en septembre 2015 lorsque le gouvernement burundais a déclaré le premier conseiller auprès de l'ambassade rwandaise au Burundi, Désiré Nyaruhirira, *persona non grata*. Le gouvernement burundais marqua davantage son désaccord avec le Rwanda en octobre 2015 lorsqu'il interdit l'accès à l'hémicycle du Sénat à l'ancien Secrétaire-Général de l'EAC, le Rwandais Richard Sezibera, quoique faisant partie de la délégation du Ministre ougandais Cryspus Kiyonga qui visitait le Burundi au nom du médiateur Yoweri Museveni. Enfin, il sied de mentionner les expulsions réciproques de leurs nationaux respectifs par les deux pays soit pour des motifs de suspicion soit pour des raisons d'immigration irrégulière. Le cas illustratif était intervenu en mai 2016 lorsque le Rwanda expulsa près de 1.500 Burundais « qui n'avaient pas de documents »[194].

Selon le Directeur chargé des questions politiques et diplomatiques Dieudonné, les conflits entre les Etats existent et existeront, pour expliquer cela il faisait allusion aux enfants issus d'un seul père et une seule maman qui peuvent avoir des problèmes entre eux. Il disait «le Burundi a déposé une plainte à la cour la Communauté Est-Africaine jusqu' au sommet des chefs d'Etat, il attend».

III.2.3. Impacts de la crise Burundo - Rwandaise

Selon une autorité travaillant au Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la jeunesse, du Sport et de la Culture, par rapport aux conséquences de ce conflit, il disait qu'il y a des conséquences à savoir la limitation de la circulation des biens et des personnes. Il donnait un exemple « si pour aller en Ouganda, le chemin le plus court est de passer au Rwanda, et passé au Rwanda il y risquer de vie, il préfère passer en Tanzanie». Ajouta- t-il «si je pars en mission et que je dois faire une escale au Rwanda, je ne peux pas prendre cette avion, je prends une autre et c'est l'argent qui augmente». Il ajouta encore une fois «il y avait des Rwandais qui s'approvisionnaient, actuellement, ils ne le peuvent pas comme avant. Et d'ailleurs nous avons demandé au gouvernement rwandais de garantir la sécurité de nos fonctionnaires mais le Rwanda a refusé.

Concernant les conséquences de ce conflit entre le Burundi et le Rwanda selon un étudiant membre des clubs de l'EAC, qui participait aux rencontres interuniversitaires sont:« le ralentissement du processus d'intégration, le repli sur soi de chaque Etat membre de la communauté, la perte de vision commune de l'EAC mais également la bassesse du niveau de

[194] SADIKI KOKO & YUMA KALULU T., *op.cit.*, p. 109

l'économie, obstacle à l'atteinte des objectifs de la communauté, instabilité de la sécurité…»[195].

Le conflit entre le Rwanda et le Burundi freine l'intégration, le corridor nord passant par Mombassa-Nairobi- Kampala-Kigali-Bujumbura était utilisé avant 2015, actuellement, c'est impossible de passer au Rwanda. Il soulignait également qu'au niveau des infrastructures ferroviaires, le Burundi a abandonné le projet triparti entre la Tanzanie, le Burundi et la Rwanda de construction du chemin de fer Dar-Es-Salaam-Isaka-Kigali-Teza-Gitega-Musongati suite au conflit qui existe entre le Burundi et le Rwanda. Il y avait également un projet de construction d'un oléoduc pétrolier Kigali-Bujumbura. Mais le Burundi s'est désengagé de ce projet[196].

Sur la question de savoir si les conflits entre les Etats membres de la Communauté Est-Africaine peuvent handicaper le processus d'intégration régionale, la réponse du Directeur du Département des infrastructures est non et oui. D'un côté, « même si les Etats ont des problèmes commun, les projets de développement restent bénéfiques pour les deux côtés. Dans ce cas les Etats peuvent continuer à réaliser des projets développements ensemble. De l'autre côté, les pays partenaires au développement peuvent avoir peur d'investir dans les Etats où il y a des conflits, ce qui peut entrainer le ralentissement ou la disparition de projet de développement». Il continua en donnant des exemples «le projet de transport sur le Lac Tanganyika ayant comme objectif augmentation des couloirs, enlèvements des pierres, ce projet a été suspendu, le projet de d'extension des infrastructures nouveaux mais également de réhabilitation, la Banque Mondiale voulait construire les routes qui entrent au port de Bujumbura mais a suspendu ces activités à cause de la crise de 2015».

L'instabilité et la fragilité politiques ont eu de lourdes conséquences sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. L'instabilité politique donne naissance à de nombreux réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

D'après l'étude sur la situation des réfugiés dans le monde, les cinq États de la CAE accueillent 949 000 réfugiés, dont environ la moitié sont des ressortissants d'États de la CAE vivant en tant que réfugiés dans d'autres États de la CAE[197].

[195] Entretien effectué avec un ancien étudiant membre des Clubs de l'EAC

[196] Ces informations ont collectées lors des entretiens réalisés au Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine

[197]COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, *État de l'intégration régionale en Afrique : Vers une zone de libre-échange continentale africaine*, Addis-Abeba, Éthiopie, 2012, p.25

Des années de guerre civile et de violence ont profondément touché le pays, ce qui a entravé les efforts visant à améliorer la bonne gouvernance et, par conséquent, les conditions de vie de la population, le manque de développement et la faible réduction de la pauvreté au Burundi s'expliquent principalement par la fragilité chronique et une série de défaillances du système de gouvernance. Aucun progrès ne pourra être réalisé tant que ces difficultés ne seront pas résolues.

La violence et la fragilité empêchent les gens de vaquer à leurs occupations habituelles, les enfants d'aller à l'école et les investisseurs d'investir à l'intérieur du pays, tout en mettant un frein aux perspectives de développement en général[198]. Le gouvernement burundais a fait quelques efforts afin de stabiliser et reconstruire le pays au cours des dernières années, en inscrivant la sécurité et la consolidation de la paix en tête de leur programme en 2013. Cependant, la crise politique récente a eu des effets négatifs conséquents sur l'économie.

Il faut ajouter aussi l'échec institutionnel lié à la violence est également un facteur important dans la faible performance du pays. La gouvernance du secteur public au Burundi reste très faible et en deçà des moyennes de l'Afrique subsaharienne, principalement en termes de stabilité politique, d'efficacité du gouvernement, d'état de droit et de lutte contre la corruption, qui ont constitué des contraintes importantes au développement d'après-guerre du Burundi. La corruption semble être particulièrement importante.

Le système de freins et de contrepoids contre la corruption s'est considérablement détérioré au cours des dix dernières années. L'indice de perception de la corruption a classé le Burundi en sixième position parmi les pays les plus corrompus d'Afrique subsaharienne en 2014 et 2015[199].

Les relations entre le Burundi et le Rwanda demeurent tendues. Depuis 2015 des incidents frontaliers isolés et des restrictions au commerce et à la liberté de circulation ont été observés. Le 29 juillet, le Conseil des ministres, invoquant l'insuffisance de la production nationale, a décidé de mettre un terme à toutes les exportations de produits alimentaires à destination des pays voisins.

[198] BANQUE MONDIALE, *Évaluation de la pauvreté au Burundi*, p.21, Disponible surhttp://documents1.worldbank.org/curated/en/533871484310834777/pdf/107047-FRENCH-PUBLIC-Rapport-sur-la-pauvrete-au-Burundi.pdf

[199] *Ibid*.

Le 23 août, l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est a décidé d'enquêter sur les problèmes entravant les échanges et la liberté de circulation des citoyens entre le Burundi et le Rwanda[200].

III.2.4. La médiation de la communauté de l'Afrique de l'Est dans le conflit Burundais de 2015

Depuis juillet 2015, lorsque la CAE a nommé le président ougandais MUSEVENI comme médiateur du dialogue inter-burundais, le processus n'a guère progressé. Un certain nombre de facteurs sont venus l'entraver : le parti pris et le manque de compétences de la CAE, le désintérêt du médiateur en chef, le président MUSEVENI, le manque de soutien de la région pour l'équipe de facilitation, des divisions régionales et enfin l'intransigeance du gouvernement combinée aux inégalités entre les participants aux négociations[201].

Selon le rapport remis par le facilitateur du dialogue inter-burundais, le 19 novembre 2018, au Médiateur de l'EAC, les différentes sessions du dialogue inter-burundais n'ont pas permis d'avancées majeures sur les questions concernant notamment le statut et la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha, la situation sécuritaire, l'espace politique et démocratique et l'état de l'économie. Les efforts des différentes parties prenantes et l'adoption d'une feuille de route pour l'organisation des élections présidentielles de 2020, le rapport indique que les positions des différentes parties prenantes au dialogue apparaissent figées. La session du sommet des Chefs d'État de l'EAC tenue en février 2019 a pris note de ce rapport mais a reporté à plus tard les discussions sur les questions relatives à la situation au Burundi[202].

La Communauté Est-Africaine n'a pas été à la hauteur pour gérer la crise burundaise de 2015 parce que n'a pas été pensée pour jouer un rôle important en matière de résolution des conflits ; c'est avant tout une institution économique. Ses compétences dans ce domaine sont par conséquent faibles et ses mécanismes sous-développés par rapport à d'autres organisations sous-régionales du continent (comme la Communauté de développement d'Afrique Australe, la SADC, ou la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de

[200] *Ibid.*
[201] INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Burundi : à court d'options*, Rapport Afrique du Crisis Group N°278, 20 juin 2019
[202] REPUBLIQUE DU BURUNDI, Document de stratégie-pays 2019-2023, p.11

l'Ouest, la CEDEAO). Elle ne dispose pas non plus des ressources et moyens financiers nécessaires pour le suivi d'un dialogue politique complexe[203].

La nomination en mars 2016 d'un Burundais Libérat Mfumukeko, au Secrétariat Général de la CAE a semé le doute sur l'impartialité de la médiation. Le processus de prise de décision de la CAE a également contrarié les tentatives de résolution de la crise burundaise. Tous les pays membres doivent être représentés lors de ses sommets[204] ; le Burundi a ainsi pu empêcher la tenue d'une réunion importante de la CAE, prévue en novembre 2018, simplement en refusant d'y envoyer des représentants. Ses décisions sont prises par consensus sauf si un Etat membre fait l'objet d'une procédure de suspension ou d'expulsion, auquel cas sa position n'est pas prise en compte. Cette règle du consensus, et l'absence manifeste de celui-ci au sujet du Burundi, ont représenté des obstacles majeurs dans la médiation de la CAE[205].

MKAPA était conscient des obstacles qu'il aurait à surmonter pour trouver une solution. Il les a d'ailleurs clairement définis lui-même lors d'une déclaration au sommet de la CAE en septembre 2016 : « un manque flagrant, de la part de toutes les parties prenantes, de sérieux et de volonté » pour participer activement au dialogue ; la nécessité pour la CAE de disposer d'un financement fiable pour la médiation plutôt que de dépendre de l'aide financière de l'UE et de la Chine ; et les réticences des dirigeants régionaux à faire usage de leur influence personnelle pour obliger les parties à s'engager dans le processus[206].

Deux facteurs ont empêché au Burundi une action similaire à celle menée en RDC. D'abord, les chefs d'Etat de la CAE semblent considérer que la situation au Burundi représente une menace moindre pour la stabilité régionale, ou qu'elle est trop complexe pour justifier de mobiliser les efforts diplomatiques nécessaires pour convaincre NKURUNZIZA de changer de cap. Par ailleurs, en l'absence de puissance hégémonique dans la région, les divisions politiques et économiques conjuguées aux animosités personnelles entre dirigeants de la CAE les ont rendus incapables de travailler ensemble de manière efficace[207].

[203] INTERNATIONAL CRISIS GROUP, Burundi : à court d'options. Rapport Afrique du Crisis Group N°278, 20 juin 2019, p.18
[204] Article 12, point 3 et 15,point 1 du Traité pour l'établissement de Communauté Est-Africaine,p.16
[205] INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *op.cit.p.19*
[206] *Ibid.p.20*
[207] *Ibid*., p.25-26

III.3. Relations entre le Burundi et les partenaires occidentaux

Les bailleurs européens et américains sont régulièrement accusés d'être responsables des difficultés économiques et sociales du pays, voire de mener « une guerre humanitaire»[208].

La crise politique de 2015 a considérablement perturbé cette relation, en particulier l'aide de l'UE et de ses Etats membres. Dès lors, les tensions se sont multipliées entre le Burundi d'un côté et les institutions européennes et les Etats membres de l'autre. La Belgique a été la première à suspendre l'aide au gouvernement et à commencer à la faire passer par des ONG internationales et locales, à partir de l'été 2015.

La procédure de consultation au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou, qui prévoit la suspension de la coopération si l'une des parties ne respecte pas les droits humains, les principes démocratiques et l'Etat de droit, a débuté en octobre 2015. En mars 2016, l'UE a pris la décision de ne pas poursuivre son soutien au gouvernement burundais après avoir conclu qu'il ne respectait plus ces principes fondamentaux.

Dès les prémices de la crise, les principaux pourvoyeurs de coopération militaire se sont retirés. Les autorités américaines ont suspendu les formations du programme Acota, qui avait déjà été réduit car un nombre conséquent de troupes et d'officiers en avaient déjà bénéficié, et les autorités hollandaises ont suspendu la majeure partie de leur programme de développement du secteur de la sécurité (DSS), le plus important programme bilatéral de coopération militaire d'un point de vue financier[209].

Sur le plan international, il sied de noter que la question du troisième mandat a précipité la détérioration des relations entre le Burundi et la plupart de ses partenaires occidentaux, plus particulièrement l'UE, la Belgique et les Etats Unis d'Amérique (USA). En effet, comme souligné plus haut, depuis la réélection de NKURUNZIZA en juillet 2015, l'UE, la Belgique, les USA et d'autres Etats occidentaux se sont engagés dans un processus de réduction de leur assistance financière en faveur de ce pays. Et au-delà de l'assistance bilatérale directe, l'UE a également décidé de suspendre son appui au Burundi même dans certaines institutions intergouvernementales auxquelles le Burundi est membre. C'est le cas de l'EAC où le Burundi s'est vu suspendu d'activités et autres programmes financés par l'UE[210].

[208] INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *op. cit.*, p.14
[209] INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Au cœur de la crise burundaise IV : la rente du maintien de la paix en question*, 11 July 2017
[210] SADIKI KOKO & YUMA KALULU T., op.cit., pp.110-111

III.4. Relations entre le Burundi et l'Organisations des Nations Unies

En ce qui concerne les relations entre le Burundi et l'ONU, il est important de noter que le Secrétaire-Général Ban Ki-Moon avait, dès avril 2015, dénoncé l'initiative du Président NKURUNZIZA de briguer un « troisième » mandat qu'il considérait comme contraire aussi bien à la constitution burundaise qu'aux Accords d'Arusha.

Au regard de la radicalisation des positions à l'approche du scrutin, Ban Ki-Moon donna mandat à son envoyé spécial pour la sous-région des Grands-Lacs, Saïd Djinnit, pour mener une mission de facilitation auprès des parties prenantes burundaises. Cependant, Djinnit s'est vu récusé par les opposants au « troisième » mandat, l'accusant de rechigner à la position de Ban Ki-Moon qui, déjà, condamnait sans équivoque l'initiative de NKURUNZIZA. Saïd Djinnit fut alors remplacé par Abdoulaye Bathily en sa qualité de Représentant Spécial du Secrétaire-Général de l'ONU pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA). Ce dernier fut, à son tour, récusé par le gouvernement burundais, l'accusant de bafouer la souveraineté du Burundi[211].

III.5. Les relations entre le Burundi et l'Union Africaine

L'on ne peut pourtant clore ces développements sur les relations entre le gouvernement burundais et la communauté internationale sans parler de l'Union Africaine (UA). Dès le départ, la Présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini-Zuma, avait dépêché son envoyé spécial, Edem Kodjo, au Burundi. Cependant, les efforts de l'équipe dirigée par Kodjo qui incluaient des rencontres avec tous les protagonistes burundais, y compris le Président NKURUNZIZA lui-même ne connurent pas de succès notable. A la longue, l'UA inscrivit son effort dans le cadre plus large de l'Equipe Conjointe Internationale de Facilitation (ECIF) aux côtés de l'ONU, de l'UE et des USA. En outre, l'UA avait préconisé de déployer une équipe d'experts en droits de l'homme et en matière sécuritaire en vue d'évaluer la situation sécuritaire du pays avant les élections. Cette offre fut rejetée par le gouvernement burundais. Plus tard, l'UA a décidé, à l'instar de l'UE, de ne pas envoyer d'équipe d'observateurs à l'élection présidentielle de juillet 2015 au Burundi pour des raisons de sécurité.

Enfin, en application d'une décision prise lors du Sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA en janvier 2016, une équipe de cinq Chefs d'Etat s'était rendue au Burundi en février 2016.

[211] *Ibid*.

Conduite par le Président Sud-Africain Jacob Zuma, cette délégation « de haut niveau » comprenait également les Présidents Macky Sall du Sénégal, Ali Bongo du Gabon et Mohamed Ould Abdel Aziz de la Mauritanie ainsi que le Premier Ministre Ethiopien Hailemariam Desalegn.

Dans un communiqué publié le 29 février censé sanctionner la visite des Chefs d'Etat, l'UA invitait « toutes les parties prenantes de la crise burundaise à prendre part au dialogue, sans pré-conditions, et dans le strict respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation »[212].

III.6. Impact des conflits sur les sociétés

Dans un numéro de CHOIX de décembre 2002, un magazine de PNUD, MARK MALLOCH BROWN expliquant que les catastrophes naturelles sont aggravées par un environnement dégradé ou de situations conflictuelles provoquées ou exacerbées par la faiblesse des institutions et les inégalités[213]. Les crises, les conflits affectent énormément les sociétés et les Etats parce que les acquis de plusieurs décennies sont perdus, c'est ce qui passait au Burundi, la période d'instabilité politique a fait le PIB diminuait de 3% après 1993 et cela jusqu'en 2001, quelques années avant la signature des accords d'Arusha. Notons qu'après la mise en place des réformes économiques de 1986, la croissance économique atteint les 3% de moyenne annuelle et cela jusqu'en 1992. Le taux de pauvreté augmente pendant la période de guerre et en 2006, elle touchait 66.9% de la population en majorité rural[214].

Selon MARK MOLLOCH BROWN, le redressement qui intervient est un processus lent, difficile, complique par une myriade d'acteurs ayant chacun des intérêts différents, voire concurrents[215].Pour dire qu'une crise éclatée faisant peser un fardeau sur des gouvernements et autres institutions déjà surchargés, la violence risque de faire rapidement tache d'huile et de s'étendre rapidement au-delà des frontières constituant ainsi une menace régionale, voire mondiale[216].

[212] *Ibid*., p.111
[213] MALLOCH BROWN M., «Le renforcement des capacités au service de la paix». In *Consolidation de la paix et le développement en Albanie, en Erythrée, au Guatemala, en Somalie, et au Timor oriental*, CHOIX, décembre 2002, p.4
[214] OAG, BURUNDI: *Situation économique a la veille de la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance*, Bujumbura, juin 2012, p.30
[215] *Ibid.*
[216] *Ibid.*

Les conflits dans cette région ne peuvent pas être contenus à l'intérieur des frontières des pays concernés. Leur voisin subissent les effets pervers avec des flots de refugiés (Tanzanie, Ouganda, Rwanda, RDC)[217].

L'instabilité politique donne naissance à de nombreux réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. D'après l'Étude sur la situation des réfugiés dans le monde les cinq États de la CAE accueillent 949 000 réfugiés, dont environ la moitié Commission économique pour l'Afrique sont des ressortissants d'États de la CAE vivant en tant que réfugiés dans d'autres États de la CAE[218].

Or le traité de l'EAC prévoit en son article 124, alinéa 1 que les États membres conviennent que la paix et la sécurité régionales sont des conditions préalables au développement social et économique de la Communauté et qu'elles revêtent une importance cruciale pour la réalisation des objectifs de la Communauté. À cet égard, les États membres conviennent de favoriser et de maintenir un climat propice à la paix et à la sécurité grâce à la coopération et à des consultations sur les questions relatives à la paix et à la sécurité des États membres en vue de la prévention, de la gestion efficace et de la résolution des différends et des conflits entre eux et l'alinéa 2 stipule que les États membres s'engagent à promouvoir et à maintenir des relations de bon voisinage en tant que base de promotion de la paix et de la sécurité au sein de la Communauté.

III.6.1. La crise de 2015 et ses conséquences sur le développement socio-économique

La crise de 2015 a sérieusement touché l'économie burundaise. Ceci est confirmé par l'exercice d'évaluation de la résilience et de la fragilité conduit sur le Burundi en 2018. Par ailleurs, l'évaluation des politiques et des institutions nationales (EPIP) de 2018 avec un score global de 3,1 contre 3,2 en 2016, confirme les faibles capacités institutionnelles du Burundi. Ceci est perceptible dans la gestion économique (politique budgétaire et politique monétaire), les politiques sectorielles (le secteur financier en particulier) et la gouvernance. Par contre en matière de politique commerciale et d'intégration régionale, les avancées sont encourageantes. Comme conséquence des troubles politiques, la croissance réelle du PIB avait fortement chuté à - 0,3 % en 2015 contre 4,2 % en 2014 et 4,5 % en 2013.

[217] OULD-ABDALLAH A., « La diplomatie africaine face aux conflits de la Région des Grands Lacs: Politiques internationales dans la région des Grands Lacs» In *Politique africaine* , № 68, Karthala pp.23-31, 1997

[218] COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, *État de l'intégration régionale en Afrique Vers une zone de libre-échange continentale africaine*, Addis-Abeba, Éthiopie, 2012.

Elle évolue en dent de scie depuis (1,7 % en 2016, -0,2 % en 2017 et 1,4 % en 2018)[219]. Tous les secteurs ont été touchés.

III.6.1.1. Secteur primaire

Selon le rapport de la BRB de 2018, le secteur primaire a connu une amélioration de 2,1% contre -0,8 en 2017 pour les cultures vivrières et 4,5% contre -0,6% pour les cultures d'exportations. L'agriculture représente encore 40 pour cent du PIB et occupe plus de 70 pour cent de la population active, les livraisons d'engrais ont été accusé des retards à répétition en 2016 et 2017[220], par conséquent les prix des produits alimentaires en hausse.

III.6.1.2. Secteur secondaire

La crise avait entraîné une baisse des activités dans le secteur secondaire (-18,1 % en 2015) qui n'a pu être compensée par la hausse de 5,6 % du secteur tertiaire. Du côté de la demande, la dégradation des relations avec la communauté des partenaires techniques et financiers a entraîné une diminution des appuis financiers au secteur public (-41 % en 2017 comparé à 2014) et ceci s'est traduit par une baisse des investissements publics (-18 % en 2015 et -12 % en 2016)[221]. La légère reprise économique de 2018 est liée à une bonne production de café et de thé, à la reprise dans le secteur secondaire (+7,4 %) découlant de la bonne tenue des activités agroalimentaires et manufacturières, et à une remontée dans le secteur tertiaire (+3,2 %)[222].

Selon, les propos d'une personne travaillant à la station MOGAS, lorsqu'il s'agit des conflits politiques tout le monde est touché de loin ou de prêt« la crise de 2015 a fait réellement reculée l'économie du Burundi. Les Etas partenaires ont fermé leurs aides destinées au Burundi, par conséquent il y a eu un manque de dollars, nous ne pouvons pas travailler sans dollars». Il donnait l'exemple «2015-2016, nous pouvons vendre 2,5 millions de litres mais actuellement nous n'avons pas la capacité d'importer beaucoup de carburant à cause de manque de dollars, nous importons quelques dix camions c'est-à-dire entre 320.000 à 340.000 litres, nous ne pouvons pas travailler dans ces conditions de façon confortable, le pouvoir d'achat est nul, au lieu d'augmenter les performances, nous reculons».

[219]REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Document de Stratégie-Pays 2019-2023*, p.12
[220]*Ibid*.
[221]*Ibid.*
[222]REPUBLIQUE DU BURUNDI, *op.cit.*

Deuxièmement, «suite aux conflits internes et régionaux, nous ne sommes pas à mesure de travailler de manière apaisée parce que nous ne pouvons pas savoir ce qui va se passer demain. Avant la crise nous faisons des voyages de travail, actuellement ces voyages sont arrêtés, les bonus ont été arrêtés, la crise nous a touché individuellement, mais également il y a une chaine d'autres personnes qui a été touché». Ajouta-t-il «suite à la crise de 2015, il y a eu également une diminution des employés ce qui a occasionné le chômage, si on ne te renvoie pas, on te diminue le salaire, au Burundi on peut travailler dix ans sans augmentation de salaires alors que les prix n'ont pas cessé de monter, au Burundi, il n'y a pas d'un système qui règlemente les prix, en Tanzanie les prix sont réglementés».

III.6.1.3. Secteur commercial

La crise de 2015 a provoqué les pénuries de produits de première nécessité comme le sucre fabriqué par la Société sucrière du MOSO (SOSUMO),les médicaments, le carburant et l'électricité, etc. Le manque de réserves de change en est la cause principale. L'économie burundaise est structurellement dépendante des importations et des aides financières internationales. Ainsi, avant 2015, les recettes totales d'exportations couvraient à peine l'importation des produits pétroliers, entre 2016 et 2017 les exportations ont chuté de 4,4% et la balance commerciale déficitaire était de 253,3 milliards de francs burundais cela montre que le pays dépend de l'extérieur[223].Selon Faustin NDIKUMANA « Le taux de couverture des importations par les exportations était de -20%, c'est-à-dire que plus de 80% des devises devraient avoir d'autres ressources pour équilibrer la balance des paiements »[224].

Les investissements directs étrangers ont diminué parce que le contexte politique et même l'environnement macroéconomique ne permet pas aux investisseurs de venir, car il leur est difficile de faire rapatrier une partie de leurs dividendes. Il fait savoir qu'il y a des entreprises qui continuent à masser des fonds qu'ils ne peuvent pas transférer à leurs maisons mères[225]. La crise a paralysé l'économie du pays précisait-il. Selon lui « Pour augmenter le taux d'investissement direct étranger, il faut rétablir la coopération dans l'urgence avec les bailleurs traditionnels » Il interpellait les autorités qu'ils se ressaisissent pour maîtriser la situation.

[223] OBR, *Statistiques du commerce extérieur des marchandises du Burundi*.1er trimestre Juin 2017

[224]NDIKUMANA F., «Crise actuelle des devises : la situation s'améliore-t-elle ? », Parole et action pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités (PARCEM), 13 septembre 2017 ; « Le manque de devises handicape l'économie du Burundi », Burundi Eco, 19 septembre 2017. https://burundi-eco.com/manque-de-devises-handicape-leconomie-burundi

[225]*Ibid.*

Selon un rapport de Crisis Group, le manque de carburant était même devenu chronique. Une semaine sur deux, les stations d'essence n'étaient pas suffisamment approvisionnées, le prix du ticket de bus Kayanza-Bujumbura, qui était de 5 000 Fbu (2,9 dollars) avant la crise avait doublé[226].

Les flux financiers extérieurs (aide au développement, notamment aide budgétaire, et investissements directs) ont longtemps compensé le manque de ressources nationales en permettant à l'Etat burundais d'acquérir les dollars nécessaires à l'importation de produits clés, la crise politique a conduit à un retrait des bailleurs et du secteur privé : l'aide extérieure, qui représentait plus de 50 pour cent du financement des projets de développement, a chuté, les investissements directs étrangers sont passés de 46 millions de dollars en 2014 à 7 millions en 2015, et le non-investissement des entrepreneurs burundais a créé un manque à gagner[227].

La Communauté Est-Africaine est une organisation économique des pays de l'Afrique de l'Est et regroupe actuellement six pays à savoir : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, Soudan du Sud et la Tanzanie. Plus de 8% sont vendus dans la communauté d'Afrique de l'Est. Les exportations du Burundi vers la CEA ont connu une diminution de 10,3% en 2019 alors que les importations ont connu une augmentation de 14,1%[228].

III.6.1.4. Au niveau des projets de développement

Suite à la crise de 2015, plusieurs projets ont été suspendus parce que leurs financements proviennent de l'extérieur, on peut citer les projets financés par la Banque Mondiale, ils sont nombreux: Construction du port de Rumonge et le projet de transport sur le Lac Tanganyika, le projet de construction de ligne de transmission Kigoma-Rwanda (Huye)- Ngozi- Gitega : Rwanda (62 km) et Burundi (81 km), ce projet a été suspendu à cause de la crise de 2015 mais également aux mauvaises relations entre le Burundi et le Rwanda même l'ONG allemande a suspendu son financement, il faut ajouter le projet de construction d'un central hydroélectrique RUZIZI III (Rwanda-Burundi 147 MW) et le projet de transport sur le lac Tanganyika ,ces projets étaient financés par la Banque Mondiale, le Burundi aura plus de 60 MW, il n' y a pas d'avancement pour ce projet suite aux mauvaises relations entre le Burundi et le Rwanda mais également suite à la crise de 2015, les bailleurs de fonds ont suspendu l'aide au Burundi.

[226] INTERNATIONALCRISIS GROUP, *Soutenir la population burundaise face à la crise économique*. Rapport Afrique N°264 du 31 août 2018
[227] *Ibid.*
[228] OBR, Bulletin trimestriel. Statistiques provisoires du commerce extérieur des marchandises du Burundi, juillet, 2019, p.20-21.

III.6.1.5. Secteur de l'enseignement supérieur

Les étudiants peinent à faire face à toutes leurs dépenses avec la bourse de 30 000 Fbu) par mois qui leur est octroyée, le recadrage de l'appui financier de l'Etat remet en cause la politique libérale de bourse, condition de l'accès aux études universitaires pour une grande partie des 19 066 étudiants qui en bénéficiaient pendant l'année universitaire 2015-2016, le diplôme de licence est passé de 4 000 à 20 000 Fbu, l'attestation de réussite de l'enseignement supérieur est passée de 450 à 2 000 Fbu[229].

III.6.1.6. Secteur de l'importation

Les entreprises ont des difficultés à importer leurs intrants quand leurs fournisseurs étrangers ne veulent plus leur faire crédit. C'est le cas des importateurs burundais de pétrole. Cette raréfaction des produits essentiels contribue à la hausse vertigineuse du prix des produits alimentaires (21,9 pour cent en septembre 2017 par rapport à septembre 2016). Dans un pays où l'importation des produits alimentaires représentait 20 pour cent du total des importations en 2014, le manque de devises affecte directement le marché alimentaire. Comme le note un rapport parlementaire, « le sucre et le carburant font partie des produits de première nécessité. La hausse de leur prix implique des répercussions sur les autres produits […]. Tout cela durcit davantage les conditions de vie déjà précaires du peuple burundais »[230].

Selon Thierry VIRCOULON, le Burundi paie aujourd'hui les graves erreurs d'appréciation de ses partenaires internationaux et la volonté le désengagement de certains d'entre eux[231].

III.6.1.7. Secteur sanitaire

A la suite des violences de 2015, 101 médecins ont quitté le pays et seulement 25 médecins ont été recrutés en 2016. Le Burundi ne compte plus en 2017 qu'environ 500 médecins en fonction[232].

[229] OBR, op.*cit.,* p.10
[230] *Ibid*.
[231] VIRCOULON T., «Leçons de la crise burundaise: les ratés du peacebuilding démocratique», *Notes de l'Ifri*, juin 2016, p.26
[232] INTERNATIONALCRISIS GROUP, *op.cit.*

III.6.1.8. Au niveau du budget de l'Etat et la contribution aux élections de 2020

Pour faire face à la contrainte budgétaire, le gouvernement cherche à augmenter ses recettes et réduire ses dépenses en les transférant à d'autres acteurs. Le gouvernement transfère ainsi aux citoyens le coût de sa rupture avec les bailleurs et du ralentissement de l'économie.

Le transfert le plus commenté au Burundi a été l'appel à la générosité populaire puis le recours à la contribution obligatoire pour financer les prochaines élections générales en 2020 les scrutins étant traditionnellement financés par les bailleurs étrangers, essentiellement l'Union européenne[233]. Le gouvernement pressentant un faible succès a finalement opté pour la contrainte. Une réglementation adoptée en 2017 rend la contribution financière électorale obligatoire selon un barème et prévoit une retenue sur le salaire des fonctionnaires dès le début de l'année 2018, ce que des syndicats et l'Eglise catholique ont critiqué[234].

III.6.1.9. Sécurité alimentaire

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (BCAH) a annoncé que, d'après la dernière Évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence (ESASU) réalisée en avril 2016 dans 18 provinces, près de 4,6 millions de personnes souffraient d'insécurité alimentaire. Parmi celles-ci, 590 000 personnes se sont révélées être en insécurité alimentaire grave et ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence[235]. Sur les 18 provinces du Burundi, 15 ont été particulièrement touchées par l'augmentation de l'insécurité alimentaire, avec des allures spectaculaires dans les provinces de Kirundo plus de 33%, Makamba plus de 25%, Cankuzo plus de 24%ainsi que les provinces de Rutana et Bujumbura Rural plus de 23%[236].

Les effets de la crise politique ont encore été aggravés par le manque de disponibilité et la faible fertilité des terres, les effets du changement climatique en 2015-2016 (les effets d'El Niño, les sécheresses et inondations), les stratégies d'adaptation restreintes des ménages pauvres et les pertes d'emplois, la dépendance croissante envers les marchés, l'augmentation des prix des denrées alimentaires et la baisse du pouvoir d'achat[237].

[233] *Ibid.,p.15*
[234] *Ibid*.
[235] *Ibid.*
[236] *Ibid.*
[237] INTERNATIONALCRISIS GROUP, *op.cit.*

L'état sanitaire du pays s'est également détérioré, les cas de paludisme ayant triplé en 2016 et la mortalité maternelle ayant doublé en 2015. Des pénuries fréquentes de médicaments et d'aliments thérapeutiques dans de nombreux établissements de santé publique ont obligé les patients, les usagers et les bénéficiaires de soins de santé gratuits à se procurer les médicaments de base dans des pharmacies privées[238]. Selon les estimations de l'UNICEF, plus d'1 million d'enfants âgés de moins de 5 ans et 400 000 femmes enceintes ont été affectés par la situation en 2015 seulement[239].

III.7. Le lien entre la sécurité interne, régionale et le développement

Les liens entre les conflits, la sécurité et le développement sont de mieux en mieux connus, pour aboutir un développement, il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits , examiner les sources de l'insécurité, les facteurs qui sont à l'origine des revendications et d'exclusion , les éléments qui incitent au conflit ainsi que les liens entre l'aide humanitaire, la réconciliation et la reconstruction à l'issue d'un conflit[240].

La consolidation de la paix et le développement sont les deux faces d'une même médaille ; l'une ne peut aller sans l'autre[241].Dans un monde interdépendant, les conflits violents ont des répercussions qui vont bien au-delà des frontières nationales et qui sont en retour alimentes par des évènements qui interviennent de l'autre cote des océans.

L'élément important consiste à aboutir à un consensus dans chaque société sur le rétablissement fondé sur une bonne gouvernance, d'institutions publiques transparentes ; d'un système juridique autorisant un règlement pacifique de conflits, d'un Etat de droit qui protège et sert tout le monde ; et d'une participation populaire permettant à chacun d'exprimer ses griefs et de redresser les torts[242].

Un tel consensus ne peut pas être établi en l'absence de sécurité. Le plus souvent les efforts visant à établir une paix durable sont menés par des nouveaux dirigeants élus dans un temps de paix, avec le soutien de la communauté internationale plutôt que le contraire[243].En outre Annan ajoutait que les conflits peuvent, par ailleurs laissé des séquelles psychologiques qui risquent d'exacerber encore des cycles de violence.

[238] *Ibid.*
[239] REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Evaluation de la pauvreté au Burundi*, novembre 2016, p.31
[240] JULIA TAFT, «Les fondation d'une paix durable» *in Consolidation de la paix et le développement en Albanie, en Erythrée, au Guatemala, en Somalie, et au Timor oriental*, CHOIX, décembre 2002, p.9
[241] KOFI (A). , *op. cit.,*. p.5
[242] *Ibid*.
[243] KOFI (A). , *op. cit.*

« L'insécurité liée aux conflits armés demeure un des plus grands obstacles au développement humain. Il s'agit tant de la cause que de la conséquence de la pauvreté de masse. » Comme l'a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies : « Il n'y a pas de sécurité sans développement, il n'y a pas de développement sans sécurité et il ne peut y avoir ni sécurité ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés »[244]

[244] Rapport de PNUD de 2006 cité par Mamadou GAZIBO.

Conclusion partielle

En s'intégrant a la CEA en 2007, le Burundi avait comme objectif développer son économie mais également se sentir sécuriser en coopérant avec ses voisins car l'Union fait la force. Le Traité pour l'établissement de la Communauté Est-Africaine définit clairement les objectifs de cette communauté, les piliers mais également comment faire pour atteindre ces objectifs. La paix et la sécurité, le bon voisinage occupe le devant pour arriver à ses objectifs.

En 2015 au Burundi se produisait une crise politique liée au troisième mandant affectant sérieusement les relations entre le Burundi et le Rwanda, projets de développements régionaux ainsi que les relations que le Burundi entretenait avec les autres pays. La crise de 2015 n'a pas resté une crise interne mais a également ouvert un conflit entre le Burundi et le Rwanda pays voisin, membre de la Communauté Est-Africaine. Or le traité pour l'établissement de la Communauté Est-Africaine prévoit en son article 124, alinéa 1 que les États membres conviennent que la paix et la sécurité régionale sont des conditions préalables au développement social et économique de la Communauté et qu'elles revêtent une importance cruciale pour la réalisation des objectifs de la Communauté. À cet égard, les États membres conviennent de favoriser et de maintenir un climat propice à la paix et à la sécurité grâce à la coopération et à des consultations sur les questions relatives à la paix et à la sécurité des États membres en vue de la prévention, de la gestion efficace et de la résolution des différends et des conflits entre eux et l'alinéa 2 stipule que les États membres s'engagent à promouvoir et à maintenir des relations de bon voisinage en tant que base de promotion de la paix et de la sécurité au sein de la Communauté.

Les projets régionaux et nationaux sont suspendus (construction des routes nationaux et internationaux, production de l'énergie électrique, construction des chemins de fers, etc. financés par l'Union Européenne et la Banque Mondiale) contraignant le Burundi de rester derrière les autres pays de la Communauté Est-Africaine, donc à ne pas atteindre ses objectifs.

CONCLUSION GENERALE

En 2007, le Burundi est devenu membre de la Communauté Est -Africaine, une Organisation intergouvernementale rétablie en 2000, cette organisation est composée actuellement par six pays (Burundi, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Kenya et Soudan du Sud).Comme les autres organisations régionales, la Communauté Est-Africaine a comme objectif, le développement socio-économique c'est-à-dire l'amélioration des conditions de vie de la population à travers la coopération des Etas partenaires.

Parmi les pays membres de la Communauté Est-Africaine, le Burundi reste le plus fragile. Lorsque le Burundi s'était intégré à la Communauté Est-Africaine, c'était parce que cela comportait nombreux avantages, ces avantages sont l'intensification des échanges, la libre circulation des biens et des personnes. L'intégration régionale peut être aussi à l' origine de la paix et la sécurité entre les pays.

Cependant, la crise de 2015 a généré des effets négatifs dans tous les secteurs et voilà que douze ans après l'intégration du Burundi à la Communauté Est-Africaine, le constat est que le Burundi a profité peu la Communauté Est-Africaine à cause des conflits internes et régionaux qui le fragilisent.

La situation burundaise peut changer économiquement et socialement, il suffit que le Burundi prenne des mesures et des stratégies pour faire face aux conflits internes puis régionaux, il faut également que le Burundi prenne des mesures favorisant la bonne gouvernance tout en luttant contre corruption.

L'intégration régionale s'inscrit dans le phénomène de la mondialisation caractérisé par le flux des biens et des services, des idées, des capitaux, etc. Les Etats capables de participer à ce mouvement sont des Etats forts au niveau économique et sécuritaire. Les Etats faibles sont fragilisés de plus[245]. Le Burundi n'a pas pu maximiser les bienfaits de l'intégration au sein de la Communauté Est-Africaine à cause des conflits cycliques qui l'ont caractérisé, la période de 2015 en est le cas illustratif, période pendant laquelle les investisseurs nationaux et internationaux n'ont pas pu investir au Burundi comme avant à cause de l'insécurité, la corruption, la mauvaise gouvernance. C'est l'image de l'Etat qui donne son élan économique et cette image est fabriquée par les institutions politiques.

[245] Cours d'Afrique et Mondialisation dispensé par RUNYAGU VALOS en Master II Sociétés, Pouvoirs, Territoires et Développement Durable option Science Politique, 2e Semestre, 2020

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ouvrages généraux

BATTISTELLA D., *Théories des relations internationales*, 2e éd. revue et augmentée, Paris, Presse de sciences Po, 2006, 588p

COUSSY J. & HUGON P., *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne*, Ministère de la coopération et du développement, 1991,307p

DUNNE T. & AL., *International relations theories, Discipline and Diversity*, 3e edition, Oxford, Oxford University press, 2013, 393p

DUSSOUY G., *Traité de relations internationales. Tome I. Les théories géopolitiques*, Paris, Éditions Harmattan, 2006, 368 p disponible sur http://classiques.uqac.ca

GRAVEL, P., Vocabulaire *d'esthétique*, (sous la dir. d'Étienne Souriau), Paris, P.U.F., 1990, 1408 p.

GROSDIDIER DE MATONS J., *Les instruments juridiques internationaux de facilitation du transport et du commerce en Afrique. Traités, Convention, Protocoles, Décisions, Directives* (2e édition), Washington, 2014, 316p

JOUVE E., *Relations internationales du tiers monde et droit des peuples*, Paris, Belger-Levrault, 1979,585p

MBEKO P. & NGBANDA- NZAMBO H., *Stratégies du chaos et du mensonge. Poker menteur en Afrique des Grands Lacs*, Editions de l'Elabriere, 2014, 656 p

MONIÈRE D. H & ERMAN GUAY J., Introduction aux théories politiques, Québec, Éditeur, 1987,144p, disponible sur le site web, http://classiques.uqac.ca

MOREAU DEFERGES P., *Relations internationales*.1 Questions régionales, Paris, Seuil, 5ème éd.2003, 341p

NOUVEAU LAROUSSE UNIVERSEL, VOL.II, Paris VIe, Librairie Larousse, 1969, p.887p

PADMORE G., *Panafricanisme ou communisme? La prochaine lutte pour l'Afrique*, Duhas, Présence africaine, 1962,471p

PAUL VIOTTI R. & MARK KAUPPI V., *International Relations Theory* ,5e Edition, Pearson Education, 2012, ,496p, disponible sur https://edisciplinas.usp.br/pluginfile.php/5526025/mod_folder/content/0/Viotti and Kauppi%2C International Relations Theory 5th Edition.pdf?forcedownload=1,consulté le 10/10/2020 à 11h 57min

René A. & AL, *La Grande Encyclopédie*, vol.11, Librairie Larousse, pp.6333-6968

ROCHE J-J., *Théories des relations internationales*, Montchrestien, Lextenso éditions ,8e édition, 2010,159 p

RUGGIE J.G., *Constructing the World Polity: Essays on International institutionnalisation*, New York, Taylor & Francis e-Library, 2003,312p

YADI M., *Les systèmes d'intégration régionale africaine*: *Théorie-Evolution-Perspectives*, Georg. Librairie de l'Université, Genève, 1979,373p

2. Thèses et Mémoires

KABAMBA KAZADI B., *Interrégionalité des pays des Grands Lacs Africains: Elaboration d'un modèle d'intégration régionale en Afrique et son application à la région des Grands Lacs (Burundi, République démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie),*Université de Liège Faculté de Droit, Département de Sciences politiques,*T1,401p*

REVILLON J., *L'intégration régionale dans les Grands Lacs : analyse comparée Rwanda/Burundi, Université de PAU et des pays de l'Adour, 649p*

VWIMA NGEZIRABONA S., *Le rôle du commerce frontalier des produits alimentaires avec le Rwanda dans l'approvisionnement des ménages de la ville de Bukavu (Province du Sud-Kivu),* (Thèse de doctorat). Université de Liège/Gembloux Agro-Bio Tech, Belgique, 2014,170p

Mémoires

BUMWE E., «*Le Burundi dans l'intégration régionale : Le cas de la East African Community (EAC)* », Université catholique de Louvain, 2018, 109 p

3. Articles et revues scientifiques

BARARUZUNZA F., « Convergence réelle et optimale du Marché commun Est Africain», in *Revue de l'Institut de Développement Economiques, Vol, 3, № 2*, pp.1- 26

BIRD, (Sous la dir. de Jean GROSDIDIER de Matons), *Les instruments juridiques internationaux de facilitation du transport et du commerce en Afrique. Traités, Conventions, Protocoles, Décisions, Directives*, 2e éd. Washington DC, 2014,316p

DE LA SERRE F. & AL., «Approches théoriques de l'intégration européenne » in *Revue française de science politique*, Vol.21, N°3, 1971, pp. 615-653

FRIX P., *Le Burundi face à l'impératif de l'intégration régionale: l'atout du Bassin du Lac Tanganyika*, Bruxelles le 3 Juillet 2010

GAHAMA J., «La Communauté d'Afrique de l'Est : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir ?», In *Les perspectives de l'Afrique au XXIe siècle,* CODESRIA 2015, pp.65-77, disponible sur

GUICHAOUA A. ET CLAUDINE VIDAL, *Les politiques internationales dans la région des Grands Lacs africains*, Université des sciences et technologies de Lille, 22p accessible via http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/068003.pdf

HARA F., «La diplomatie parallèle ou la politique de la non-indifférence : le cas du Burundi » in *Center for preventive action, Council on foreign relations*, New York, pp.78-92

HOFFMANN. Raymond Aron et la théorie des relations internationales. In: *Politique étrangère*, N°4,48e, 1983, pp.841-857

IDEC, *Evaluation de l'intégration du Burundi dans la Communauté de l'Afrique de l'Est à travers le développement des infrastructures*, Bujumbura, avril 2017,48p

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Au cœur de la crise burundaise IV: la rente du maintien de la paix en question*, 11 JULY 2017, 46p

INTERNATIONAL CRISIS GROUP*, Burundi : à court d'options*. Rapport Afrique N° 278, 20 juin 2019,46p

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Soutenir la population burundaise face à la crise économique*. Rapport Afrique N°264 du 31 août 2018

JOÃO PAULO CANDIA VEIGA & MURILO ALVES ZACARELI,« International Regimes: From Public Intergovernmental to Public-Private Transnational Arenas»,In *History and Political Science,* American Research Institute for Policy Development, June 2017, Vol. 5, No. 1, pp. 45-53

KARL W.DEUTSCH ET AL.,« Political Community and the North Atlantic Area» in The European Union : Readings on the Theory and Pratice of European integration, edited by Brent F., Alexender Stubb, Boulder LONDON, 2014,pp.120-143,Disponible sur https://www.rienner.com/uploads/537125010ed3c.pdf

KNOBLAUCH H., «The Construction of Social Reality». by John R. Searle in *American Journal of Sociology*, Vol. 101, No. 5, University of Chicago Press 1996), pp. 1459-1461

NIMUBONA J., « De la nécessité de prendre en compte les dimensions politiques et institutionnelles dans les processus d'intégration économique en Afrique centrale et orientale» in *Revue de l'Institut de Développement Economique (RIDEC), VOL.3, N^{O} 2*, Août – novembre 2008, p 141-180

NSABIMANA R., «Analyse de la convergence macroéconomique des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est(CAE): Une approche empirique basée sur l'analyse des chocs d'offre et des chocs de demande. In *Revue de l''Institut de Développement Economique,* vol.5, №3, Mars-Août, 2016, pp.1-37

OAG, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'East African Community*, Bujumbura, Avril 2009,88p

OULD-ABDALLAH A., « La diplomatie africaine face conflits de la région des Grands Lacs» in *Politique africaine*, 1997, p23-31

REVILLON J., «La politique étrangère burundaise: intégration régionale et maintien de la paix» *in MAMBO*!, IFRA (Nairobi), Vol. 12, N^{o} 5,2014, p.5

RONAN PORHEL et ALAIN LEON, «L'influence des corridors dans le développement régional » in *Les Cahiers d'Afrique de l'Est,* 48, 2014, p17-36. Mis en ligne le 07 mai 2019, consulté le 18 septembre 2019. URL :

S. NYE J., «L'équilibre des puissances au XXIe siècle» In *Géoéconomie*, Editions Choiseul, VOL.2, n° 65 2013, pp.19-29

SADIKI KOKO & YUMA KALULU T., « La question du troisième mandat présidentiel au Burundi: Quelles leçons pour la République Démocratique du Congo? Volume 16 No 1» in *Journal of African Elections*, 2017, pp.97-131

SENTAMBA E., « L'Etat burundais dans l'EAC: assez modernise pour tirer profit de la communauté? In *Revue de l'institut de Développement Economique, vol.3, №6*, Septembre–Décembre 2010, pp.1-37

SENTAMBA E., *Analyse comparative des processus électoraux dans les pays de l'EAC*, 2018, p.24

STEPHEN KRASNER, «Structural lauses and regime consequenses: regimes as intervening variables», In *International Organization*, 32, 2, spring 1982, Massachussetts institute of technology, pp.185-205

4. Journaux

IGL, « Le manque de devises handicape l'économie du Burundi », Burundi Eco, 22 septembre 2017». https://www.infosgrandslacs.info/productions/le-manque-de-devises-handicape-leconomie-du burundi#:~:text=Le%20manque%20de%20devises%20paralyse%20l'%C3%A9conomie%20du%20pays.&text=Selon%20Faustin%20Ndikumana%2C%20au%20moment,besoins%20en%20termes%20d'investissement. Consulté le 24 septembre 2020 à 9h20 min

5. Traités, conventions, décrets, lois

EAC**,** *Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est (tel que modifié en date du 14 décembre 2006 et du 20 août 2007)*

U.A, *Traité instituant la communauté économique africaine* (Abuja 1991)

REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Décret N^{o} 100/019 du 04 juillet 2020 portant création, missions, organisations et fonctionnement du Comité National de Pilotage du projet de Chemin de Fer Uvinza-Musongati-Gitega-Bujumbura-Uvira-Kindu*,Bujumbura,2020

5. Documents officiels

BAD & FAD, *Document de stratégie d'intégration régionale de l'Afrique orientale 2011 - 2015* .Départements régionaux, septembre 2011

BAD, *Un plan d'action pour les infrastructures au Burundi: Accélérer l'intégration régionale*, Septembre 2009

BANQUE MONDIALE, *De l'aide au commerce : L'intégration régionale comme moteur de croissance*: *Premier Rapport de suivi de la situation économique et financière du Burundi*, juin 2014,42p

BRB, *L'intégration monétaire du Burundi dans la communauté est africaine*, Bujumbura, le 13 Juin 2018, 26p

BRB, *Rapport annuel de la Banque de la République du Burundi exercice 2018*,104p

BURUNDI, *Rapport national de mise en œuvre du plan d'action de vienne 2014-2024*

C E A, *Profil Pays 2016 Burundi*, Addis-Abeba, Éthiopie, mars 2017,52p

C E A., *Profil Pays-Burundi*, Addis-Abeba, 2016,38p

C EA & AL., *État de l'intégration régionale en Afrique V: Vers une zone de libre-échange continentale africaine*, Addis-Abeba, Éthiopie, 2012,178p

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, Agenda 2063: *L'Afrique que nous voulons:« Un Cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable et une Stratégie globale pour optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les Africains »*, Septembre, 2015,227p

Disponible sur http://www.lldc2conference.org/custom content/uploads/2018/12/BURUNDI-Fr.pdf consulté le 08/10/2020 à 17h54min.

EAC, *The 16th meeting of the sectoral council on transport, communications and meteorology* (24th-28th June, 2019, Kampala- Uganda), 89p

KATIHABWA A., *Transport and logistics innovation towards the review of the Almaty Programme of Action in 2014: état de la facilitation du commerce et de la logistique CNUCED* : Note de Présentation du Burundi du 22 au 24 OCTOBRE 2013, Bujumbura, 2013, 40 p

OBR, *Bulletin trimestriel. Statistiques provisoires du commerce extérieur des marchandises du Burundi*, juillet, 2019, 39p

PNUD, *Consolidation de la Paix et Promotion du développement dans la Région des Grands Lacs*, 32p

REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Burundi Vision 2025*, Juin 2011,56 p

REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Constitution de la République du Burundi*, adopté le 06 juin 2018, Bujumbura, 2018, 57p

REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Evaluation sur la pauvreté au Burundi*, novembre, 2016, 206p

REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Plan national de Développement du Burundi 2018-2027*, Bujumbura, 2018,149p

U.A., *L'Afrique que nous voulons : Etat de l'intégration en Afrique, Document-cadre*, Agenda 2063, Septembre, 2015,211p

UNDP, *Indices et indicateurs de développement humain 2018 (Sous la dir. de SELIM JAHAN), New York*, 2018,123 p

Webographie

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032342X_1983_num_48_4_5707

https://www.obr.bi/index.php/actualites/472-le-burundi-s-apprete-a-la-mise-en-œuvreeffective-du-territoire-douanier-unique-tdu-des-aout-**2017**

https://www.jeuneafrique.com/787954/politique/la-rdc-veut-entrer-dans-une-east-african-community-minee-par-les-tensions-internes/mise à jour le 21 février 2020 à 17h34 consulté le 16/09/2020 à 11h47

http://saldanha.pbworks.com/f/Morgenthau.Politics+Among+Nations.pdf,consulté septembre 2020

http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/068003.pdf

Consulté le 24 septembre 2020

ANNEXE

Personnes ressources

- Monsieur Youssuf NDUWIMANA, Directeur des opérations à la station MOGAS.

- Monsieur Severin MBARUBUKEYE, Directeur Général chargé des affaires politiques, diplomatique, sécurité et défense au Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la jeunesse, du Sport et de la Culture,

- Monsieur Ferdinand NIYONGABIRE, Conseiller à la sécurité et défense au Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la jeunesse et du Sport et de la Culture,

- Madame Ambassadrice Salomée NDAYISABA, Directrice Générale de Planification, des Statistiques, du Suivi et de l'Evaluation au Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la jeunesse, du Sport et de la Culture,

- Monsieur Dieudonné, Directeur du département chargé des questions politiques et diplomatiques monétaire au Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la jeunesse, du Sport et de la Culture,

- Ingénieur Philibert NSANZAMAHORO, Directeur du département des infrastructures au Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la jeunesse, du Sport et de la Culture,

- Monsieur Bobby Jean Marie NDIZEYE, Directeur du département chargé de douane, du commerce et de l'industrie au Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la jeunesse, du Sport et de la Culture,

- Madame Appolonie NIBONA, Directrice du département chargé du Marché Commun et de l'Union monétaire au Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la jeunesse, du Sport et de la Culture,

- Docteur Aloys KAMWENUBUSA ancien étudiant de l'Université du Burundi et membre des Clubs de l'EAC.